

ANNEXES

Annexe I :	Plans de situation
Annexe II :	Phasage de l'exploitation et état final
Annexe III :	Publicité dans la presse
Annexe IV :	Publicité sur le site
Annexe V°.	Observations sur le registre dématérialisé
Annexe VI :	Observations annexées au registre
Annexe VII :	Mémoire en réponse de GSM
Annexe VIII :	Avis des Conseils Municipaux de JONQUIERES ST VINCENT et BEUCAIRE

ANNEXE I

PLANS DE SITUATION

Figure 1 : Implantation du projet

Figure 2 : Activités actuelles sur l'emprise du projet

Figure 3 : Zone d'extraction

Localisation

Le projet est implanté aux lieux-dits « Cante Perdrix » et « Enclos de Forton » dans le nord-ouest du territoire de la **commune de Beaucaire**, dans le département du Gard.

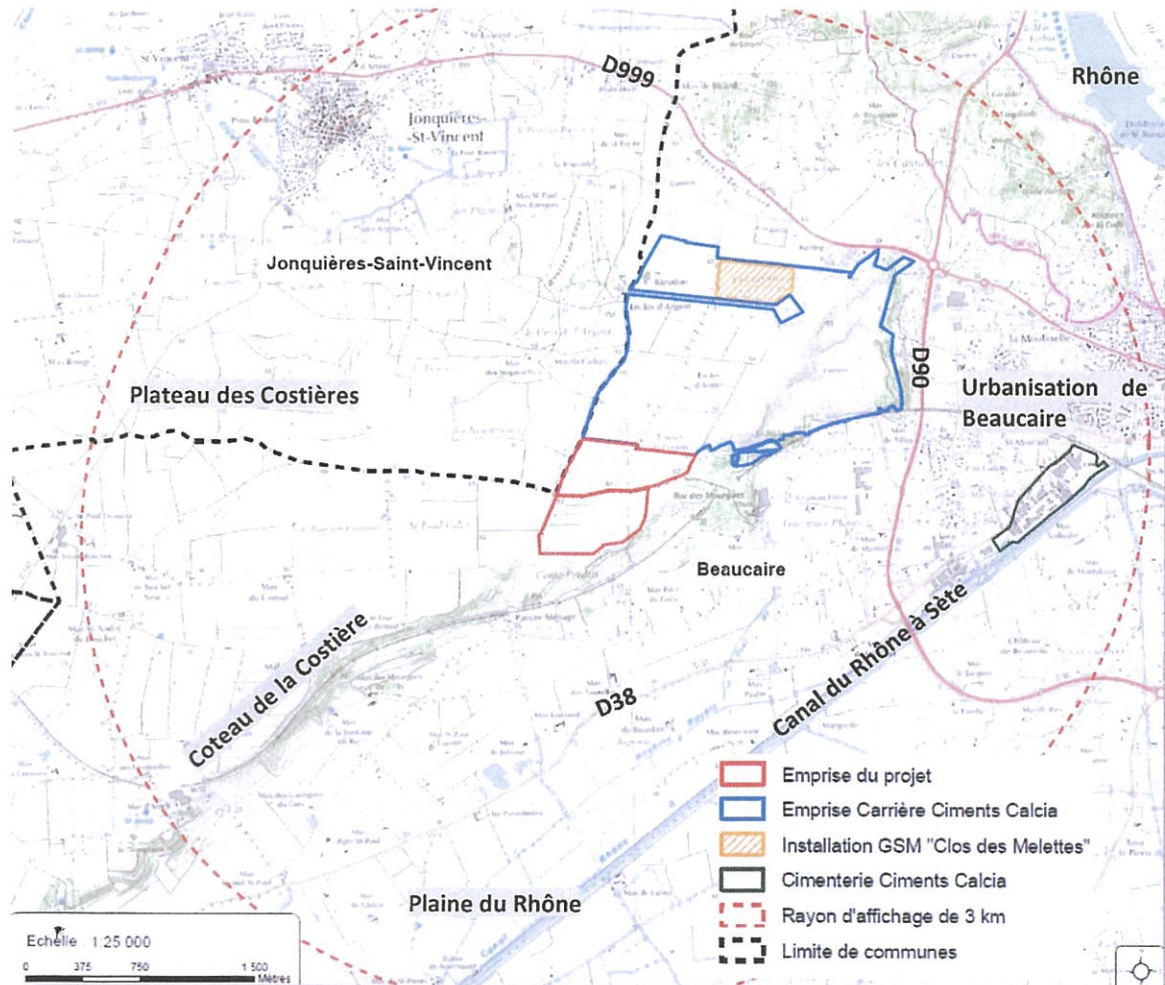


Fig. 1 : Localisation du projet

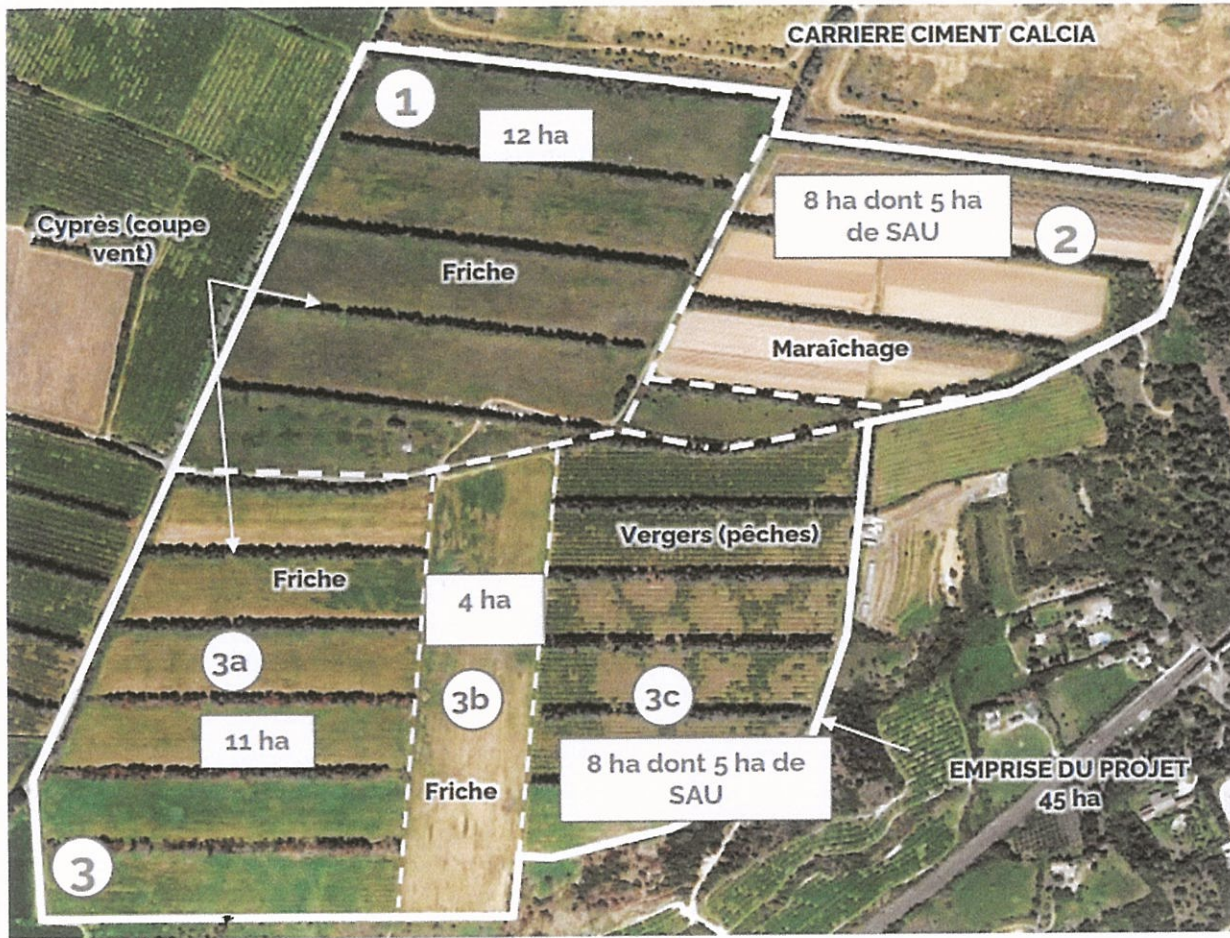






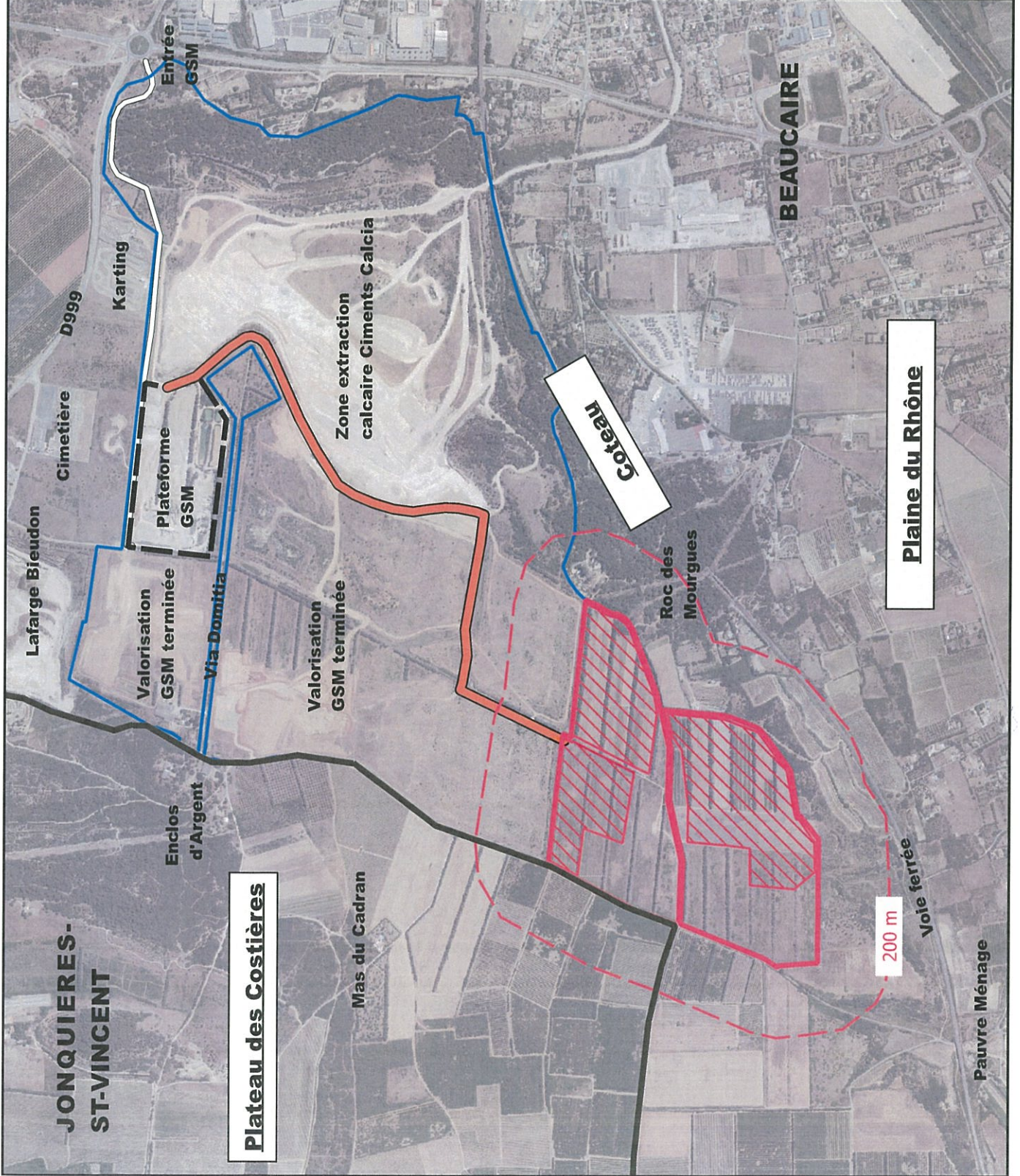
Fig 2 : Activités actuelles.

GSM - BEAUCAIRE
Projet extension sud

Fig 3 :

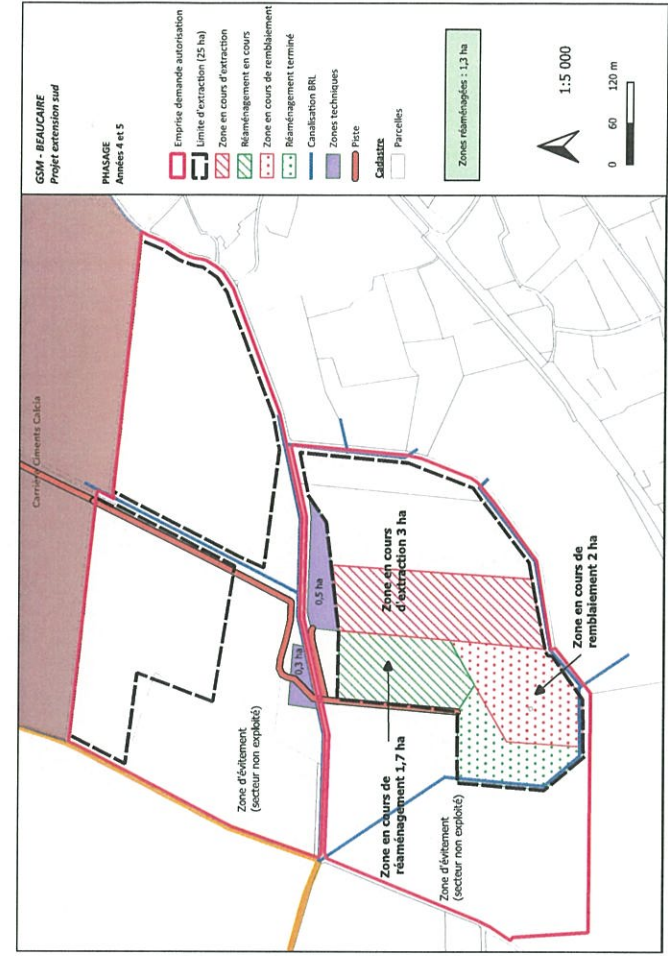
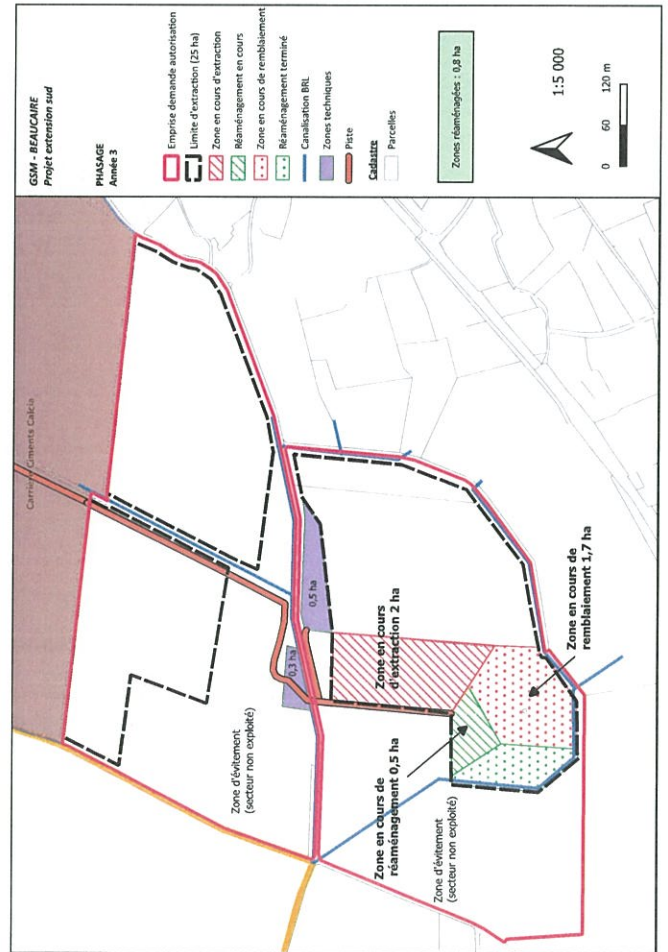
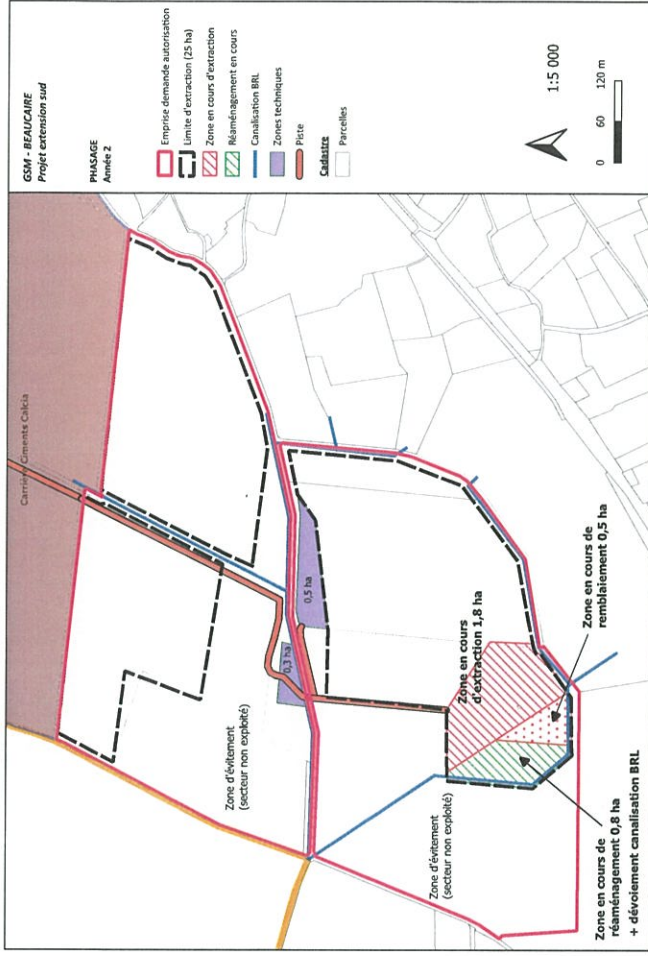
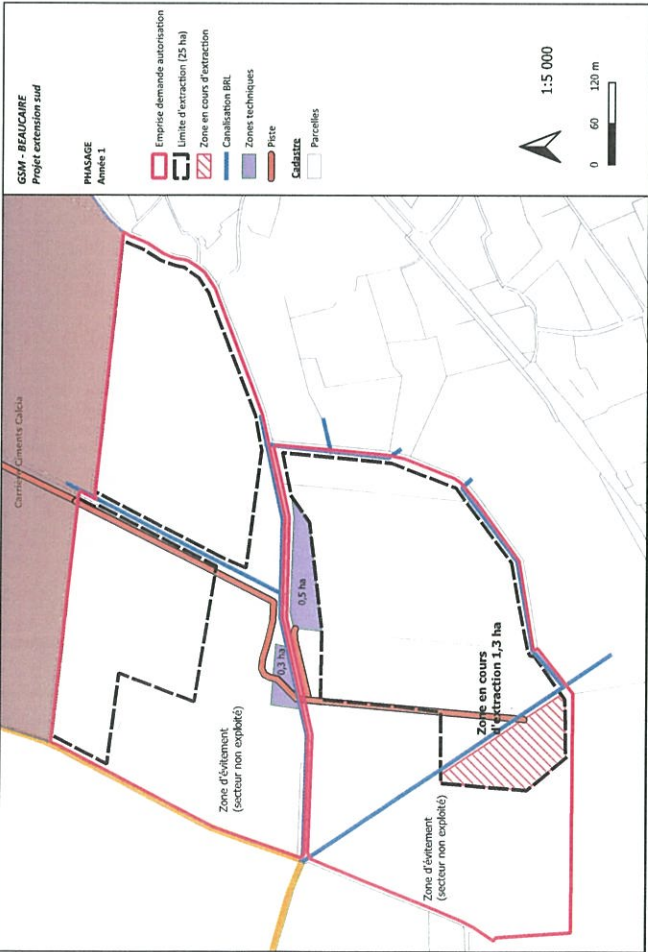
Localisation du projet

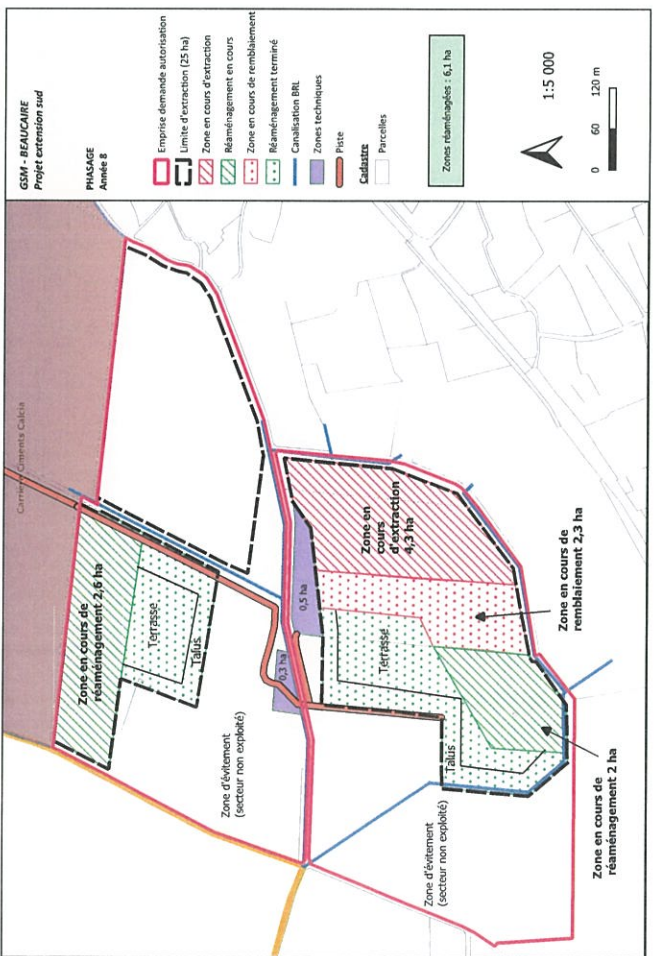
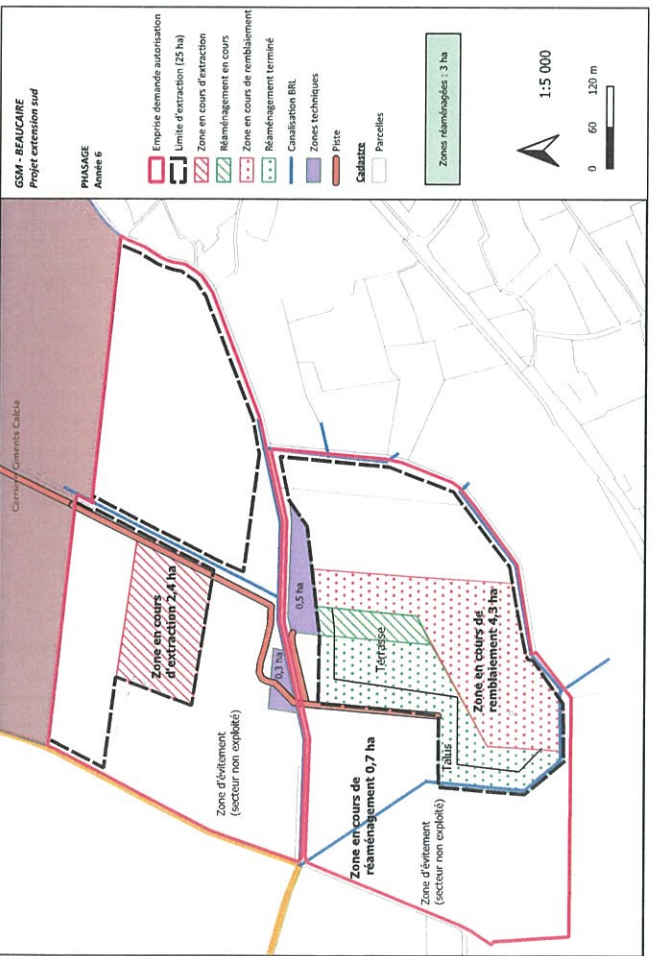
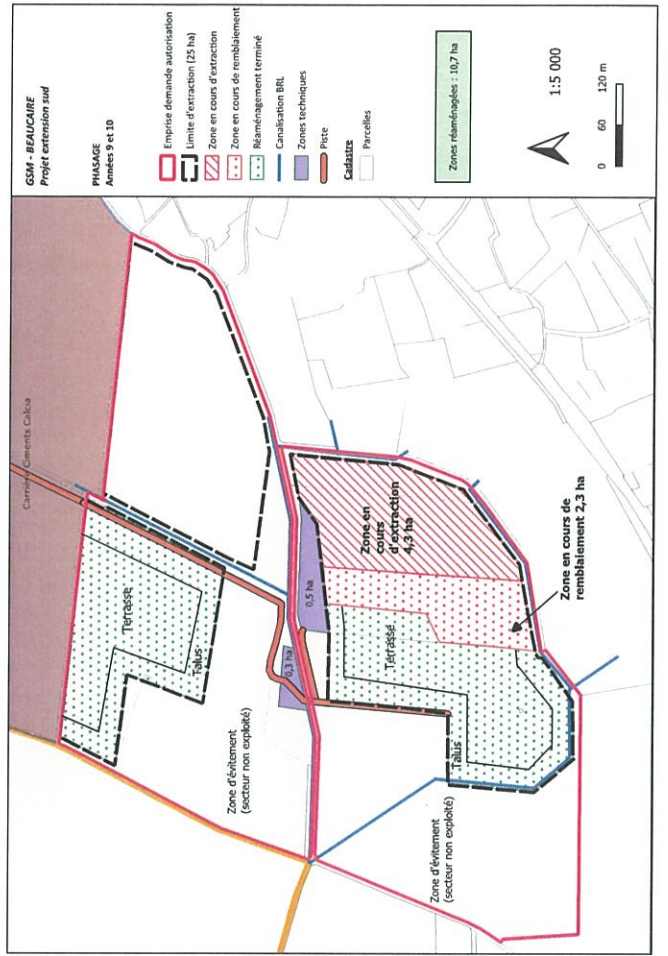
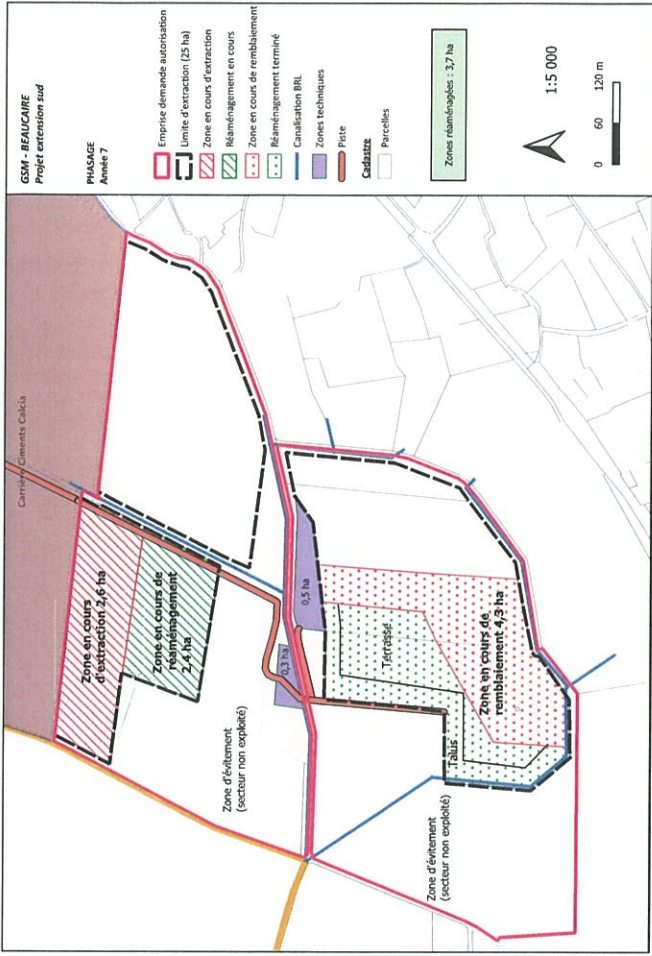
-  Emprise AP Calcia
-  Plateforme installations GSM
-  Emprise projet GSM (45 ha)
-  Zone d'extraction (25 ha)

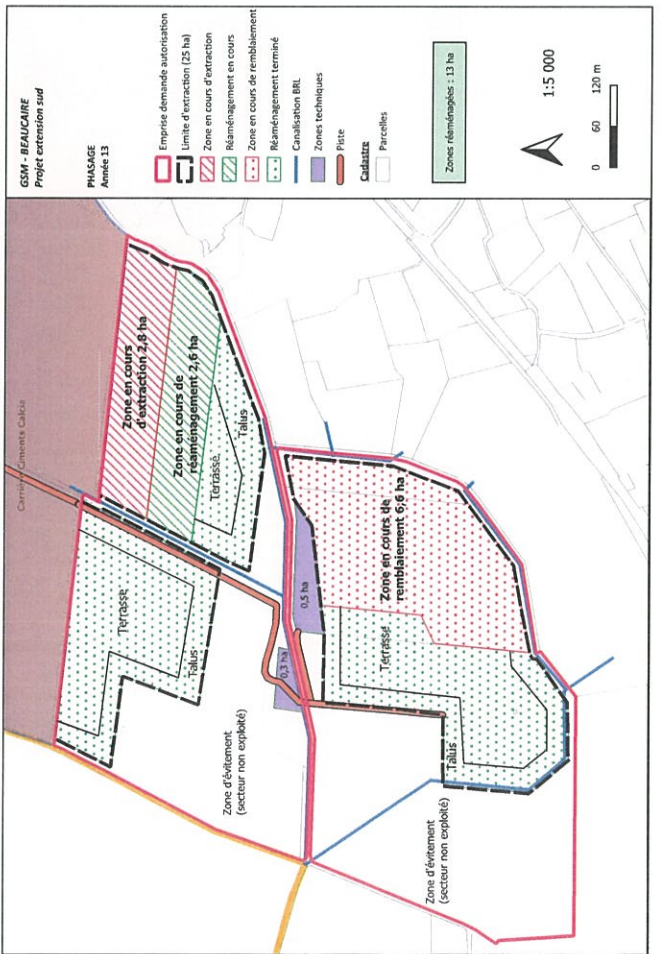
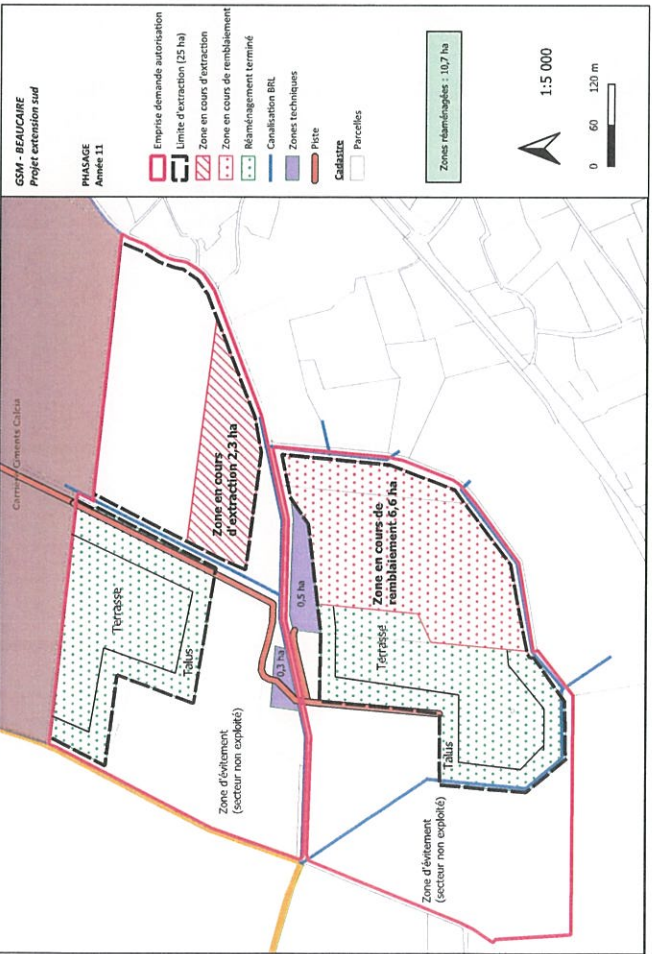
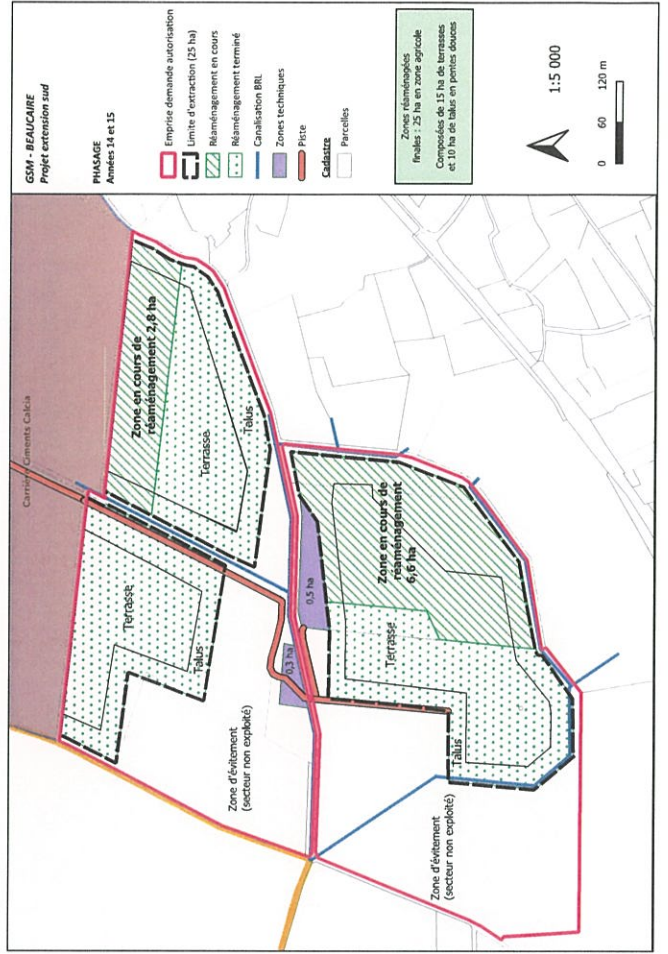
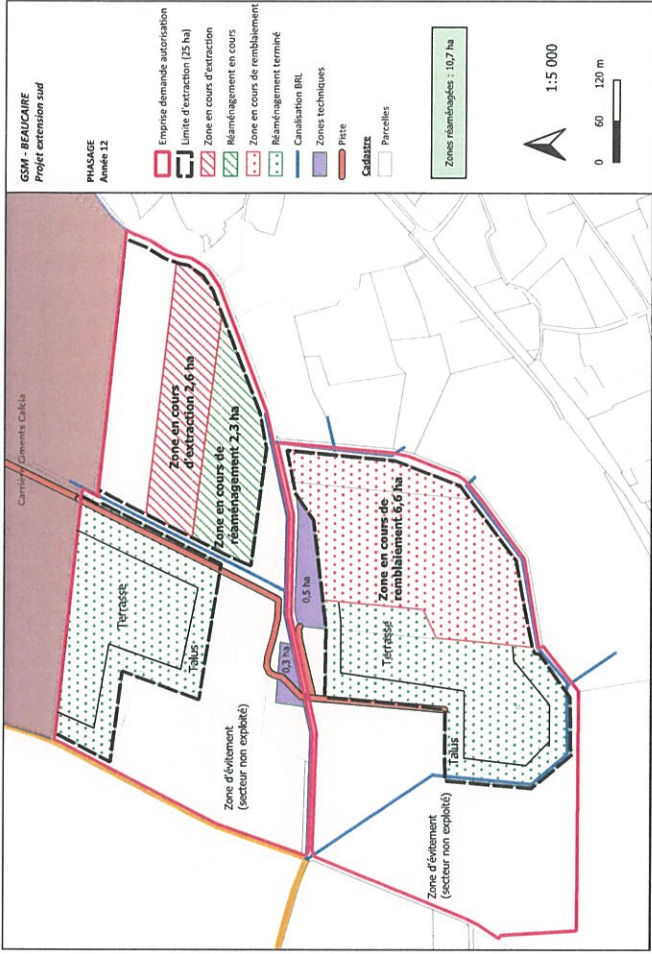


Annexe II

PHASAGE DE L'EXPLOITATION ET ETAT FINAL







REAMENAGEMENT

-  Emprise demande autorisation
-  Limite d'extraction (25 ha)
-  Secteur avec remblai (8 ha)
-  Epaisseur de recouvrement avec matériaux meubles du site (alluvions + terre végétale en surface)

2 m



Pente terrasse (gestion eaux ruissellement et flux air froid)

Point bas

Zones recueillant les eaux de ruissellement et le flux d'air froid



Haie brise vent (conservée ou replantée)

Projet : 45 ha, qui restent en zone agricole

1 - Zones d'évitement et en limite : 20 ha

2 - Trois terrasses de 3,2 à 6,7 ha : 15 ha au total

3 - Talus en pente douce : 10 ha



1:5 000

0 60 120 m



Courbes de niveau : tous les 0,5 m

Point bas = carrière Ciments Calcia

Terrasse réaménagée (3,2 ha) : 55 m NGF

Entre 2 et 2,5 m

Talus 11°

Terrasse réaménagée (5,1 ha) : 56 m NGF

Entre 2 et 2,5 m

Talus 11°

terrain naturel : 62 - 63 m NGF

Zone d'évitement Nord (pas d'exploitation) : 8,5 ha

terrain naturel : 60 - 61 m NGF

Zone d'évitement Sud (pas d'exploitation) : 11,5 ha

Entre 2 et 2,5 m

Point bas

terrain naturel : 55 - 60 m NGF

Emprise extraction : 25 ha

Quantité alluvions conservés pour réaménagement : 555 000 m³

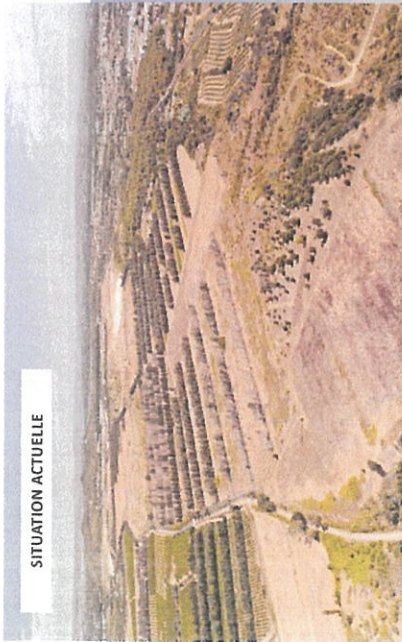
Comprend : découverte de surface (1m avec terre végétale) + 60% d'alluvions rouges intermédiaires + 5% fines d'alluvions jaune

Sur 25 ha : moyenne de 2,2 m de recouvrement

Modelage topographie : recouvrement entre 2 et 2,5 (fond creusement non régulier) directement sur calcaire (17 ha) ou sur remblai (8 ha)

terrain naturel : 61 m NGF

1. SIMULATION DE LA REMISE EN ÉTAT FINALE



SITUATION ACTUELLE

CROQUIS SUR VUE AÉRIENNE OBLIQUE DU RÉAMÉNAGEMENT FINAL DU PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE BEAUCAIRE - GSM
SOURCE VUE DRONE A.S.E

VUE DEPUIS LE SUD-OUEST



Sur la durée de l'autorisation (15 ans), l'entretien des zones d'évitement écologique est assuré par le pâturage et une fauche régulière.

Les zones réaménagées de la terrasse Sud-Ouest sont remises en culture en co-activité à l'avancement de l'exploitation (voir coupe de principe du réaménagement coordonnée pl.8).

Note : la nature des cultures en co-activité est illustrée à titre d'exemple et dépendra de l'activité de l'agriculteur en place. Sont reprises les types d'activité existant à l'heure actuelle (maraîchage et arboriculture)

ILLUSTRATION DU RÉAMÉNAGEMENT DU PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE BEAUCAIRE

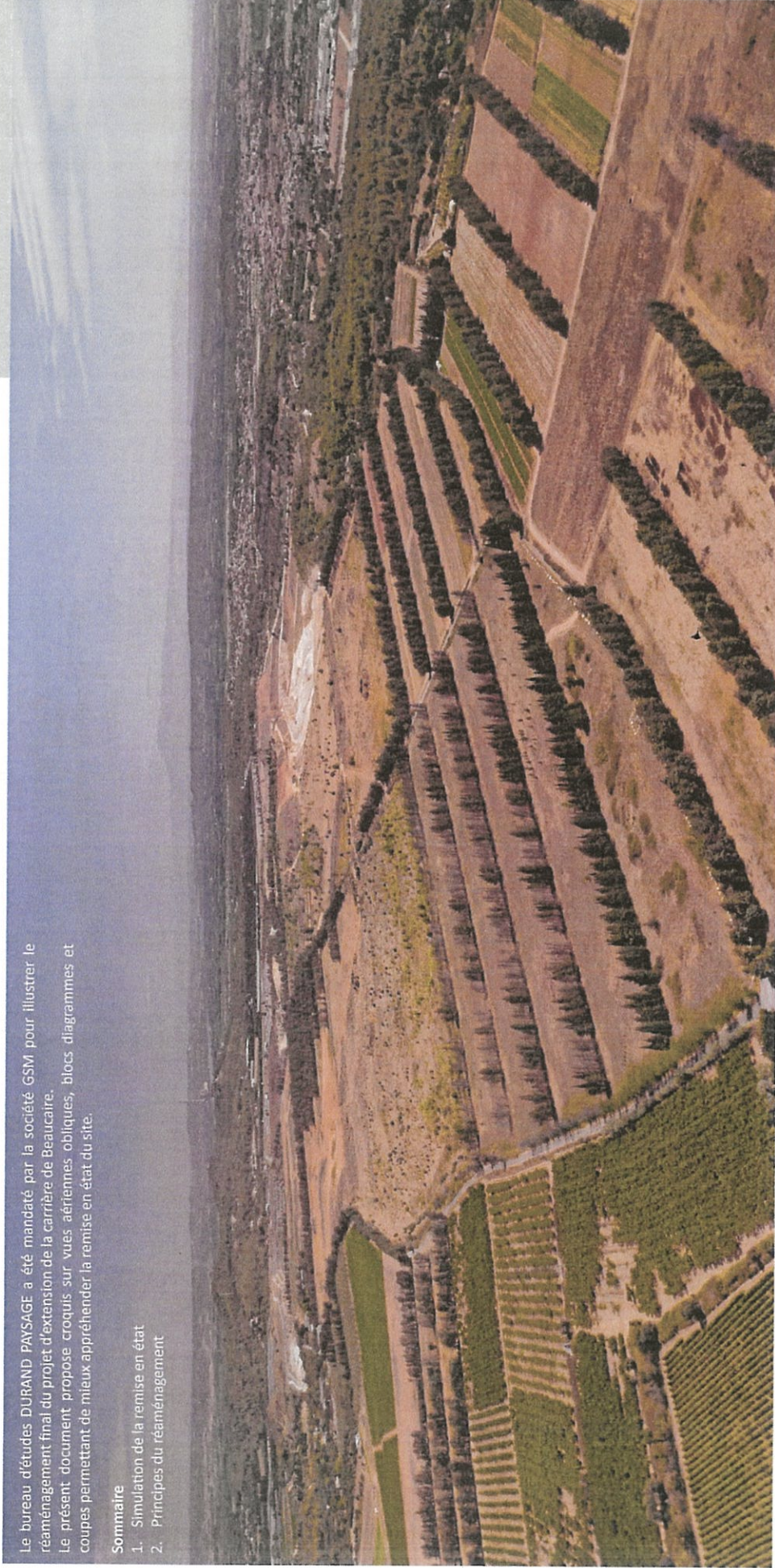
Commune de Beaucaire (30)

NOTICE PAYSAGÈRE

Le bureau d'études DURAND PAYSAGE a été mandaté par la société GSM pour illustrer le réaménagement final du projet d'extension de la carrière de Beaucaire. Le présent document propose croquis sur vues aériennes obliques, blocs diagrammes et coupes permettant de mieux appréhender la remise en état du site.

Sommaire

1. Simulation de la remise en état
2. Principes du réaménagement



Octobre 2022

Annexe III

PUBLICITES DANS LA PRESSE

jeudi 5 octobre 2023

Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

T4

3F Occitanie
Groupe ActionLogement

3A Vend à SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET (30960)

4, cité La Valette - Réf. N085L-1036 - Lot n°36

UN APPARTEMENT T3 de 75,91 m² au 1^{er} étage.

Classe énergie : D (235 kWh/m²/an) - Classe climat : D (48 kg CO2/m²/an). Montant des dépenses énergétiques estimé à 1,495 €/an (prix des énergies indexés au 01/01/2022, abonnement compris). Copropriété de 12 lots (dont 4 logements) sans procédure en cours. Charges estimées à 300 €/an. Honoraires à la charge vendeur.

Prix locataire 3F Occitanie, locataire HLM ou personnes tiers sous plafonds de ressources **46.760 €**

Prix tiers **58.450 €**

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques (www.georisques.gouv.fr)

Contact : QUADRAL TRANSACTIONS
didier.gilormini@quadralfra.fr 06.21.38.15.31

Sous réserve de possibilité conformément aux dispositions de l'article L441-11 du CGI sauf avis contraire de la légende. Le vendeur s'engage à informer le client des risques qui lui sont liés et à lui remettre le prospectus de cette annonce par e-mail et selon les dispositions applicables sur https://www.quadralfra.fr/voyance

Quadralfra

IMMOBILIER VENTES

Appartements

T3

NIMES - Quartier Copouzhin. Part. vend. apt T3 2 ch. 800, salon, WC, kitchen, balcon. Sdgs. 60/82m². Car. no. Construction 29/01/1964. DPE C. GES B. Nord Sud. Prix 100000€. Tél. 06.89.86.18.42

IMMOBILIER LOCATION

Locations diverses

Commerces/Entreprises

ST CYPIRIEN
SUITE RETRAITE LOUS CABINET MEDICAL MULTIPLES SUR ST CYPIRIEN CENTRE PYR-COR. Parking sécurisé. Libre au 01/10/2023. Tél. 06.21.27.20.70

Luthier achète à bon prix

pour les besoins de l'atelier :

VIOLONCELLES, SAKOPHONES, BASSONS en l'état.

Se déplace sur RDV
06.31.07.77.37

ANTIQUAIRE Antepelliérain achète

meubles anciens, tableaux, sculptures bronze, pendules, toutes montres anciennes, mécaniques, pièces de monnaie...
Se déplace
Tél. 04.67.12.18.34

NIMES
Belle TRANS maison, de passage. Révoit et se déplace pour un moment de détente inoubliable. Belle piscine, corps de riv. 06.84.01.30.35 (S.789986622)

Matrimonial Rencontre

fidelio GARD ou

04.66.29.02.66

Vous êtes cet, est, vrai, vous recherchez l'amour une tendre compagnie. Réelle vous propose des rencontres sérieuses et sincères dans le Gard Tél. 04.66.29.02.66

Un conseil pour mieux vendre ? Indiquez toujours clairement sur votre annonce le prix du bien que vous vendez.

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre, journal habillé à publier les annonces légales et judiciaires par service préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'impression des annonces légales portées sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centralisée ; le tarif au caractère est fixé à 0,1836€ par caractère par ligne et par page.

Contact : L'Agence Tél. 04.87.07.48.35 ou 04.3000.9000
Courriel annonces.legales@midi-libre.com

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

Voyance

PAS DE PROBLÈME SANS SOLUTION

Professeur HAMID
DONS HÉRÉDITAIRES DE PÈRE EN FILS

Problème d'affection, amour solide, travail, examens, chance aux jeux, finance...
Résultat rapide, travail efficace
Facilité de paiement
Discretion assurée
« Ne souffrez pas en silence »
Tél. 06 79 82 96 31
www.voyance-hamid.com

Pas de problème sans solution
Professeur SANKOU
Dons HÉRÉDITAIRES DE PÈRE EN FILS

• Spécialistes des problèmes d'affection, travail, chance aux jeux, finance, examens, concours etc...
• Vous pouvez me contacter pour problème urgent - Résultat en 24 h
• Travail efficace et garanti - Facilité de paiement - Discretion assurée
« Ne souffrez pas en silence »
Tél. 06 47 12 73 36

BONNES AFFAIRES

Animaux

Perdu/ trouvé

PERDU Petit chalon de 4 mois, gris, type de tout son corps, point noir au milieu du front. Perdu à ouchemin bas à Nîmes. Rapprochement 50 euros. Tél. 04.67.83.98.17

Maison

Meuble Déco, et brocante

ATELIER DE LUTHIERIE

ACHÈTE

VIOLONS minimum 1000€

VIOLONCELLES minimum 3000 € même en mauvais état.

Me déplace gratuitement. Paiement comptant immédiat.

Contact : M. ZIEGLER
06-45-81-03-03

Contacts Rencontres

Déjante

LA SIRÈNE: massages et modelage. Sur RDV au. 06.68.85.14.14 (S.39603381)

NIMES "ANASTASIA" belle blonde, au corps de rêve, vous rejoit et se déplace pour un moment, bouill. Tél. 07.84.29.80.60 (S.42957445)

MELANIE
de retrouver sur NIMES pour un moment de détente inoubliable. Vous rejoit et se déplace. À très vite. Bisesou
06.26.51.39.58

ALBES - Femme douce et câline pour un bon moment de massage agréable. Tél. 07.45.14.83.80 (S.49932738)

MENDE, Belle melle, 26 ans, poitrine généreuse, jolies formes, vous attend pour un moment de détente inoubliable. Tél. 06.74.64.59.57 (S.89099498)

ALBES, Jeune Italienne, corps de rêve, vous attend pour un moment agréable. Tél. 07.73.20.91.71 (S.53986411)

Massages de qualité proche de Nîmes dans un cadre sythique, du lundi au vendredi de 9 h à 19 h, sur RDV. Tél. 06.29.25.02.03 (S.8484460)

ni club ni agence ! POINT RENCONTRE MAGAZINE

+ de 3400 annonces h et l de particulier à particulier avec leur téléphone pour des rencontres sérieuses sur votre région de décamation gratuite sous pli discret, appel gratuit

0 800 02 88 02
www.prmag.fr

Siège : 41580369

Pour préserver toute son efficacité à votre annonce. Classez, n'en faites pas un ribbon. Votre Annonce Classée doit permettre une lecture rapide et sans ambiguïté.

ESTELLE
52 ans
Séparée depuis 2 ans
cherche nouvelle rencontre sérieuse.
Joignable au
0895 10 15 80

Loisirs

Art, collections, grands crus

Collectionneur Nîmes, achète Diage 33 et 45 Tours en bon état, CD, DVD, VCD, Livres, Montres anciennes, Médailles, Tableaux et Statuettes sur animaux. Me déplace 06.78.76.06.63.

COLLECTEUR CHÈTE GRANDS VINS

PAYEMENT COMPTANT

Bourgogne, Bordeaux, Champagne... même vieux Alcools anciens

Cognac, Rhum, chartruse, whisky
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

06.74.16.07.78

Part. achète collections opportunités. France et monde, médailles monnaies antiques et royales, documents historiques, livres rares, cartes postales... Expertes gratuits. Tél. 04.68.46.16.85

Antiquaire achète

Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...

06 80 66 30 57 - 04 67 27 81 82
yssecula@orange.fr - site : www.antiquaires-yssecula.fr

Mr Yves SECULA

M. SYDI
Voyant médium

Quels que soient vos problèmes délicats. Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres Il résoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadens vert), chance au jeu, travail, réussite aux examens. Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance.

06 17 32 67 56
mail : diabysydi7@gmail.com

PROFESSEUR FALILOU

Puissant voyant médium guérisseur

Pas de vis sans problème pas de problème SANS solutions. Aide à RÉSOLURE tous vos problèmes quotidiens amour durable. Déplacement possible.

Paiement après résultats 07 53 34 53 97 sur RDV

ACHÈTE LOT DE BOUTELLES

de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools divers en bon état.

Suite à succession, débarras, déménagement... Paiement comptant sur place.

Tél : 06 07 24 23 35

* Au cas de litige ou de doute sur la vente, contactez votre médiateur.

Chasse et pêche

Propose CHASSE à LA BECASSE en Bretagne, départements 29 et 56. Tél. 06.26.93.51.08

Services

Travaux Maison et extérieur

Disponible pour tous travaux de démolition et nettoyage, évacuation des déchets à la déchetterie. 07.73.00.61.42 (S.428964203)

Investisseur achète terrains, Villas et immeubles anciens à rénover. Paiement COMPTANT. Etudes et estimations gratuites. Tél. 06.10.43.04.98 (S.428964203)

Troisième âge

Dame avec séjours Héritières, gèderai personnes âgées, jour + nuit, repas + petit ménage. Pas sérieux s'abstient. Tél. 06.23.03.01.45

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE BEAUCAIRE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Extension de la carrière située aux lieux-dits « Enclos de Forton » et « Cante Perdris »

Par arrêté préfectoral en date du 31 août 2023, une enquête publique est ouverte, suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société GSM, dont le siège social est fixé 4 place des Saisons - Tour A - 92400 Courcouronnes, représentée par M. Jean-Marc NGUYEN, directeur régional de la Société GSM, au vu de l'extension de la carrière située aux lieux-dits « Enclos de Forton » et « Cante Perdris », sur le territoire de la commune de Beaucaire. Les parcelles retenues sont précisées au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête. La demande porte sur l'extension de matériaux alluvionnaires, pour une durée de 15 ans. Une installation de criblage mobile de 150 kW est également incluse dans la présente demande. La nouvelle superficie de l'emprise de la carrière portera sur 45,8 ha et la zone concernée par l'exploitation sera de 25 ha. La production annuelle représente 200 000 tonnes en moyenne et 300 000 tonnes en production maximale.

Les activités projetées sont décrites comme suit, dans le nomenclature des installations classées : 2510-1(A), 2515-1(B)

Les activités projetées sont décrites comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (OTA) : 2.1.5.0 (A), 1.1.1.0 (D)

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Madame Gaëlle GAGLIANO, responsable foncier et environnement - société GSM S.A.S., aux coordonnées suivantes : gaëlle.gagliano@waldbornmatériaux.com et au 04.67.07.07.10 (standard téléphonique régional).

Pendant une période de 33 jours, de lundi 2 octobre 2023 à vendredi 3 novembre 2023 à 17h00, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexes relatives déposées en mairie de Beaucaire, Place Georges Clémenceau - 30002 BEAUCAIRE pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, de lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un point d'information mis à la disposition du public, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier pourra être consulté sur les sites internet des services de l'État : https://www.registre-environnement.gouv.fr et https://www.gard.gouv.fr/info/dossiers-et-etats/Installation-Installations-Classées-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICEPE/Environment-Installations-Classées-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICEPE/Environment-Installations-Classées-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICEPE/Beaucaire-GSM-Beaucaire, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registre-environnement.gouv.fr/141707, de lundi 2 octobre 2023 à vendredi 3 novembre 2023 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie de Beaucaire sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuilles non mobiles, collés et paraphés par le commissaire enquêteur. Celles qui lui sont adressées par écrit, en mairie de Beaucaire à l'attention de M. Jean-Paul CHAUDAT, commissaire enquêteur - Carrière GSM, Place Georges Clémenceau - 30002 BEAUCAIRE, siège de l'enquête, seront annexées au-delà du registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-environnement.gouv.fr/141707, ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquête-public@141707@registre-environnement.fr, de lundi 2 octobre 2023 à vendredi 3 novembre 2023 à 17h00.

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, (uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante : pref-environnement@gard.gouv.fr, ou, à défaut par téléphone au 04 66 36 04 04 ou 04 66 36 42 89).

Monsieur Jean-Paul CHAUDAT, directeur délégué à la direction de l'hérédité nucléaire du CEA, retraité, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie de Beaucaire, aux dates ci-après :

- lundi 2 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- mercredi 11 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 13h00
- vendredi 3 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Le présent avis sera affiché en mairies de Beaucaire et de Jonquières-Saint-Vincent. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Beaucaire, à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : https://www.registre-environnement.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution

Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux

LA RAPIDITÉ C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Boostez votre pouvoir d'achat et faites-vous PLAISIR

Par ici les ÉCONOMIES jusqu'à 50% sur de nombreuses offres EXCLUSIVES

Disponible sur App Store

DISPONIBLE EN Google Play

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION

Midi Libre **L'INDEPENDANT**
LA DÉPÊCHE **Centre Presse**
L'Agence
LA COM EN CIRCUIT COURT



avec

samedi 9 septembre 2023

Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

IMMO-AUTO-DIVERS
04 3000 7000
EMPLOI
04 3000 9000

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Commercial/ Marketing/ Vente

DANS LE CADRE DE SON DÉVELOPPEMENT
TOYOTA NIMES / ARLES / MONTPELLIER
RECRUTE



DEUX CONSEILLERS COMMERCIAUX VN et VO (H/F)
pour les Marques TOYOTA et LEXUS :

- Postes basés sur NIMES (30) et ARLES (13)
- Rattaché au Responsable de site dans le respect des standards et procédures du groupe et du constructeur, vos missions seront notamment les suivantes :

- . L'accueil des clients
- . Réaliser les objectifs de ventes qualitatifs et quantitatifs annuels
- . Conseiller les clients en matière de financement et produits périphériques
- . Gérer et assurer le suivi de votre fichier client.

Profil :

- Vous faites preuve d'organisation en respectant les procédures du constructeur
- Vous avez la volonté de développer le chiffre d'affaires et de fidéliser les clients
- Date embauche : dès que possible
- Type de contrat : CDI
- Durée du travail : FORFAIT JOURS
- Rémunération : salaire de base + variable mensuel + primes mensuelle et trimestrielle+ tickets restaurant + véhicule de fonction
- Statut : CADRE

DEUX TELECONSEILLERS / TELEPROSPECTRICES :

- Postes basés sur NIMES et MONTPELLIER
- CDI 35 ou 39 heures hebdomadaire
- Rémunération fixe + rémunération variable liée à la prise des rendez-vous et aux différents items qualifiés
- Tickets restaurant / Mutuelle d'entreprise
- Rattaché au Responsable Après-ventes et afin d'épauler l'équipe vos missions seront :
- . Répondre aux appels téléphoniques en donnant des informations claires à nos clients
- . Prises de rendez-vous sur nos fichiers pour nos différents ateliers mécaniques via des appels sortants
- . Intervenir sur les appels entrants afin de positionner les rendez-vous
- . Remplacement ponctuel au standard téléphonique
- . Poste évolutif.

Profil :

- Vous attachez beaucoup d'importance aux valeurs de transparence, respect et bienveillance
- Autonomie, convivialité et esprit d'équipe sont vos principales qualités
- Idéalement vous avez une première expérience dans la prospection commerciale
- Maîtrise de l'outil informatique.

Nous vous remercions par avance de transmettre CV + lettre de motivation à l'adresse suivante : direction.toyotanimes@groupe-maurin.com

Retrouvez l'intégralité de ces offres sur <https://www.occitanie-emploi.fr/>

Hôtellerie Restauration

L'agence AXA RICOME & SADOUL basée à ALES (30100) recrute

UN/UNE COLLABORATEUR/TRICE D'AGENCE confirmé(e)

- CDI 35h
- Poste à pourvoir dès que possible

Envoyer CV + LM à : agence.ricome@axa.fr
Retrouvez l'intégralité de cette offre sur : <https://www.occitanie-emploi.fr/>

BONNES AFFAIRES

Contacts Rencontres

Détente

NIMES "ANASTASIA" belle blonde, au corps de rêve, vous reçoit et se déplace dans un cadre cosy, pour un moment érotique. Tél. 07.54.29.20.50 (S.42374455)

MELANIE de retour sur NIMES pour un moment de détente insolite. Vous reçoit et se déplace. A très vite. Bisous
06.26.51.39.58

MASSAGE de qualité proche de Nimes dans un cadre cosy, de 9h à 19h sur RDV. Tél. 09.29.23.23.03 (S.8844580)

PROFESSEUR FAILLOU

Puissant voyant médium guérisseur
Pas de vie sans problème pas de problème SANS solutions.
Aide à RESOUDRE tous vos problèmes quotidiens amour durable. Déplacement possible.
Paiement après résultats 07 53 34 53 97 sur RDV

M. SYDI
Voyant médium
Quels que soient vos problèmes délicats. Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres Il résoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadenas vert), chance au jeu, travail, réussite aux examens.
Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance.
06 17 32 67 56
mail : diabysydi7@gmail.com

MAISON GUYOT ACHÈTE
PAIEMENT IMMÉDIAT !
Manteaux de fourrure 15€ à 100€ !
Montres Bijoux et Fantaisies
Pièces de monnaie | Objets et mobiliers asiatiques
Tableaux | Meubles
Sculptures | Pendules | Vases | Vitraille
Argenteries | Biberons divers...
Vieux vins / Champagnes et alcools*
Cuivres (Étain) | Machines à coudre | Livres anciens

Tel. : 06.30.84.97.06
Faites une affaire conclue ! Mail : maisonGuyot21@gmail.com

LOLA 37 ans, aime les voyages, CH Homme gentil avec les mains enroulées. Jolie au 0895.10.04.67 (0.90 €/mn) (S.43771988)

ni club ni agence !
POINT RENCONTRE MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone pour des rencontres sérieuses dans votre région
documentation gratuite
sous pli discret, appel gratuit
0 800 02 88 02
www.prmag.fr
Scout : 41990995

Matrimonial Rencontre
fidelio-gard
04 66 29 02 66
Vous rêvez d'une belle histoire d'amour, des projets à deux ? Soyez curieux ! Informez-vous ! Facile de rencontrer depuis plus de 47 ans. Tél : 04 66 29 02 66

04 66 29 02 66
fidelio-gard.fr
58 ans Commerçante, elle est superbielle ! Soutenez, une équipe humaine, attentive à la fois chic et simple, très douce, vous 55/60/200cm Occ. Tél 04 66 29 02 66.

04 66 29 02 66
A 2 c'est mieux !
fidelio-gard.fr
55 ans Blonde, les yeux brun, elle incarne la beauté simple et la grâce des valeurs sincères ancrées dans son caractère. Occ. vous 50 ans 70 ans Mtl. Tél 04 66 29 02 66.

fidelio-gard
Informez-vous !
Soyez curieux !
04 66 29 02 66

Loisirs
Art, collections, grands crus
Part. achète collections importantes timbres, France et monde entier, beaux livres, CD, DVD, reproductions, documents historiques, livres rares, cartes postales. Expertise gratuite. Tél. 04.68.46.16.65

NIMES
Belle TRANS blonde, de passage. Reçoit et se déplace. Belle politicienne, corps de rêve.
06.84.01.30.35 (R.79944502)

Voyance
PAS DE PROBLEME SANS SOLUTION
Professeur HAMID à Montpellier DONS HÉRÉDITAIRES DE PÈRE EN FILS
Problème d'affection, travail, examens, finance...
Résultat rapide, travail efficace
Facilité de paiement
Déplacement possible
Discrétion assurée
« Ne souffrez pas en silence »
Tél. 06 79 82 96 31

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES
Midi Libre, journal hebdomadaire à publier les annonces légales et judiciaires par service préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifier le loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif à l'inversion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans un lieu de destination réglementaire centrale ; le tarif au caractère est fixé à 0,193€ par ligne pour chaque signataire ou espace.
Contact : ALAGENCE TEL 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020
Courriel annonces-legales@midilibre.com

VENTES AUX ENCHÈRES
VENTES IMMOBILIÈRES
SCP G. LAÏCK - H.-L. ISENBERG - JC. JULLIEN - JJ SAUNIER
AVOCATS À LA COUR
3 Rue Morjand - NIMES TEL. 04 66 21 71 37 - FAX 04 66 21 66 73
Courriel : avocats@scplb.fr
<https://www.ljp-avocats.com/>

VENTE SUR LICITATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT
Une maison d'habitation de type T3 en rez-de-chaussée constituant le lot 46 et les 102/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et un parking constituant le lot 144 et les 21/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales dans une copropriété horizontale dénommée « Résidence LES SENONVALLES » situés sur la Commune de ROCHEFORT DU GARD (30050) 3745 route d'AVIGNON, cadastrée section BC n°116 d'une contenance de 4 ha 40 a 29 ca.
SUR LA MISE À PRIX DE QUATRE VINGT DEUX MILLE EUROS (€2 000 000) avec faculté de hausse du quart, puis de la moitié en cas de carence d'offre, les frais de licitation étant en sus du prix adjudicatoire.
ADJUDICATION fixée à l'audience des ventes du Tribunal Judiciaire de NIMES
le JEUDI 28 OCTOBRE 2023 à 9 heures 30 au Palais de justice de NIMES, bâtiment des Arènes
VISITE ASSURÉE par la SCP PELEREAU GISCARD BARBAROUX-PELLEAUX CHEIKH-BAWA

Commisaires de justice associés à NIMES
le LUNDI 2 octobre 2023 de 10 h à 12h
Enchères uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES et sur justification de la consignation entre les mains du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de NIMES d'une somme correspondant au dixième du montant de la mise à prix sans pouvoir être inférieure à 3 000 €. Le cahier des charges peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de NIMES, Palais de Justice, Bld des Arènes et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...
06 80 66 30 57 - 04 67 27 81 82
ysecula@orange.fr - site : www.antiquites-yves-secula.fr
Mr Yves SECULA

COLLECTIONNEUR ACHÈTE GRANDS VINS
PAIEMENT COMPTANT
Bourgogne, Bordeaux, Champagne... même vieux Alcools anciens
Cognac, rhum, charcuterie, whisky
L'achat d'objet est garanti par la santé à consommer avec modération.
06.74.16.07.78

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools divers en bon état. Suite à succession, débarras, déménagement... Paiement comptant sur place.
Tél : 06 07 24 23 35
adivins@gmail.com
*Une chère et organisée par la santé à consommer avec modération.

Chasse et pêche
Services
Travaux Maison et extérieur
Troisième âge

Propose CHASSE A LA BECASSINE en Brétagne, départements 29 et 56. Tél 06.25.93.51.98

Investisseur-promoteur sérieux achète terrains, villas et immeubles anciens à rénover. Paiement COMPTANT. Etudes et estimations gratuites. Tél. 06.10.43.04.96 (S.42899426)

Dame avec décentes références, générale personnes âgées, jour + nuit, 7j/7 pas + petit message. Pas sérieux pas réponse. Tél. 06.23.00.01.95

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS AU PUBLIC
Commune de Caveirac
Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que par délibération n° DEL 202300351_068476 du 31 Août 2023 le Maire de Caveirac a prescrit la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur la Commune de Caveirac.
Cette délibération a fait l'objet d'un affichage en mairie depuis le 5 septembre 2023 pour une durée d'un mois où elle peut être consultée.

ENQUÊTES PUBLIQUES

PREFET DU GARD
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE de BEAUCAIRE
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Extension de la carrière située aux lieux-dits « Enclos de Forton » et « Cante Perdrix »

Par arrêté préfectoral en date du 31 août 2023, une enquête publique est ouverte, suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société GSM, dont le siège social est à la place des Ombres - Tour Abo - 32400 Courbouze, représentée par M. Jean-Marc NGUYEN, directeur régional de la Société GSM, en vue de l'extension de la carrière située aux lieux-dits « Enclos de Forton » et « Cante Perdrix », sur le territoire de la commune de Beaucaire. Les parcelles retenues sont précitées au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête. La demande porte sur l'extension de la carrière au sein de la présente enquête. La demande porte sur l'extension de la carrière aux lieux-dits « Enclos de Forton », pour une durée de 15 ans. Une installation de criblage mobile de 150kW est également incluse dans la présente demande. La nouvelle superficie de l'emprise de la carrière portera sur 45,8 ha et la zone concourant par l'opération sera de 25 ha. La production annuelle représentative 200 tonnes en moyenne et 300 000 tonnes en production maximale. Les activités projetées sont visibles comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1(A), 2515-1-b(1)

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Jean-Marc NGUYEN, responsable fonction et environnement - société GSM S.A.S., aux coordonnées suivantes : jeanmarnarc.nguyen@gsm.beaucaire.com et au 04.67.07.07.10 (standard téléphonique régional).

Pendant une période de 33 jours, du lundi 2 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 3 novembre 2023 à 17h00, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexes restant déposées en mairie de Beaucaire, Place Georges Clémenceau - 30302 BEAUCAIRE peut être consultée à la disposition du public, les jours ouvrés, de 9h00 à 17h00 de 18h00 à 17h00. L'accès au dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier pourra être consulté sur les sites internet des services de l'Etat : <https://www.projet-environnement.gouv.fr/> <https://www.gard.gouv.fr/actions-de-l'Etat/Environnement/Installations-Classées-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Beaucaire/GSM-Beaucaire>, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematocatalys.fr/4707>, de lundi 2 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 3 novembre 2023 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie de Beaucaire sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à moins non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Ces cotés qui seront adressés par écrit, en mairie de Beaucaire (à l'attention de M. Jean-Paul CHAUDAT, commissaire enquêteur - Carnive GSM, Place Georges Clémenceau - 30302 BEAUCAIRE), siège de l'enquête, seront amenés au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematocatalys.fr/4707>, ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4707@registre-dematocatalys.fr, de lundi 2 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 3 novembre 2023 à 17h00.

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, (uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante : pre-environnement@gard.gouv.fr, ou, à défaut, par téléphone au 04 66 36 43 04 ou 04 66 36 42 80)

Monsieur Jean-Paul CHAUDAT, directeur délégué à la direction de l'énergie nucléaire du CEA, mirabel, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nimes, recevra personnellement les intéressés en mairie de Beaucaire, aux dates ci-après :

- lundi 2 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- mercredi 11 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 3 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Le présent avis sera affiché en mairie de Beaucaire et de Jonquières-Saint-Vincent. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès qui ont été retenues pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la Préf. du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après enquête publique, prendre connaissance, pendant un à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Beaucaire à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'Etat, des conclusions <https://www.projet-environnement.gouv.fr/>, www.gard.gouv.fr, report, des conclusions envoyées au commissaire enquêteur et du résumé en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'être prise à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

11 septembre. Contact : 06 89 43 43 12
Forum des associations. L'association de Gymnastique volontaire "AGV Pierre-Gamel" propose (entre autres) de la gymnastique douce et tonique en plein air, de l'aquagym, de la randonnée, de la marche nordique, du yoga, du pilage. elle sera présente au Forum des associations à Nîmes, le 9 septembre. Les inscriptions se feront du lundi 11 au jeudi 14 septembre au centre Pierre-Gamel, rue des Camarguais. Tél. 06 45 76 98 49. www.agvpierre-gamel.com

RENCONTRE

Complicité. Ex-cadre supérieur, célibataire, 69 ans, 1,85 m, 105 kg, cherche tendresse, complicité avec dame motivée pour sorties, voyages, et plus si affinités. Écrire à La Gazette sous la référence 1264.1

Partage. Monsieur, 76 ans, recherche dame, 69-78 ans, sérieuse, non-fumeuse, douce et affectueuse pour partage et plus si affinités. Écrire à La Gazette sous la référence 1260.1

ANIMAUX

Portes-ouvertes. Le Refuge "Au bonheur des 4 Pattes" organise une journée conviviale au profit de nos protégés. Lieu : 256 chemin des Lauzières. Tél. 06 87 04 07 12.

EMPLOIS

Vendeur(se) en maroquinerie. Nîmes. Bleu cerise. Missions : accueil de la clientèle, encaissement, vente, réception des marchandises, mise en rayon des produits. Vous réaliserez ouvertures et fermetures en autonomie par roulement (travail en équipe). CDI, 35h, travail le samedi. Salaire brut : 11,52€/h. Prise de poste immédiate. Débutant accepté. Offre Pôle emploi n° 160WFCT.

Ouvrier polyvalent d'intervention espaces verts et agricoles H/F. Nîmes. Missions : entreprise intervenant sur chantiers d'entretien d'espaces verts et de voie ferrée, débroussaillage, élagage, tonte, taille de vignes, nettoyage des autoroutes... recrute, pour compléter son équipe, plusieurs ouvriers polyvalents H/F. Vous aimez travailler en extérieur, vous avez l'expérience dans l'utilisation des outils pour le débroussaillage et la tonte à minima. Volontaire, vous savez travailler en équipe dans le respect des consignes de sécurité. Les départs sur chantiers se font de Nîmes, par équipe de 3 personnes minimum. CDD : 6 mois. 35 h. Salaire brut 11,52 €. Expérience : 6 mois. Offre Pôle emploi n°160WFCL

Hôte (sse) SAV H/F. Nîmes. Missions : accueillir et orienter vos clients. Gérer l'ensemble des dossiers SAV (gestion administrative et logistique) : pièces détachées, échanges, avoirs. Gérer les flux (entrées et sorties) de produits défectueux et pièces détachées. CDD : 4 mois. 35h. Salaire brut horaire : 11,52 €. Expérience : 1 an, service après-vente. Offre Pôle emploi n° 160TWZD

PRÉFET DU GARD

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CARRIÈRES)

COMMUNE de BEAUCAIRE

Extension de la carrière située aux lieux-dits "Enclos de Forton" et "Cante Perdrix"

Par arrêté préfectoral en date du 31 août 2023, une enquête publique est ouverte, suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société GSM, dont le siège social est fixé 4 place des Saisons - Tour Alto 92400 Courbevoie, représentée par M. Jean-Marc NGUYEN, directeur régional de la Société GSM, en vue de l'extension de la carrière située aux lieux-dits "Enclos de Forton" et "Cante Perdrix", sur le territoire de la commune de Beaucaire.

Les parcelles retenues sont précisées au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête. La demande porte sur l'extraction de matériaux alluvionnaires, pour une durée de 15 ans. Une installation de criblage mobile de 150 kW est également incluse dans la présente demande. La nouvelle superficie de l'emprise de la carrière portera sur 45,8 ha et la zone concernée par l'exploitation sera de 25 ha. La production annuelle représente 200 000 tonnes en moyenne et 300 000 tonnes en production maximale.

Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1(A), 2515-1-b(D)
 Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (IOTA) : 2.1.5.0 (A), 1.1.1.0 (D)

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Madame Gaëlle GAGLIANO, responsable foncier et environnement - société GSM S.A.S., aux coordonnées suivantes : gaelle.gagliano@heidbergmaterials.com et au 04 67 07 07 10 (standard téléphonique régional).

Pendant une période de 33 jours, du **lundi 2 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 3 novembre 2023 à 17h00**, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexes resteront déposées en mairie de Beaucaire, Place Georges Clémenceau - 30302 BEAUCAIRE pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**. L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier pourra être consulté sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr> et <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classes-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Beaucaire/GSM-Beaucaire>, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4707>, du **lundi 2 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 3 novembre 2023 à 17h00**.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie de Beaucaire sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Beaucaire (à l'attention de M. Jean-Paul CHAUDAT, commissaire enquêteur - Carrière GSM, Place Georges Clémenceau - 30302 BEAUCAIRE), siège de l'enquête, seront annexées au-dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4707>, ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4707@registre-dematerialise.fr, du **lundi 2 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 3 novembre 2023 à 17h00**.

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du **lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00**, (uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante : prel-environnement@gard.gouv.fr ou, à défaut par téléphone au 04 66 36 43 04 ou 04 66 36 42 80)

Monsieur Jean-Paul CHAUDAT, directeur délégué à la direction de l'énergie nucléaire du CEA, retraité, désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie de Beaucaire, aux dates ci-après :

- **lundi 2 octobre 2023** de 9h00 à 12h00
- **mercredi 11 octobre 2023** de 14h00 à 17h00
- **jeudi 26 octobre 2023** de 9h00 à 12h00
- **vendredi 3 novembre 2023** de 14h00 à 17h00

Le présent avis sera affiché en mairies de Beaucaire et de Jonquières-Saint-Vincent. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Beaucaire, à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Arrêté préfectoral du 03/05/2023

portant sanctions administratives à l'encontre de l'entreprise de transports de marchandises BERTHAUD LANGUEDOC SAS

Considérant la nature et la répétition des infractions relevées à l'encontre de l'entreprise de transports de marchandises BERTHAUD LANGUEDOC SAS à 30510 GÉNÉRAC et suite à l'avis de la commission territoriale des sanctions administratives de la région Occitanie réunie le 22/03/2023, le préfet de région a prononcé par arrêté du 03/05/2023 :
 - L'immobilisation de 6 véhicules pour une durée de 2 mois.
 - Le retrait de 6 copies conformes de la licence de transport pour une durée de 2 mois.

Cette décision sanctionne l'accumulation d'infractions commises par cette entreprise lors de transports réalisés ces 3 dernières années dont 50 délits, 604 contraventions de 5^{ème} classe, 468 contraventions de 4^{ème} classe.

AUGMENTATION DE CAPITAL, CRÉATION D'ENTREPRISE, TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL...



ACCÉLÉREZ VOS FORMALITÉS ET SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE.

Envoi de l'attestation d'insertion dans la journée par email (ou par fax)

Réactivité à vos demandes de renseignements ou de devis

Mise en forme vous offrant systématiquement le tarif le plus bas

Envoi gratuit, par courrier, d'un exemplaire du journal à sa parution.

SERVICE ANNONCES LÉGALES

Marie-Laure Boyer

06 75 08 84 20

LA GAZETTE DE MONTPELLIER

13 place de la Comédie - CS 39530

34960 Montpellier cedex 2

annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

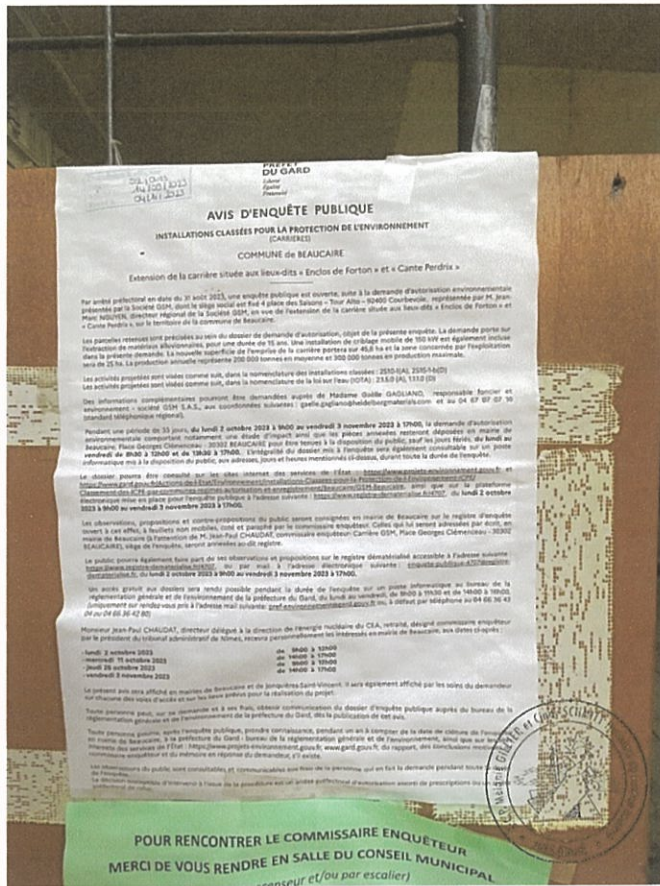
LA GAZETTE DE NÎMES

11 rue Régale - 30000 Nîmes

annonceslegales@gazettedenimes.fr

Annexe IV

PUBLICITE SUR LE SITE



Hui
e Justice




De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.



Mélanie GILLIER
Huissier de Justice

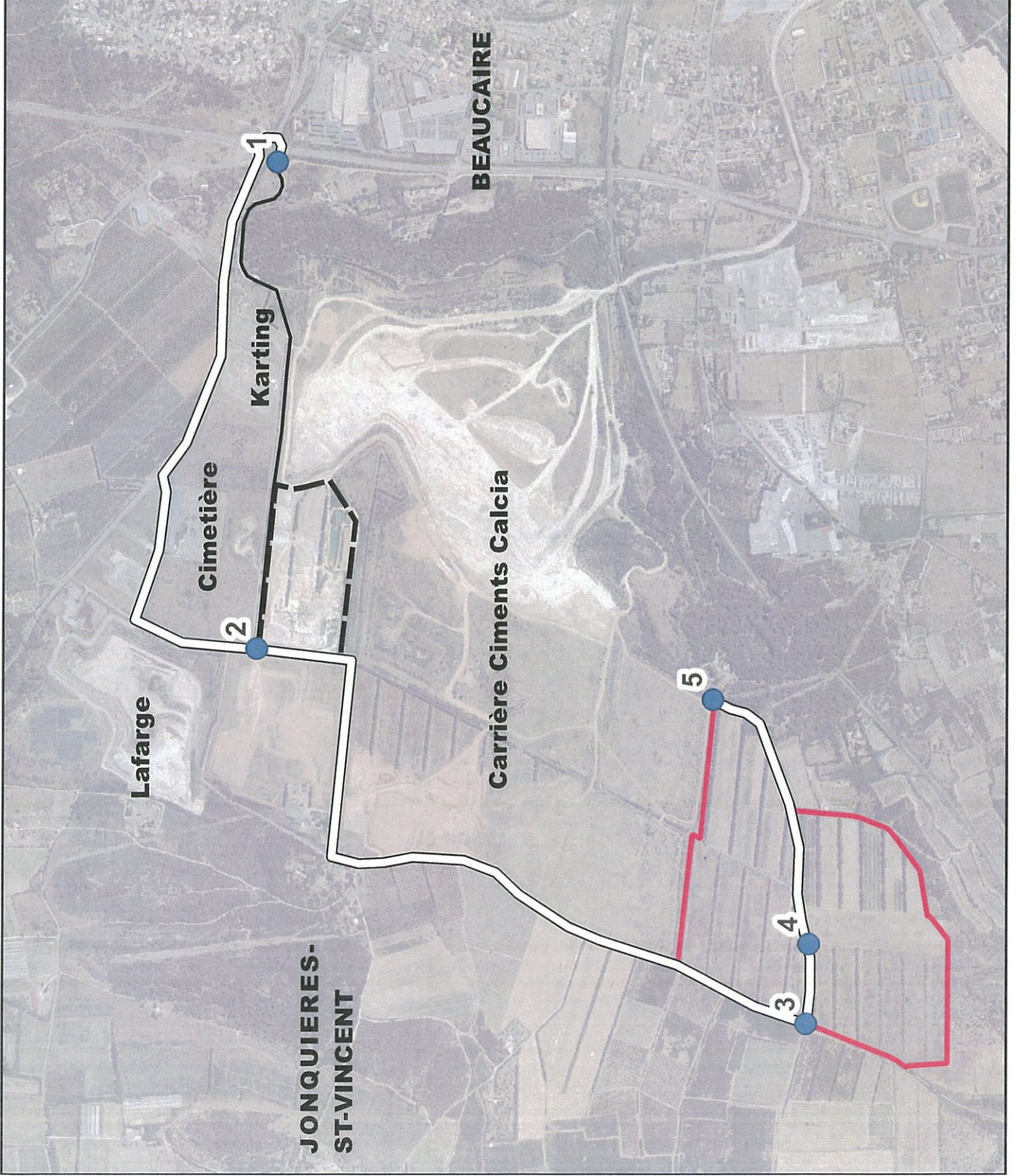
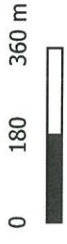
GSM - BEAUCAIRE
Projet extension sud

Localisation des panneaux de
publicité de l'enquête
publique

-  Emprise projet GSM
-  Plateforme installations GSM
-  Panneaux avis
d'enquête publique
-  Itinéraire accès panneaux



1:15 000



SCP GILLIER SCHMITT
Huissiers de Justice Associés
Avenue Georges Chauvin
30700 UZES

EXPEDITION



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Force Probante :

Acte authentique dont les mentions relatives aux
constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

Société Civile Professionnelle

GILLIER SCHMITT

Commissaires de Justice
Associés

Avenue Georges Chauvin

30700 - UZES

Tel : 0466222010

etudegillierschmitt@huissier-
justice.fr

www.huissier-nimes-gard.fr

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

Coût de l'acte

Les articles font référence
au Code de Commerce

Émoluments 492,33 €

(Art A444-10)

Déplacement 7,67 €

(Art R. 444-48)

Sous total HT 500,00 €

TVA à 20% 100,00 €

TOTAL TTC 600,00 €

PROCES VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les VENDREDI QUINZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS,
LUNDI DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS
VENDREDI TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS
ET LE LUNDI SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS

A LA REQUETE DE :

HEIDELBERG MATERIALS FRANCE, dont le siège social est situé Tour Alto, 24^{ème} étage 4, place des saisons, 92400 COURBEVOIE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT AU PREALABLE EXPOSE :

Avoir obtenu un arrêté préfectoral d'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale d'extension de la Carrière GSM de Beaucaire, lequel a fait l'objet d'un affichage sur la Commune de BEAUCAIRE (30) aux abords de la Carrière de BEAUCAIRE(30) et du projet d'extension de GSM, ainsi qu'en Mairie de BEAUCAIRE(30) et de JONQUIERES ST VINCENT (30).

Et me requiert en conséquence de procéder d'une part, au constat de cet état de fait, photos à l'appui, attestant l'affichage et de l'avis d'enquête publique,

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Mélanie GILLIER, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle GILLIER SCHMITT, Commissaires de Justice Associés demeurant Avenue Georges Chauvin à UZES (30), par l'un d'eux soussigné,

JE ME SUIS RENDUE AUX QUATRE DATES INDIQUEES CI-DESSUS,

Sans prévenir au préalable le requérant

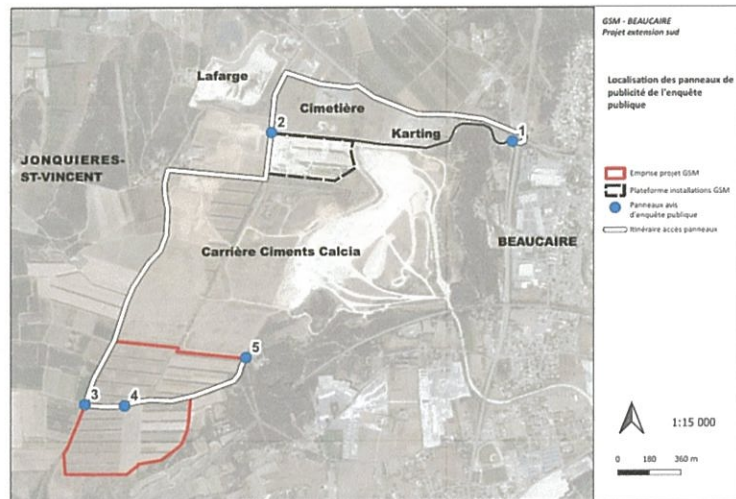
Aux différents points d'affichage sur la commune de BEAUCAIRE(30) et de JONQUIERES ST VINCENT (30) ainsi qu'aux Mairies susvisées.

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Certifie m'être rendue aux quatre dates indiquées en tête du présent acte, aux différents points d'affichage sur la commune de BEAUCAIRE(30), où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur place, je constate l'apposition effective de 5 panneaux d'affichage de grand format comportant l'avis d'ouverture d'enquête publique.

Ces 5 panneaux sont positionnés aux emplacements prévus par la Société requérante comme indiqués sur le plan suivant et remis par la requérante.



J'ai pris des photos des 5 panneaux d'affichages.

15.09.2023





Gilbert
Huis

tt
ce



Gil
Huis

tt
ce

02.10.2023



Gil
Huis
tt
ce



Gil
Huis

tt
ce



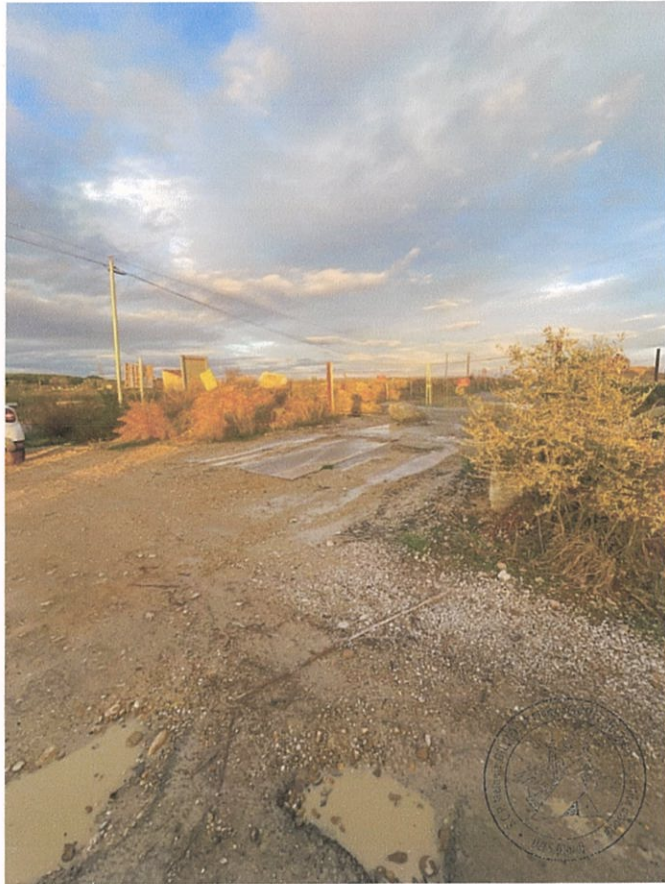
03.11.2023





Gil
Huis

tt
ce



06.11.2023

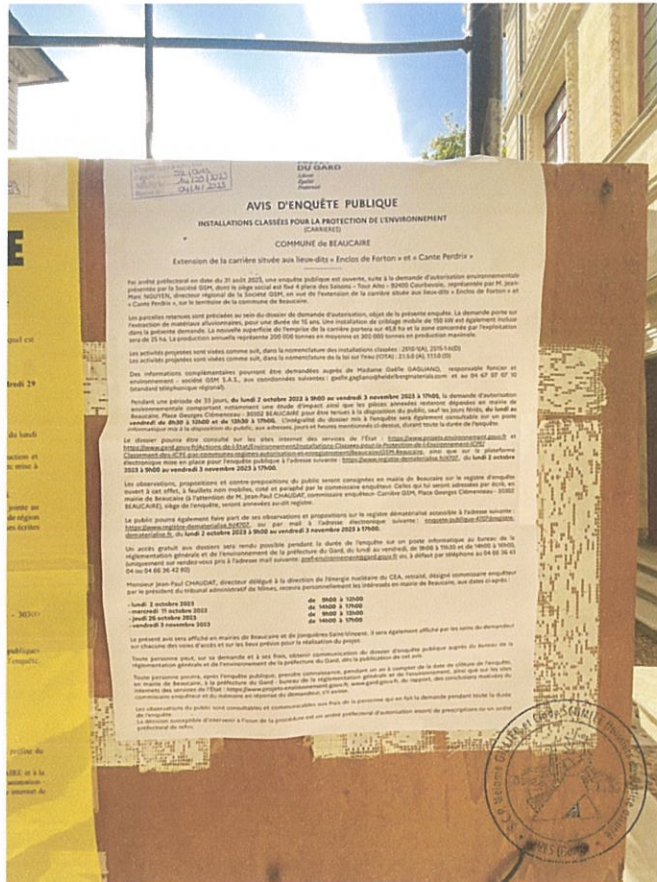


PHOTOS EN MAIRIE

J'ai constaté aux dates suivantes, l'affichage de l'arrêté susvisé en Mairie de BEUCAIRE(30) et de JONQUIERES ST VINCENT (30).

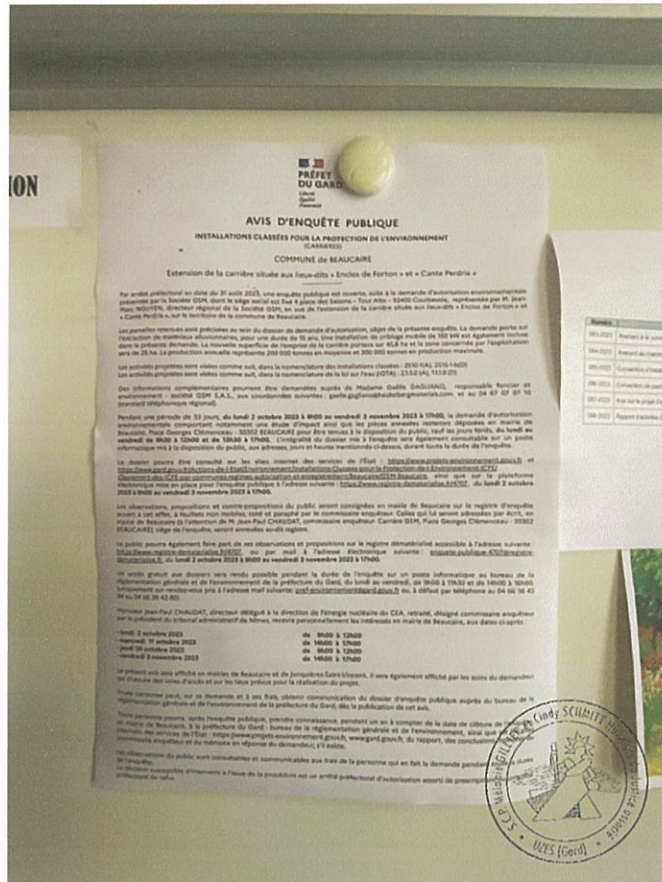
15.09.2023





03.11.2023





Gild
Huis



Annexe V

OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Société de chasse UGERNUM Beaucaire
(chasseugernum@gmail.com)
Déposée le mercredi 18 octobre 2023 à 16h02
Adresse postale : 1107 Chemin de Nourriguier 30300 Beaucaire

L'ensemble des chasseurs Beaucairois, ne peuvent pas adhérer à ce projet allant contre la biodiversité et étant donné les efforts physiques et financiers fournis depuis quelques années en matière d'aménagements et réimplantation d'espèces comme le Lapin de Garennes. N'étant que simple utilisateurs et gestionnaire de la partie chasse sur ces terrains nous espérons simplement que les compensations écologiques se feront comme prévues et en collaboration avec la société de chasse afin de limiter ou plutôt compenser un maximum cette perte écologique.

Contribution n°2 (Web)

Proposée par Dubois Claude
(claude.dubois123@orange.fr)
Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 17h14
Adresse postale : 425 chemin Cante perdrix 30300 Beaucaire

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, voici mes observations au sujet de ce projet d'extension de carrière:

-Je demande la tenue d'une réunion publique.

-La publicité n'est pas suffisante:

Les chemins du Roc des Mourgues, de la Brasserie de la Fontaine du Roy, de Pagès, de Cante perdrix, de la Pataguette, de l'herbe folle etc...n'ont fait l'objet d'aucun affichage.
Les habitations bordant ces chemins sont situées sous le vent dominant et seront les premières impactées par les nuisances de cette exploitation (poussière, bruit...).

D'autre part à ce jour 20 octobre 2023 l'enquête publique ne figure toujours pas sur le site www.gard.gouv.fr. Pourquoi?

Je suis contre cette extension pour les motifs ci dessous:

La destruction irréversible de dizaines d'hectares de terres agricoles irriguées grâce au réseau BRL, s'ajoute aux centaines d'hectares de terres agricoles irriguées par BRL sacrifiées pour la zone Mitra à St Gilles, la gare "beterrave" TGV de Manduel et autres carrières de Bellegarde ou Zac des Milliaires à Beaucaire.

Dans le même temps d'aucuns se réjouissent de l'extension du réseau BRL à grand coup de subventions à l'autre bout du plateau des Costières !!!

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gard/nimes/secheresse-un-systeme-d-irrigation-des-vignes-inaugure-dans-le-gard-2779294.html>

"Elle comprend 25 kilomètres de conduites et 46 bornes d'irrigation. Coût total de l'opération : 5,20 millions d'euros (2,40 millions d'euros de la Région Occitanie - dont 1,10 M€ de fonds Feder, 540 000 € du Département du Gard, 1,60 M€ de BRL et 630 000 € provenant de la participation des agriculteurs). L'irrigation apporte ici une solution au réchauffement climatique."

Quel gaspillage d'argent public!

Rappel: le plateau des costières était il y a peu encore le verger du Gard, quand les exploitants agricoles préféraient travailler leurs terres plutôt que de spéculer sur le foncier.

Pouvons nous continuer comme ça, se fier au "technosolutionnisme" pour résoudre les problèmes environnementaux?

Le doute est plus que permis: nos ressources qu'on croyait infinies se résorbent peu à peu: plus de sable pour construire, plus d'eau (et quand il y en a elle est déclarée imbuvable par l'ARS), 70% d'oiseaux en moins, biodiversité en déclin etc ...bonne change à nos enfants et petits enfants pour la suite dans ce monde devenu invivable pour l'espèce humaine d'ici peu.
Sincères salutations,

Claude Dubois
425 chemin Cante Perdrix
30300 Beaucaire

Contribution n°3 (Web)

Proposée par Luc Perrin
(luc.perrin@beaucaire.com)
Déposée le samedi 21 octobre 2023 à 23h00
Adresse postale : 645 chemin de Landau 30300 Beaucaire

Luc Perrin Beaucaire le 21 octobre 2023
645 chemin de Landau
30300 Beaucaire

Monsieur le commissaire,

veuillez trouver ci dessous mes observation sur le volet hydrogéologique du projet

Hydrogéologie: Ecoulements, puits et forages non pris en compte au sud du projet

1- Sources et voie ferrée.

L'étude hydrogéologique Berga sud annexée au projet indique: "la surrection des calcaires a généré la création d'un compartiment d'alluvions anciennes perchées...

Ce compartiment s'écoule vers le Sud et Sud-Ouest et n'est alimenté que par les précipitations sur son impluvium restreint. L'exutoire est constitué par des sources temporaires situées au contact entre le mur des alluvions et les formations plio-miocènes essentiellement argileuses"

Cette formation des alluvions villafranchiennes est visée par le projet de GSM pour la production de granulats.

"Les différentes études de caractérisation du gisement menées par GSM (campagne de sondages en mai 2004 et septembre 2020) ont montré que la couche d'argile n'est pas continue et que localement les alluvions reposent directement sur les calcaires . Les eaux des précipitations s'infiltrent donc au travers des formations alluviales anciennes et, en l'absence d'écran imperméable, rejoignent l'aquifère plus profond des calcaires hauteriviens."

Plus loin on peut lire:" Toutefois, des sources temporaires et diffuses sont présentes en flanc de coteau (côté Sud), au contact entre les formations alluviales et des argiles du Pliocène qui affleurent dans la pente. Elles apparaissent temporairement lors d'évènements pluvieux, à des altitudes entre 20 à 55 m NGF "

Les sondages effectués en 2004 et la carte géologique du secteur confirment la présence des argiles du pliocène (P1) dans le secteur sud est de l'étude.

La présence de cet horizon étanche avait, dans les années 80, fait naître un projet de décharge de déchets ultimes classe 1 dans ce même secteur de Cante perdrix.

Le toit de cet horizon étanche, situé à mi pente du coteau des costières est le siège de nombreuses sources permanentes entre Bellegarde et Beaucaire (Mas Saint Jean, Valescure, Mas du Bosc, Mas du Domptaire, Mas d'Arac, Fontaine du Roy, Mas des Mourgues et aussi à Pauvre Ménage à quelques centaines de mètres au sud ouest du projet GSM.

La source permanente à l'ouest de pauvre ménage qui surgit juste au dessus de la voie ferrée cause des soucis à Réseaux Ferré de France.

Pourtant, les impacts du projet d'extention de carrière sur la voie ferrée qui passe un peu en contrebas à 200 au sud du projet ne semblent pas avoir été étudiés au regard des perturbations hydrogéologiques qu'elles pourraient causer. RFF ne semble pas avoir été consulté?

2- Puits et forages privés au sud du site

Une enquête menée auprès des riverains lors de la visite que j'ai organisé le 21 octobre 2023 fait apparaître que de nombreux forages ou puits privés desservent les habitations situés au sud du site et en aval de la voie ferré entre Pauvre ménage et le Roc des Mourgues.

L'étude d'impact fait apparaître, en page 70, une toute petite partie de ces points d'eau au sud de la zone d'étude.

Si aucune source permanente n'est connue au sud du site du projet, des sources temporaires sont connues par les riverains sur le penchant sud de la costière au droit du projet et l'étude hydrogéologiques les confirme.

Les forages et puits des habitations situées en aval projet et localisées dans un secteur situé entre Pauvre Ménage et le Roc des Mourgues pourraient être alimentés partiellement ou complètement, selon leur position et leur profondeur, par des écoulements de surface ou dans le complexe de formations de versants de la bordure des Costières (Afv) en provenance de la zone d'exploitation de cailloutis qui fera l'objet de décaissement importants et de remblaiements avec des matériaux externes au site.

L'étude d'impact, en page 298, dans sa partie "Impact et mesures sur les eaux souterraines" fait totalement l'impasse sur le contexte hydrogéologique de ce secteur et l'impact potentiel du projet de carrière sur les puits et forages privés utilisés dans un secteur qui n'est pas desservi par le réseau d'eau potable de la ville.

Dans ces conditions, il ne peut être envisagé de donner un avis favorable au projet.

Cordialement

Luc Perrin

Luc Perrin
645 chemin de Landau
30300 Beaucaire

Beaucaire le 21 octobre 2023

Monsieur le commissaire,

veuillez trouver ci dessous mes observation sur le volet hydrogéologique du projet

Hydrogéologie: Ecoulements, puits et forages non pris en compte au sud du projet

1- Sources et voie ferrée.

L'étude hydrogéologique Berga sud annexée au projet indique: "la surrection des calcaires a généré la création d'un compartiment d'alluvions anciennes perchées...

Ce compartiment s'écoule vers le Sud et Sud-Ouest et n'est alimenté que par les précipitations sur son impluvium restreint. L'exutoire est constitué par des sources temporaires situées au contact entre le mur des alluvions et les formations plio-miocènes essentiellement argileuses"

Cette formation des alluvions villafranchiennes est visée par le projet de GSM pour la production de granulats.

"Les différentes études de caractérisation du gisement menées par GSM (campagne de sondages en mai 2004 et septembre 2020) ont montré que **la couche d'argile n'est pas continue et que localement les alluvions reposent directement sur les calcaires** . Les eaux des précipitations s'infiltrent donc au travers des formations alluviales anciennes et, en l'absence d'écran imperméable, rejoignent l'aquifère plus profond des calcaires hauteriviens."

Plus loin on peut lire: "**Toutefois, des sources temporaires et diffuses sont présentes en flanc de coteau (côté Sud), au contact entre les formations alluviales et des argiles du Pliocène qui affleurent dans la pente.** Elles apparaissent temporairement lors d'évènements pluvieux, à des altitudes entre 20 à 55 m NGF "

Les sondages effectués en 2004 et la carte géologique du secteur confirment la présence des argiles du pliocène (P1) dans le secteur sud est de l'étude.

La présence de cet horizon étanche avait, dans les années 80, fait naître un projet de décharge de déchets ultimes classe 1 dans ce même secteur de Cante perdrix.

Le toit de cet horizon étanche, situé à mi pente du coteau des costières est le siège de nombreuses **sources permanentes** entre Bellegarde et Beaucaire (Mas Saint Jean, Valescure, Mas du Bosc, Mas du Domptaire, Mas d'Arac, Fontaine du Roy, Mas des Mourgues et **aussi à Pauvre Ménage à quelques centaines de mètres au sud ouest du projet GSM.**

La source permanente à l'ouest de pauvre ménage qui surgit juste au dessus de la voie ferrée cause des soucis à Réseaux Ferré de France.

Pourtant, les impacts du projet d'extention de carrière sur la voie ferrée qui passe un peu en contrebas à 200 au sud du projet ne semblent pas avoir été étudiés au regard des perturbations hydrogéologiques qu'elles pourraient causer. RFF ne semble pas avoir été consulté?

2- Puits et forages privés au sud du site

Une enquête menée auprès des riverains lors de la visite que j'ai organisé le 21 octobre 2023 fait apparaître que de **nombreux forages ou puits privés desservent les habitations situés au sud du site et en aval de la voie ferrée entre Pauvre ménage et le Roc des Mourgues.**

L'étude d'impact fait apparaître, en page 70, une toute petite partie de ces points d'eau au sud de la zone d'étude.

Si aucune source permanente n'est connue au sud du site du projet, des sources temporaires sont connues par les riverains sur le penchant sud de la costière au droit du projet et l'étude hydrogéologique les confirme.

Les forages et puits des habitations situées en aval projet et localisées dans un secteur situé entre Pauvre Ménage et le Roc des Mourgues pourraient être alimentés partiellement ou complètement, selon leur position et leur profondeur, par des écoulements de surface ou dans le complexe de formations de versants de la bordure des Costières (Afv) en provenance de la zone d'exploitation de cailloutis qui fera l'objet de décaissement importants et de remblaiements avec des matériaux externes au site.

L'étude d'impact, en page 298, dans sa partie "Impact et mesures sur les eaux souterraines" fait totalement l'impasse sur le contexte hydrogéologique de ce secteur et l'impact potentiel du projet de carrière sur les puits et forages privés utilisés dans un secteur qui n'est pas desservi par le réseau d'eau potable de la ville.

Dans ces conditions, il ne peut être envisagé de donner un avis favorable au projet.

Cordialement

Luc Perrin



Contribution n°4 (Web)

Proposée par Bascunana David
(bascunana.david@gmail.com)
Déposée le mercredi 25 octobre 2023 à 16h49

En tant que citoyen Beaucairois, je m'oppose à cette extension.
Il me semble important de demander l'avis public de tous les habitants beaucairois qui souhaitent pouvoir donner librement leurs avis sur ce projet.
En les informant des avantages (s'il y en a pour les Beaucairois) et les nombreux inconvénients à leurs égards : destruction des sites naturels, et agricoles, écoulements d'eaux de pluie, nuisances...
David Bascunana

Contribution n°5 (Web)

Proposée par SELLEM Françoise
(francoise.sellem@free.fr)
Déposée le mercredi 25 octobre 2023 à 23h32
Adresse postale : 272 chemin des hauts de gaudon 30300 Beaucaire

Monsieur le commissaire

J'habite Beaucaire et suis donc particulièrement concernée par ce dossier et je suis opposée à ce projet d'extension pour plusieurs raisons.

- Tout d'abord, je veux pointer le manque d'information et de communication auprès des beaucairois pour un projet de cette envergure. Peu de citoyens sont au courant et ce n'est pas normal. Ils doivent pouvoir donner leur avis éclairé.
- Ensuite, ce projet va entraîner la destruction de paysages naturels et donc de la biodiversité, à une époque où nombre de nos concitoyens agissent pour tenter de les préserver.
- Cela entraînera également la destruction de terres agricoles alors que le monde agricole est en difficulté et que de jeunes agriculteurs peinent à trouver des terrains à cultiver.
- L'extension de l'exploitation de la carrière va mettre en danger les appellations AOC/AOP de notre territoire qui courra le risque de les perdre.
- Elle entraînera également la mise en danger des nappes phréatiques et des forages existants qui sont nombreux, et l'on connaît la problématique actuelle de l'eau.
- Elle engendrera aussi des nuisances sonores et des dégradations de la qualité de l'air (poussières etc) pour les nombreux habitants à proximité de la future carrière.
- L'exploitation de ces terrains se fait déjà et se développerait sur un territoire historique sur et à proximité de la via Domitia et ses vestiges romains qu'il nous faut absolument conserver et mettre en valeur, pour exposer la richesse de la ville.
- La réhabilitation des terrains exploités imposée par le contrat et promise par l'entreprise est une réhabilitation au rabais qui ne permet pas de rendre ces terres à l'exploitation agricole. J'ai visité le site, le paysage est dévasté.
- L'entreprise exploite déjà plus de 200 hectares sur le plateau et a encore de nombreuses années d'exploitation devant elle. La ville de Beaucaire doit-elle encore lui céder ce qu'elle demande pour son pur profit ?

Quel héritage les beaucairois vont-ils pouvoir laisser à leurs enfants et petits-enfants ?

Il me semble que ce projet ne peut avoir que des impacts néfastes sur la ville, son patrimoine et ses habitants et qu'il doit donc être abandonné.

Sincères salutations
Françoise Sellem

Contribution n°6 (Web)

Proposée par scholtes corinne
(cscholtes@laposte.net)
Déposée le jeudi 26 octobre 2023 à 10h39
Adresse postale : Mas du cadran 30300 Jonquières st vincent

Avis donné concernant l'extension de la carrière GSM au lieu dit clos de Melettes.

Je suis habitante de Jonquières st vincent depuis 1991 et je vois se détériorer cet endroit de la costière qui a une vocation agricole avec les appellations de qualité

La carrière GSM n'a de cesse de s'étendre laissant un paysage détruit, mité, désolé et pour le moment sans aucune réparation (ou alors si réparation, c'est complètement raté)
Ce début de costières est tellement malmené et détérioré que des artisans et des particuliers se débarrassent de leurs déchets (ruines de toute sorte... électroménager etc...) dans cette zone et ce sont les communaux qui viennent nettoyer ces décharges sauvages

J'ai arrêté une personne qui vidait sa remorque du côté clos des melettes. Sous la menace de le rapporter à la police municipale, cette personne a tout remis dans sa remorque. Je tiens à préciser que cette personne venait de Tarascon et m'avait dit que cette zone était déjà sale, abîmée et à l'abandon et donc, elle n'avait aucun scrupule à en rajouter.
J'ai arrêté une seconde personne (également de Tarascon) avec les mêmes intentions !.

Plus cette zone sera détournée de sa vocation agricole et sera mitée comme un paysage du tiers monde, plus elle servira de décharge pour les artisans et particuliers indécents (je reste polie).

Mr B. vend sa terre agricole à un industriel. Il voulait déjà la vendre à powéo (pour un projet de centrale thermique à gaz). Ce projet insensé a échoué grâce à l'action citoyenne de Beaucaire Jonquières st vincent et Bellegarde.
Décidément Mr B. veut s'en débarrasser et au plus offrant (GSM est certainement meilleur payeur qu'un jeune agriculteur). Cette terre l'a nourri et nourri ses semblables. A l'heure actuelle, en tenant compte des problèmes environnementaux, climatiques, ne serait-il pas vertueux et de bonne conduite qu'une terre agricole revienne à d'autres agriculteurs??

J'espère que la chambre d'agriculture va s'opposer à ce mitage. GSM a suffisamment détruit.

Il est temps de ne plus faire n'importe quoi concernant un sujet aussi important. Il est surtout temps de penser recyclage au lieu de creuser et vider les terres nourricières de leur meilleure substance.

Recyclage pour les enrobés. Recyclage pour le BTP. Recyclage pour tout!!
Nous n'en sommes qu'au début. Il faut avoir le courage et la détermination pour s'opposer à cette fuite en avant et penser que tout peut changer grâce aux changements de comportement qui concernent industriels, particuliers, transporteurs etc...

GSM est un ventre sans fond. Il y a sur Beaucaire, Jonquières st vincent, Bellegarde des agriculteurs nourriciers avec la conscience de préserver cet héritage agricole et le transmettre. Je me range à leur côté.

La communauté de communes terre d'argence a développé des itinéraires de promenades sur la costière. Serait-ce une vraie volonté de développer un éco-tourisme avec mise en valeur de cette costière que nos élus peuvent balayer d'un revers de vote?

Ce projet de mitage de la Costières de Nîmes par l'extension de la carrière concerne tous les citoyens désireux de protéger, préserver l'environnement, qu'il soit agricole et non agricole.

Je demande une réunion publique

Contribution n°7 (Web)

Proposée par Senicourt Agnès
(asociationgardovelo@gmail.com)
Déposée le jeudi 26 octobre 2023 à 13h02
Adresse postale : 263 chemin des Pilières 30300 Comps

Le dossier complet avec les annexes et sources a été remis au commissaire enquêteur ce jour 26 oct 2023

1 document associé
contribution_7_Web_1.pdf

Contribution n°8 (Web)

Proposée par Jean François TINARD
(jeanfrancois.tinard@cemex.com)
Déposée le jeudi 26 octobre 2023 à 20h49
Adresse postale : Parc de Pychauri 13290 Aix en Provence

Bonjour,

L'arrêt de cette carrière serait extrêmement pénalisante pour notre activité, c'est pourquoi nous vous écrivons pour vous demander que l'extension de cette carrière puisse être autorisée.

Les granulats sont de très bonne qualité et la situation géographique de la carrière est idéale afin de limiter les camions sur les routes (Circuit court, impact carbone)

Nous espérons que vous serez sensible aux besoins en matériaux du territoire, qui sont réels et stratégiques pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement et des collectivités.

Jean François TINARD

1 document associé
contribution_8_Web_1.pdf



Mairie de Beaucaire
Place Georges Clémenceau
30302 BEAUCAIRE

A l'attention de M. Jean-Paul CHAUDAT,
Commissaire Enquêteur

Aix-En-Provence, le 25 octobre 2023

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

CEMEX Bétons Sud Est s'approvisionne depuis de nombreuses années depuis la carrière GSM Beaucaire, pour nos centrales suivantes : Arles, Montfrin, Fos sur Mer.

Les granulats sont de très bonne qualité et la situation géographique de la carrière est idéale afin de limiter les camions sur les routes (Circuit court).

L'arrêt de cette carrière serait extrêmement pénalisant pour notre activité, c'est pourquoi nous vous écrivons pour vous demander que l'extension de cette carrière puisse être autorisée.

Nous espérons que vous serez sensible aux besoins en matériaux du territoire, qui sont réels et stratégiques pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement et des collectivités.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François TINARD
Directeur Cemex Matériaux Provence

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François Tinard', written over the typed name and title.

CEMEX Bétons Sud Est

S.A.S. au capital de 20 059 143 Euros

Siège administratif : Europarc de Pichaury - Bât C8 - CS 60516 - 1330 rue Jean-René Guilibert Gautier de la Lauzière - 13593 Aix-en-Provence Cedex 3 - France

Tél. 04 42 24 45 24 - Fax. 04 42 24 26 99 - www.cemex.fr

Siège social : 2 rue du Verseau - Zone SILIC - 94150 Rungis - France - Siren 399 161 579 RCS Créteil - N° TVA Intracommunautaire : FR 58 399 161 579

Contribution n°9 (Web)

Proposée par Patrick
(patrick.alonzo18@gmail.com)
Déposée le vendredi 27 octobre 2023 à 06h49

Rien à dire chargeur très efficace et à la bascule impeccable
Personnel très souriant et très bien reçu

Contribution n°10 (Web)

Proposée par Nouzaret, Christelle et Jérôme
(c.nouzaret@gamil.com)
Déposée le vendredi 27 octobre 2023 à 10h28
Adresse postale : 3 rue du Phlomis 30300 BEAUCAIRE

Questions :

- 1) le projet crée à terme des cuvettes allant jusqu'à 7m de profondeur. Ces zones sont censées être exploitables par des agriculteurs. Je n'ai pas trouvé trace des voiries d'accès créées par le demandeur à ses frais ? Je n'ai trouvé trace des moyens de gestions des eaux pluviales des voiries communales qui la traversent (fossé à recuveler, déshuileurs) ? Ces bassins de rétentions ainsi créés vont devenir des bassins d'infiltration, n'y a t'il pas de risque pour la nappe à terme ?
- 2) Les matériaux de surface préexistants doivent être remis en place à terme. Qu'elles sont les garanties techniques permettant de s'assurer qu'ils ne seront pas commercialisés au titre de matériaux roulés alluvionnaires ? Y a t'il un registre de volumes et de tonnages ainsi que les zones de dépôts (merlons etc.). Par ailleurs comment ont été gérés ces matériaux sur la zone de carrière actuellement en exploitation ? Sans ces terres les zones ne pourront jamais être remises en état d'exploitation surtout au regard du montant de la garantie financière.
- 3) Il est noté que ces fosses vont devenir des décharges de matériaux dits "inertes" du BTP. Sommes nous dans la bonne rubrique du code de l'environnement ? Je n'ai pas trouvé trace d'un process de gestion et de contrôle fin de ces déchets. En effet il est noté P41 du document de demande administrative et technique (Art 7.8) qu'il "sera demandé aux fournisseurs de matériaux du BTP de procéder au tri rigoureux". Qu'elles sont les garantie de contrôle de l'exploitant de cette décharge (portique radioactif, vérification de la non présence d'amiante (colles de faïence, fibrociments, etc.), non présence de HAP etc. N'y a t'il pas un risque de pollution de nappe par lixivation de ces matériaux en cas de stockage peu contrôlé ? Le périmètre de protection du forage d'alimentation de la ville de Nîmes est très (trop) proche ?
- 3) Je n'ai pas trouvé trace de fouilles préventives sur un site situé dans le périmètre de la Via DOMICIA connu pour renfermer des pièces de monnaies antiques notamment (fouille INRAP ?).

Contribution n°11 (Web)

Proposée par Pierre JAUFFRET
(fgvi@vigneron-independant.com)
Déposée le vendredi 27 octobre 2023 à 15h27
Adresse postale : Mas Larrier 30129 Manduel

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint le courrier mentionnant l'opposition de la Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants à l'encontre du projet de carrière porté par GSM.

Vous souhaitant bonne réception

Bien cordialement
Pierre JAUFFRET

1 document associé
contribution_11_Web_1.pdf



FEDERATION GARDOISE DES VIGNERONS INDEPENDANTS
Mas LARRIER
30129 MANDUEL
Beaucaire, le 27 octobre 2023

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet de carrière porté par GSM est une nouvelle atteinte au terroir de l'AOC Costières de Nîmes.

L'entreprise GSM tente de minimiser l'impact de cette nouvelle carrière, comme l'on fait de nombreux porteurs de projets sur l'aire AOC du plateau de Beaucaire depuis une vingtaine d'années.

Si ces projets avaient abouti, il y aurait aujourd'hui sur ce plateau :

- Une centrale thermique à gaz Powéo
- Un centre d'enfouissement technique à Cante Perdrix
- Un parc photovoltaïque au sol de 70 hectares au mas du Consul
- Une nouvelle carrière...

Tous ces projets, dont celui de GSM, prouvent qu'ils participent au mitage de l'AOC. Le plateau aurait perdu son caractère agricole.

Le plateau agricole et viticole de Beaucaire/Jonquières est une entité homogène et un paysage préservé sur lequel l'équilibre entre agriculture et carrière a déjà été défini.

Porte d'entrée de l'AOC Costières de Nîmes à partir de la Vallée du Rhône, ce secteur viticole et agricole est dynamique, animé par des hommes et des entreprises qui développent l'agritourisme, les liens avec le patrimoine local et poursuivent une politique de qualité et d'image inscrite sur le très long terme.

Cette économie viticole à travers la création de valeurs ajoutées est une source importante d'emplois durables.

La Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants qui représente les vignerons du Département s'oppose à ce projet porté par GSM.

Nous vous présentons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

Monsieur Pierre JAUFFRET
Président

Contribution n°12 (Web)

Proposée par MOIROUD Françoise
(dupref49@gmail.com)
Déposée le vendredi 27 octobre 2023 à 16h24
Adresse postale : 56 rue Emile Jamais 30300 Beaucaire

Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. Antoine de Saint-Exupéry
L'extension continue des carrières entraîne la destruction des terrains agricoles et des paysages naturels, notamment dans ce site particulier traversé par la Via Domitia doté de vestiges remarquables.
Quant à la remise en état, on ne peut que douter de l'efficacité en voyant le résultat de "l'échantillon" qui a été réalisé ...

Contribution n°15 (Web)

Proposée par Luc Perrin
(luc.perrin@beaucaire.com)
Déposée le vendredi 27 octobre 2023 à 22h50
Adresse postale : 645 chemin de landau 30300 Beaucaire

Luc Perrin Beaucaire le 27 octobre 2023
645 Chemin de Landau
30300 Beaucaire à

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête publique Creation carrière GSM
Enclos de Forton-Cante Perdrix
30300 Beaucaire

Monsieur le commissaire enquêteur.

Veillez trouver ci-dessous des observations complémentaires relatives au projet GSM de création d'une carrière d'extraction d'alluvions sur 45,8 ha à Beaucaire.

- Sur les talus remaniés, (10 ha) une pente de 20% ne risque t'elle de favoriser le ruissellement et l'érosion par la pluie de la fragile couche de terre organique que l'exploitant pense pouvoir extraire du sol naturel et repositionner sur les sols remaniés?
Dans un contexte de dérèglement climatique rapide et de multiplication d'événements climatiques extrêmes (Sécheresses, épisodes cevenols...) comment l'exploitant peut il affirmer que les méthodes de réhabilitation développées dans le passé seront toujours opérantes?

- Sur les talus remaniés, (10 ha) une pente de 20% ne risque t'elle pas de favoriser le ruissellement des eaux pluviales et diminuer la quantité d'eau absorbée sur les terrains en pente?
Dans un contexte de dérèglement climatique rapide et de raréfaction de la ressource en eau, est ce raisonnable de diminuer le coefficient d'absorption d'un sol et de rendre sa fertilité ainsi plus dépendante d'apports d'eau externes?

- Sur l'ensemble des sols remaniés (25ha) le demandeur envisage, sous la couche d'un mètre de découverte remise en place, de reconstituer le sol avec la fraction la plus argileuse des alluvions rouges exploités (200 000 m³) et les fines de décantations de la fraction jaune exploitée (100 000 m³)
Les caractéristiques pédologiques et agronomique de cet horizon artificiellement reconstitué et majoritairement obtenu à partir des fractions les plus fines et les plus argileuse du sol d'origine seront radicalement différentes de celui ci.

Que sait on de la fertilité de ce mélange n'existant pas en l'état sur la costière?
En admettant que l'exploitant arrive à préserver les qualités agronomiques du premier mètre de sol reconstitué, que sait on des qualités agronomique de cet horizon artificiel qu'il crée?
Comment se comporteront de la vigne ou des pêchers sur un tel sol?
Le dossier n'apporte aucune réponse.

GSM n'apporte aucun support scientifique, prenant en compte les éléments ci dessus, pour appuyer son affirmations que la fertilité et la grande qualité des sols sera préservée sur les 25 hectares de bonnes terres agricoles qu'il compte remanier en profondeur?

En conséquence, je vous demande, Monsieur le commissaire enquêteur de donner un avis défavorable au projet mis à l'enquête.

Luc Perrin
Conseiller municipal

Contribution n°16 (Web)

Proposée par Dubois Claude
(claude.dubois123@orange.fr)
Déposée le samedi 28 octobre 2023 à 12h02
Adresse postale : 425 chemin Cante perdrix 30300 Beaucaire

Bonjour M le commissaire enquêteur ; après lecture plus approfondie du dossier veuillez trouver ci-dessous quelques questions :

-Page 187 de l'étude d'impact &6.6 je lis: Réseau ferré: Enjeu fort.
A mon grand étonnement je n'ai trouvé aucun document relatif à cet "enjeu fort" dans le dossier. La voie ferrée Tarascon -Sète est immédiatement au Sud de la future carrière entre le PK 5.7 et le PK 7.
Pourquoi la société (SNCF?) qui gère le réseau ferré n'a pas été consultée?

-L'étude hydrogéologique (Berga-Sud) ignore des dizaines de forages alimentant les habitations situées au sud entre le chemin de la Fontaine du Roy et l'emplacement du projet de carrière, entre le Mas de Pagès (EST) et le Mas Pauvre Ménage(Ouest) dont certains, à l'est, sont creusés dans la molasse.
Dans ces conditions GSM n'a pas pu aborder la question de la pérennité de la ressource tant en qualité qu'en quantité.

Qu'en sera-t-il si cette ressource est polluée ou se tarie ? Qu'elles sont les garanties proposées par GSM quant à l'alimentation en eau potable de ces riverains de la future carrière ?
D'autre part une source pérenne alimentant le puits de la maison des Gardés voie SNCF (PK5.8) aujourd'hui démolie mais le puits est toujours alimenté) ne figure pas sur les cartes fournies par Berga-Sud.

En pièce jointe vous trouverez une photo de l'aqueduc SNCF alimenté par cette source lors d'épisodes orageux. Est-ce anodin de l'ignorer ?

- L'exploitation depuis des décennies des alluvions par GSM a donné lieu à de multiples promesses de réhabilitation.

Combien d'hectares hier exploitées pour les alluvions par GSM sont aujourd'hui en culture? Combien d'exploitants agricoles travaillent aujourd'hui ces terres vouées à l'agriculture?
Je rappelle que ces terrains ont fait l'objet de grandes dépenses d'argent public et privé pour être mise en culture dans les années 1950/1960 (Réseau CNABRL, Remembrement, Défrichement, Mise en place de routes, de haies, de hameaux type CNABRL, sans parler de la sueur d'agriculteurs et de leurs salariés) pour en faire une fierté gardoise avec ses vignes et ses vergers.

La vilaine steppe actuelle sur les zones déjà exploitées ne trahit-elle pas une grande médiocrité dans la gestion de l'espace rural ?
Doit-on continuer ainsi?

Merci pour vos réponses, sincères salutations, Claude Dubois.

1 document associé
contribution_16_Web_1.pdf

Luc Perrin
645 Chemin de Landau
30300 Beaucaire

Beaucaire le 27 octobre 2023

à

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête publique Creation carrière GSM
Enclos de Forton-Cante Perdrix
30300 Beaucaire

Monsieur le commissaire enquêteur.

Veillez trouver ci-dessous des observations complémentaires relatives au projet GSM de création d'une carrière d'extraction d'alluvions sur 45,8 ha à Beaucaire.

- Sur les talus remaniés, (10 ha) une pente de 20% ne risque t'elle de favoriser le ruissellement et l'érosion par la pluie de la fragile couche de terre organique que l'exploitant pense pouvoir extraire du sol naturel et repositionner sur les sols remaniés?

Dans un contexte de dérèglement climatique rapide et de multiplication d'évènements climatiques extrêmes (Sécheresses, épisodes cevenols,..) comment l'exploitant peut il affirmer que les méthodes de réhabilitation développées dans le passé seront toujours opérantes?

- Sur les talus remaniés, (10 ha) une pente de 20% ne risque t'elle pas de favoriser le ruissellement des eaux pluviales et diminuer la quantité d'eau absorbée sur les terrains en pente? Dans un contexte de dérèglement climatique rapide et de raréfaction de la ressource en eau, est ce raisonnable de diminuer le coefficient d'absorption d'un sol et de rendre sa fertilité ainsi plus dépendante d'apports d'eau externes?

- **Sur l'ensemble des sols remaniés (25ha) le demandeur envisage, sous la couche d'un mètre de découverte remise en place, de reconstituer le sol avec la fraction la plus argileuse des alluvions rouges exploités (200 000 m³) et les fines de décantations de la fraction jaune exploitée (100 000 m³)**

Les caractéristiques pédologiques et agronomique de cet horizon artificiellement reconstitué et majoritairement obtenu à partir des fractions les plus fines et les plus argileuse du sol d'origine seront radicalement différentes de celui ci.

Que sait on de la fertilité de ce mélange n'existant pas en l'état sur la costière?

En admettant que l'exploitant arrive à préserver les qualités agronomiques du premier mètre de sol reconstitué, que sait on des qualités agronomique de cet horizon artificiel qu'il crée?

Comment se comporteront de la vigne ou des pêchers sur un tel sol?

Le dossier n'apporte aucune réponse.

GSM n'apporte aucun support scientifique, prenant en compte les éléments ci dessus, pour appuyer son affirmations que la fertilité et la grande qualité des sols sera préservée sur les 25 hectares de bonnes terres agricoles qu'il compte remanier en profondeur?

En conséquence, je vous demande, Monsieur le commissaire enquêteur de donner un avis défavorable au projet mis à l'enquête.

Luc Perrin
Conseiller municipal

Contribution n°17 (Web)

Proposée par Luc Perrin
(luc.perrin@beaucaire.com)
Déposée le dimanche 29 octobre 2023 à 18h39
Adresse postale : 645 chemin de landau 30300 Beaucaire

Luc Perrin Beaucaire le 29 octobre 2023
645 Chemin de Landau
30300 Beaucaire
à

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête publique Creation carrière GSM
Enclos de Forton-Cante Perdrix
30300 Beaucaire

Monsieur le commissaire enquêteur.

Veuillez trouver ci-dessous des observations complémentaires relatives au projet GSM de création d'une carrière d'extraction d'alluvions sur 45,8 ha à Beaucaire et concernant les mesures de compensation agricoles.

Etat initial:

Les parcelles concernées étaient historiquement occupées par de la vigne (AOC Costières de Nîmes) et des vergers. Elles sont aujourd'hui partiellement valorisées par du maraîchage et des vergers (SAU de 10 ha effectivement en production). Les sols ont de très bons potentiels agronomiques.

Calcia est propriétaire des terrains du secteur nord du projet depuis plus de 5 ans. GSM verse depuis 2009 une indemnisation pour immobilisation à l'agriculteur propriétaire des terrain du secteur sud. Celui ci doit laisser les terrains libres de toute occupation.

Environ 29 ha des parcelles concernées par le projet sont sans aucune activité agricole depuis plus de 5 ans. (Friches)

Etat final projeté :

15 hectares de terrasses reconstituées pourraient potentiellement retrouver des productions agricoles.

10 hectares de talus de raccordement perdraient une grande partie de leur potentiel agricole et deviendraient des prairies environnementales valorisées par de l'agropastoralisme.

8,5 ha de friches évitées secteur nord seraient valorisées par une activité agropastorale encadrée. (Convention de délégation de gestion des terrains entre Calcia et GSM)

L'appellation Costière de Nimes perdrait définitivement 25 ha.

Observations:

1- Les terrains mis en friche par le porteur de projet ne sont pas considérés comme consommés dans le calcul des besoins en compensation agricoles.

Ne peut on pas considérer qu'il s'agit d'un détournement de la doctrine de compensation gardoise qui veut qu'un hectare de terre agricole consommée par un projet soit remplacé par un hectare de terre agricole remise en culture? N'est il pas très specieux de considérer qu'une bonne terre agricole mise en friche pendant 5 ans par un porteur de projet peut alors être considérée comme une compensation pour des terres perdues pour l'agriculture?

Accepter un tel tour de passe-passe enlèverait toute sa substance au principe de compensation gardois et anihilerait son efficacité pour les futurs projets dans le département. Accepter ce procédé ajouterait une pression sur le foncier agricole gardois. Les porteurs de projets, en effectuant des réserves foncières agricoles à transformer en friches, entreraient alors en concurrence avec les jeunes agriculteurs.

2- 18,5 hectares de bonnes terres agricoles (talus de raccordement et "friches" évitées secteur nord) changeront de destination pour devenir des prairies valorisée par agropastoralisme. On peut donc considérer que le projet soustrait à l'agriculture locale 18,5 hectares de terres à fort potentiel de valeurs ajoutées pour les transformer en terres à faible valeur ajoutée agricole. De nombreux jeunes agriculteurs du secteurs sont en recherches de terres à fort potentiel pour s'installer ou développer les exploitation familiales. En "gelant" 18,5 hectares de bonnes terres ce projet contrarie le dynamisme agricole du secteur.

3- La restauration des potentiels agronomiques terrasses agricoles créées reste très hypothétiques. L'effet de la réduction d'épaisseur des horizons explorables par les cultures à forte valeur ajoutées (Vignes, vergers) et l'utilisation massive d'argiles et de limons pour reconstituer les sols des terrasses agricoles n'ont pas été abordé dans les différentes études annexées au projet. Des études génériques et des mesures de suivi qui permettraient au mieux de constater les carences des protocoles de réhabilitation des sols ne peuvent suffire à garantir le resultat attendu: Une restauration complètes du potentiel agronomique sur les sols reconstitués.

Rien est prévu comme compensations agricoles en cas d'échec de restauration du potentiel agronomique des terrasses reconstituées.

Considérant les éléments développés ci-dessous, il apparait que les mesures de compensations agricoles sont aux mieux insuffisante et au pire non sincères.
En conséquences, je vous prie, Monsieur le commissaire enquêteur de donner un avis défavorable au projet.

Cordialement

Luc Perrin
Conseiller municipal

1 document associé
contribution_17_Web_1.pdf

Luc Perrin
645 Chemin de Landau
30300 Beaucaire

Beaucaire le 29 octobre 2023

à

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête publique Creation carrière GSM
Enclos de Forton-Cante Perdrix
30300 Beaucaire

Monsieur le commissaire enquêteur.

Veillez trouver ci-dessous des observations complémentaires relatives au projet GSM de création d'une carrière d'extraction d'alluvions sur 45,8 ha à Beaucaire et concernant les **mesures de compensation agricoles**.

Etat initial:

Les parcelles concernées étaient historiquement occupées par de la vigne (AOC Costières de Nîmes) et des vergers. Elles sont aujourd'hui partiellement valorisées par du maraîchage et des vergers (SAU de 10 ha effectivement en production).

Les sols ont de très bons potentiels agronomiques.

Calcias est propriétaire des terrains du secteur nord du projet depuis plus de 5 ans. GSM verse depuis 2009 une indemnisation pour immobilisation à l'agriculteur propriétaire des terrains du secteur sud. Celui-ci doit laisser les terrains libres de toute occupation.

Environ 29 ha des parcelles concernées par le projet sont sans aucune activité agricole depuis plus de 5 ans. (Friches)

Etat final projeté :

15 hectares de terrasses reconstituées pourraient potentiellement retrouver des productions agricoles.

10 hectares de talus de raccordement perdraient une grande partie de leur potentiel agricole et deviendraient des prairies environnementales valorisées par de l'agropastoralisme.

8,5 ha de friches évitées secteur nord seraient valorisées par une activité agropastorale encadrée. (Convention de délégation de gestion des terrains entre Calcias et GSM)

L'appellation Costière de Nîmes perdrait définitivement 25 ha.

Observations:

1-Les terrains mis en friche par le porteur de projet ne sont pas considérés comme consommés dans le calcul des besoins en compensation agricoles.

Ne peut-on pas considérer qu'il s'agit d'un détournement de la doctrine de compensation gardoise qui veut qu'un hectare de terre agricole consommée par un projet soit remplacé par un hectare de terre agricole remise en culture? N'est-il pas très spécieux de considérer qu'une bonne terre agricole mise en friche pendant 5 ans par un porteur de projet peut alors être considérée comme une

compensation pour des terres perdues pour l'agriculture?

Accepter un tel tour de passe-passe enlèverait toute sa substance au principe de compensation gardois et anihilerait son efficacité pour les futurs projets dans le département. Accepter ce procédé ajouterait une pression sur le foncier agricole gardois. Les porteurs de projets, en effectuant des réserves foncières agricoles à transformer en friches, entreraient alors en concurrence avec les jeunes agriculteurs.

2- 18,5 hectares de bonnes terres agricoles (talus de raccordement et "friches" évitées secteur nord) changeront de destination pour devenir des prairies valorisée par agropastoralisme. On peut donc considérer que le projet soustrait à l'agriculture locale 18,5 hectares de terres à fort potentiel de valeurs ajoutées pour les transformer en terres à faible valeur ajoutée agricole. De nombreux jeunes agriculteurs du secteurs sont en recherches de terres à fort potentiel pour s'installer ou développer les exploitation familiales. En "gelant" 18,5 hectares de bonnes terres ce projet contrarie le dynamisme agricole du secteur.

3- La restauration des potentiels agronomiques terrasses agricoles créées reste très hypothétiques.

L'effet de la réduction d'épaisseur des horizons explorables par les cultures à forte valeur ajoutées (Vignes, vergers) et l'utilisation massive d'argiles et de limons pour reconstituer les sols des terrasses agricoles n'ont pas été abordé dans les différentes études annexées au projet. Des études génériques et des mesures de suivi qui permettraient au mieux de constater les carences des protocoles de réhabilitation des sols ne peuvent suffire à garantir le resultat attendu: Une restauration complètes du potentiel agronomique sur les sols reconstitués.

Rien est prévu comme compensations agricoles en cas d'échec de restauration du potentiel agronomique des terrasses reconstituées.

Considérant les éléments développés ci-dessous, il apparait que les mesures de compensations agricoles sont aux mieux insuffisante et au pire non sincères.

En conséquences, je vous prie, Monsieur le commissaire enquêteur de donner un avis défavorable au projet.

Cordialement

Luc Perrin
Conseiller municipal

Contribution n°18 (Web)

Proposée par Abizanda Gérard

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 10h18

Adresse postale : Cante Perdrix 30300 Beaucaire

Monsieur le commissaire enquêteur ,

le quartier Cante Perdrix, zone comprise entre, au nord, le projet d'extension des carrières, ,et au sud la départementale, route de saint Gilles, est habité par une cinquantaine de riverains.

Cet habitat est le plus concerné par ce projet car le plus proche et sous les vents dominants .

- je constate qu'aucune publicité par affichage n'a été faite sur cette zone .

Les habitations du quartier sont alimentées en eau par forages (aucun accès au réseau public d'adduction d'eau). La nappe phréatique baisse régulièrement sur cette zone (plus de deux mètres en quelques vingt ans) et la teneur en nitrate est limite.

Le projet prévoit une remise en culture après exploitation en réinstallant un couvert de terre qui aura été remanié donc appauvri.

Un amendement de ce substrat sera donc nécessaire.

- Le projet risque de perturber l'équilibre des eaux souterraines de la zone soit en quantité soit en salubrité .

- L'étude n'offre aucune garantie quant à la pérennité de la ressource en eau des habitants locaux.

- Aucune garantie non plus sur la teneur en poussières supplémentaires que cette nouvelle exploitation va générer.

La commune de Beaucaire à déjà donné beaucoup pour l'exploitation de son sous sol. Depuis des décennies son sol et sous sol est creusé de toute part.

Ce projet , qui n'apportera pas d'emplois supplémentaires, est préjudiciable pour la commune dont le territoire est suffisamment dégradé.

Et il l'est encore plus pour les habitants de Cante Perdrix.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire mes respectueuses salutations.

Contribution n°19 (Email)

Proposée par MR PAOLI - Société AGSN
(agsn.nico@yahoo.fr)
Déposée le vendredi 6 octobre 2023 à 10h47

Enquête publique GSM Beaucaire

Objet : Enquête publique GSM Beaucaire

Bonjour,
Merci de prendre en compte mon courrier
Salutations
MR PAOLI Société AGSN

1 document associé
contribution_19_Email_1.doc

AGSN
779 Chemin des carrières
13690 graveson
[Agsn.nico@yahoo.fr](mailto:agsn.nico@yahoo.fr)
0615844667

Mairie de Beaucaire
Place Georges Clemenceau
30300 BEUCAIRE

Le 06 Octobre 2023
A : Graveson

Objet : Extension carrière GSM Beaucaire
A l'attention de M. Jean-Paul CHAUDAT, Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre dépôt de matériaux propose depuis longtemps à la vente les graviers et sables de la carrière GSM de Beaucaire.

Nos clients, particuliers et artisans, sont à la recherche de ce type de matériaux et sont sensibles à leurs qualités.

Nous serions pénalisés de ne plus pouvoir proposer leurs produits que nous prenons chez ce partenaire de confiance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées.

Mr PAOLI
SARL AGSN

Contribution n°20 (Email)

Proposée par Marie-France et Francis Labbe-Amiard
(francis.labbe037@orange.fr)
Déposée le dimanche 22 octobre 2023 à 10h52

enquête sur le projet d'extension de carrière

Objet : enquête sur le projet d'extension de carrière

Ce projet est désastreux pour les raisons suivantes :

- * il détruirait des terres agricoles alors que tant de jeunes agriculteurs locaux cherchent à s'installer et ainsi créeraient ou maintiendraient des emplois sur place tout en permettant une agriculture de circuits courts ;
- * il produirait des nuisances pour les riverains ; poussière, bruit et, surtout, grave menace sur les réseaux d'eau : les nombreux forages des riverains du projet n'ont pas été pris en compte ;
- * les terres visées sont des terres déjà équipées pour l'irrigation : un gros investissement qui aura été effectué en pure perte ;
- * la remise en état des terres en vue d'un retour à la culture semble problématique au vu de ce qui s'est déjà passé : la réalité est loin des promesses et, d'ailleurs, aucun des agriculteurs en recherche de terres ne les a jugées utilisables ;
- * le projet ne mentionne pas de manière évidente l'organisme officiel chargé de contrôler cette remise en état des terres ni le calendrier de ce contrôle ;
- * l'hydrographie de la partie sud du projet est mal étudiée : les sources existantes courent de gros risques ;
- * ce projet est incompatible avec un projet bien avancé de tourisme vert, fournisseur d'emplois et de ressources locales, et qui serait mis à mal par la destruction des paysages agricoles traditionnels : vignes, arbres fruitiers et garrigue.

A Beaucaire, le 22 octobre 2023

Marie-France et Francis Labbe-Amiard



Contribution N°21 (Email)



👤 Proposée par Fiorio Olivier pour le Groupe BRAJA
(o.fiorio@brajavesigne.fr)

📞 Données personnelles : 04.90.34.34.42

🕒 Déposée le mardi 24 octobre 2023 à 16h18

Objet : Enquête publique Carrière Gsm Beaucaire

A l'attention de M. Jean Paul Chaudat , Commissaire Enquêteur .

Bonjour ,

Veillez prendre connaissance de notre courrier ci-joint .

Cordialement .

[cid:image001.jpg@01DA0695.C08CAEF0]

Fiorio Olivier

Directeur Régional

BRAJA VESIGNE

[cid:image002.jpg@01DA0695.C08CAEF0]

<https://brajavesigne.fr/>

21 Avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE

[cid:image003.jpg@01DA0695.C08CAEF0]Pensez environnement !

N'imprimez cet email que si c'est nécessaire

Document(s) associé(s)

📄 Document n°1

Orange, le 24 Octobre 2023

Mairie de Beaucaire
Place Georges Clémenceau
30302 BEAUCAIRE

A l'attention de M. Jean-Paul CHAUDAT, Commissaire Enquêteur

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,
Nous sommes clients de la carrière GSM de Beaucaire depuis de nombreuses années.

Les graves concassées de la carrière Gsm Beaucaire présentent une dureté exceptionnelle, indispensable pour la fabrication des couches de roulement de routes. Notre centrale d'enrobés se trouvant à TARASCON, l'approvisionnement pour notre industrie venant de cette carrière présente un avantage économique et écologique majeur (circuit court)

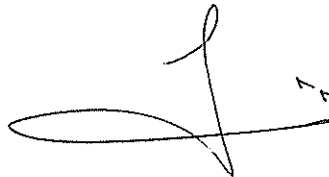
Il n'y a pas de matériaux de substitution à proximité, les autres carrières du territoire ne produisant pas de matériaux aux caractéristiques voulues pour la fabrication des enrobés.

En cas d'arrêt de la carrière GSM Beaucaire, nous serions obligés de revoir entièrement notre approvisionnement, avec des sites très éloignés et des coûts fortement augmentés. Nous sommes présents sur les chantiers routiers de tout le territoire sud Gard, ainsi que sur le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, pour les collectivités, les Départements. C'est tout le territoire qui serait pénalisé.

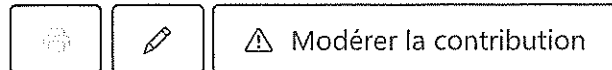
Nous vous demandons d'assurer l'autonomie des besoins en matériaux routiers du territoire, en autorisant l'extension de la carrière de Beaucaire. Il s'agit-là d'un enjeu fort pour notre activité et pour les chantiers routiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Olivier FIORIO
Directeur Régional



Contribution N°22 (Email)



👤 Proposée par Société Lafarge Bétons
(karine.bellidenty@lafarge.com)

☎️ Données personnelles : 04 90 40 58 25

🕒 Déposée le mardi 24 octobre 2023 à 16h30

Objet : Beaucaire - Enquête public

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la réponse de la société Lafarge Bétons, concernant l'enquête réalisée pour la carrière de Beaucaire.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement

--

Karine Bellidenty | Assistante de Direction
Agence Rhône Méditerranée
Fax : 04 90 40 58 06

LafargeHolcim Bétons
Agence Rhône Méditerranée
170 Chemin du Pontet
84430 Mondragon
www.lafarge.fr | www.lafargeholcim.com
www.bybeton.fr | www.aggneo.fr | www.geocycle.fr | www.airium.fr |
www.chape-lafarge.fr

Agence Rhône Méditerranée

170 Chemin du Pontet
84430 Mondragon
Téléphone : 04.90.40.58.00
Télécopie : 04.90.40.58.06

Mairie de Beaucaire
Place Georges Clémenceau
30302 BEAUCAIRE

Mondragon, le 24 Octobre 2023

A l'attention de M. Jean-Paul CHAUDAT, Commissaire Enquêteur

Nos réf : AG/KB – 20231024

Objet : Enquête publique - extension carrière Beaucaire

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

LAFARGE Bétons s'approvisionne depuis de nombreuses années depuis la carrière GSM Beaucaire, pour nos centrales d'Arles, Eyragues, Rognonas, Collias, Uzès, Marguerittes et Bouillargues.

Les granulats sont de très bonne qualité et la situation géographique de la carrière est idéale afin de limiter les camions sur les routes.

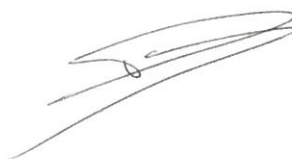
L'arrêt de cette carrière serait extrêmement pénalisante pour notre activité, c'est pourquoi nous vous écrivons pour vous demander que l'extension de cette carrière soit autorisée.

Nous espérons que vous serez sensible aux besoins en matériaux du territoire, qui sont réels et stratégiques pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement et des collectivités.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

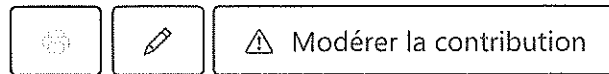
Lafarge Bétons
Agence Rhône Méditerranée

F. DELPY





Contribution N°23 (Email)



👤 Proposée par Jean-François TINARD pour Cemex Matériaux
Provence (jeanfrancois.tinard@cemex.com)

📞 Données personnelles : 06.18.12.51.83

🕒 Déposée le jeudi 26 octobre 2023 à 20h50

Objet : Enquête public GSM Beaucaire.

Monsieur Le commissaire Enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint le courrier concernant l'enquête public de
GSM Beaucaire.

Bien cordialement

Jean-François TINARD
Cemex Matériaux Provence
Directeur de Secteur

CONFIDENTIALITY: The information contained in this transmission may contain privileged and confidential information. It is intended only for the use of the person(s) named above. If you are not the intended recipient, you are hereby notified that any review, dissemination, distribution or duplication of this communication, and the information contained in it, is strictly prohibited. If you are not the intended recipient, please contact the sender and immediately destroy all copies of the original message.



Mairie de Beaucaire
Place Georges Clémenceau
30302 BEUCAIRE

A l'attention de M. Jean-Paul CHAUDAT,
Commissaire Enquêteur

Aix-En-Provence, le 25 octobre 2023

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

CEMEX Bétons Sud Est s'approvisionne depuis de nombreuses années depuis la carrière GSM Beaucaire, pour nos centrales suivantes : Arles, Montfrin, Fos sur Mer.

Les granulats sont de très bonne qualité et la situation géographique de la carrière est idéale afin de limiter les camions sur les routes (Circuit court).

L'arrêt de cette carrière serait extrêmement pénalisant pour notre activité, c'est pourquoi nous vous écrivons pour vous demander que l'extension de cette carrière puisse être autorisée.

Nous espérons que vous serez sensible aux besoins en matériaux du territoire, qui sont réels et stratégiques pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement et des collectivités.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François TINARD
Directeur Cemex Matériaux Provence

CEMEX Bétons Sud Est

S.A.S. au capital de 20 059 143 Euros

Siège administratif : Europarc de Pichaury - Bât C8 - CS 60516 - 1330 rue Jean-René Guillibert Gautier de la Lauzière - 13593 Aix-en-Provence Cedex 3 - France

Tél. 04 42 24 45 24 - Fax. 04 42 24 26 99 - www.cemex.fr

Siège social : 2 rue du Verseau - Zone SILIC - 94150 Rungis - France - Siren 399 161 579 RCS Créteil - N° TVA Intracommunautaire : FR 58 399 161 579

Contribution n°24 (Web)

Proposée par Jacques et Monique LARDIE
(monique.lardie@orange.fr)

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 17h39

Adresse postale : 273 chemin les Hts de Sicard 30300 BEUCAIRE

Nous subissons depuis des années les nuisances dues à l'exploitation de la carrière située derrière le cimetière des Melettes à savoir le bruit des concasseurs, des camions qui reculent impossible de laisser les fenêtres ouvertes par vent du sud, les poussières la qualité de l'air est altérée. Que vont devenir la faune et la flore sur cette nouvelle exploitation de carrière ??? Nous sommes contre cette extension.

Contribution n°25 (Web)

Proposée par Manon Mickael
(mickael.manon@orange.fr)

Déposée le lundi 30 octobre 2023 à 17h48

Adresse postale : 617 chemin d'exploitation du Mas Pagès lieu dit Canteperdrix 30300 Beaucaire

En tant que riverain le plus proche du projet et contrairement aux affirmations des responsables de GSM dans l'article de presse Objectif Gard du 27/10/2023, mon habitation se situe bien à moins de deux cent mètres de la zone d'extraction sud la plus profonde et au nord de la voie de chemin de fer contrairement aux déclarations inexactes il y a bien des riverains dans cette zone ma parcelle cadastrale étant la ZC 42.

Dans le même article je relève encore une information mensongère de la part de ces mêmes dirigeants, qui face à l'inquiétude soulevée par les futures nuisances sonores, répondent que l'installation de traitement actuelle aux Melettes ne change pas, mais omettent de dire dans le même temps que la présente enquête publique comporte l'autorisation supplémentaire pour une installation de criblage mobile d'une puissance de 150kw dont les impacts ne figurent pas dans l'étude sonore.

De plus je m'étonne de voir dans les documents transmis au public que GSM ait rencontré la plupart des acteurs concernés, notamment la société de chasse de Beaucaire en réunion tripartite avec la mairie sans que jamais cette entreprise ne se soit soucié des nombreux riverains qui eux auront à vivre en permanence avec les nouvelles nuisances générées.

Cet oubli constitue un manque de transparence évident.

En effet les habitations au sud de la zone d'extraction sont toutes exposées aux vents dominants avec les problèmes de poussières et de bruits que générera l'extraction et à ma grande surprise j'ai pu constater un manque d'informations et un étonnement de la plupart des riverains du secteur lorsque j'ai fait du porte à porte.

Il y a eu un manque de publicité seul les abords du projet sur le plateau ont fait l'objet de panneaux d'affichages rien sur les chemins empruntés par les riverains au bas du versant sud Chemin de la Fontaine du Roy, de la Brasserie, Du Roc Des Mourgues, Pagès, Cante perdrix et Pauvre Ménage.

Pour toutes ces raisons je vous demande l'organisation d'une réunion publique afin d'informer convenablement la population. Pour finir toutes nos habitations situées versant sud sont alimentées par des forages et pour la plupart non desservis par le réseau d'eau potable communal. L'étude hydrogéologique néglige la présence pourtant avérée d'argiles dans ce secteur et ne répertorie pas tous ces points de captages qui se trouvent souvent dans la molasse et pourraient être perturbés dans leurs alimentations et même être pollués par la zone d'extraction notamment lors du remblayage de la fosse par des déchets de construction sans que ce point très important ne soit prit en compte dans l'étude d'impact page 298.

Au sujet du remblaiement de la fosse par des déchets se pose la question du contrôle et de la sécurisation du site afin d'éviter tout autre dépôt que celui autorisé. GSM ne répond pas clairement sur le sujet n'apporte aucunes certitudes.

Qu'en serait il si demain nos forages étaient pollués ? nous ne sommes pas raccordable au réseau d'eau communal.

En l'état je suis contre ce projet et je vous demande monsieur le commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable.

Cordialement,

Manon Mickael
617 chemin d'exploitation du Mas Pagès
Lieu dit Cante perdrix
30300 Beaucaire

Contribution n°26 (Web)

Proposée par Chaine christiane
(Ch.chaine22@gmail.com)
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 13h36
Adresse postale : 596 chemin de la brasserie 30300 Beaucaire

Monsieur le commissaire enquêteur,
J'ai déjà mis un commentaire apparemment, il n'apparaît pas, donc je réitère mon opposition à l'extension de la carrière au lieux dits " Enclos de Forton " et " Chante Perdrix ".
Ce quartier subit depuis des années les vibrations de nos maisons dues aux explosions des mines, nous allons encore supporter les poussières occasionnées par ces travaux sans compter la pollution de nos forages, la destructions de nos campagne déjà bien amochées. Des trous béants où plus rien ne repousse.
Nous voulons une ville touristique avec une campagne fertile. Vu du ciel Beaucaire ressemble à un morceau de gruyère.
Il faut arrêter ce spectacle désolant.
L'argent toujours l'argent au détriment de la nature et des animaux qui y vivent.
Je dis NON!
salutations

Contribution n°28 (Web)

Proposée par Bruno Perrin
(bruno.perrin@cegetel.net)
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 15h35
Adresse postale : Route de Bellegarde 30300 Beaucaire

J'affirme ... Haut et Fort ... Mon opposition à l'extension de la carrière au lieux dits " Enclos de Forton " et " Chante Perdrix ".
Ce quartier subit depuis des années les vibrations de nos maisons dues aux explosions des mines, nous allons encore supporter les poussières occasionnées par ces travaux sans compter la pollution de nos forages, la destructions de nos campagne déjà bien amochées. Des trous béants où plus rien ne repousse.
Nous voulons une ville touristique avec une campagne fertile. Vu du ciel Beaucaire ressemble à un morceau de gruyère.
Il faut arrêter ce spectacle désolant.
L'argent toujours l'argent au détriment de la nature et des animaux qui y vivent.
Je dis NON
Je dis NON aussi à la captation de terres agricoles, pour rendre service à des entreprises qui ne créent quasiment aucun emploi local et pourrissent notre environnement !
Je dis NON à votre choix de défigurer un paysage et supprimer les quelques espaces de balade pour les habitants qui jouxtent ce projet !!
Bru no Perrin

Contribution n°30 (Web)

Proposée par Slama firas
(Mrslama@live.fr)
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 15h53
Adresse postale : Impasse n1 des anciens abattoirs 30300 Beaucaire

Bonjour
Je m'oppose à cette extension de carrière.
Merci

Contribution n°32 (Web)

Proposée par Maryse raffi
(eddansmaryser@gmail.com)
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 16h19
Adresse postale : 1345 chemin roc des mourgues 30300 Beaucaire

En qualité de riverains nous nous opposons à l'extension de la carrière ...

Contribution n°36 (Web)

Proposée par Corinne et Alexandre AZIZ

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 16h38

Adresse postale : 2279 chemin du Roc des Mourgues 30300 Beaucaire

En tant que riverains les plus proches (50 mètres), les nouvelles conditions annoncées par GSM pour l'exploitation nous alertent. La perspective d'une installation de criblage mobile, d'une puissance de 150 kw, générant de très importantes nuisances sonores, associées à un très grand dégagement de poussière (nous sommes sous le vent, au sud de l'exploitation) , nous pose problème. N'est-il plus possible d'acheminer tous les produits d'exploitation jusqu'au site de traitement des Melettes, procédé utilisé jusqu'à présent par GSM ?

Contribution n°40 (Web)

Proposée par ABIZANDA JACQUELINE

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 16h55

Adresse postale : Square st Marsal 66000 Perpignan

Je ne suis pas favorable à ce projet qui contribuerait à une dégradation du site ainsi qu' à un non respect des sites environnants .Beucaire nécessiterait d être davantage valorisée et ce projet n y contribue pas .

Contribution n°42 (Web)

Proposée par Thiery vincent

(Vth@neug.fr)

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 17h35

Adresse postale : 6 impasse du thym 30300 Beaucaire

Je suis contre ce projet. Il nous faut protéger les terres cultivables et les AOP.

Contribution n°43 (Web)

Proposée par Villa H

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 17h38

Je m'oppose à ce projet

Contribution n°44 (Web)

Proposée par Alain CASTELLANI

(alain.castellani@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 17h53

Adresse postale : 151 Chemin de la Croix de Marbre 30300 BEAUCAIRE

Bonjour

Beaucaire a déjà beaucoup donné à l'exploitation des carrières.

Nous ne pouvons pas permettre que ce territoire "carriérisé" s'étende sans fin et ce au détriment de terres agricoles.

Terres qui une fois restituées à l'agriculture auront énormément de difficulté à voir pousser de la vigne ou des arbres fruitiers.

Avis très défavorable.

AC

Contribution n°45 (Web)

Proposée par Beaumel Jérôme

(jeb30@hotmail.fr)

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 18h12

Adresse postale : Garrigues planes 30300 Beaucaire

Je m'oppose à ce projet d'extension de carrière. Rien n'a jamais été fait, ni prévu pour réhabiliter les parties déjà exploitées, elles servent de plus de décharges à ciel ouvert pour certains.

Contribution n°46 (Web)

Proposée par Stella

(naudetstella27@yahoo.com)

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 18h15

Je m'oppose à ce projet

Contribution n°47 (Web)

Proposée par Remi

(galaxio.connect@gmail.com)

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 18h20

Adresse postale : 31 Ter rue de la redoute 30300 Beaucaire

Je m'oppose à cette extension, je suis défavorable contre les projets à pollution et qui impacte l'environnement

Contribution n°49 (Web)

Proposée par FERREIRA Jeannine

Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 18h23

Je suis contre le projet d'extension

Contribution n°51 (Web)

Proposée par M_francoise
(mfdargaud@gmail.com)
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 18h27

Je m'oppose à ce projet. la nature est déjà suffisamment exploitée dans les environs avec des nuisances pour les habitants

Contribution n°55 (Web)

Proposée par Alivon Michel
(michel.alivon@orange.fr)
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 18h34
Adresse postale : 9 allée de l'oustau 30300 Beaucaire

Je suis contre. Tout un patrimoine est touché par cette extension. Laissons la terre aux viticulteurs et cultivateurs.

Contribution n°57 (Web)

Proposée par Delphine F.
(fine_del@yahoo.fr)
Déposée le mardi 31 octobre 2023 à 19h12

La poussière, le bruit, la pollution, et le bouleversement du paysage. On peut y ajouter le va-et-vient des camions. Dans un contexte environnemental où la faune a de plus en plus de difficultés à trouver un abri, où les sécheresses sont de plus en plus fréquentes. La faune et la flore, l'être humain ont plus besoin que jamais de préserver la nature environnante. Plus de 40 hectares vont être modifiés, c'est inadmissible. Je suis évidemment contre ce projet.

Contribution n°62 (Web)

Proposée par Aurore Alessi
(aurore.aziz@hotmail.fr)
Déposée le mercredi 1 novembre 2023 à 09h31
Adresse postale : 2228 chemin du roc des mourgues 30300 Beaucaire

Non à cette extension qui va à l'encontre de la biodiversité sur la commune et entraîner des nuisances majeures pour les riverains

Contribution n°63 (Web)

Proposée par VEYRAT michel
(michel.veyrat@laposte.net)
Déposée le mercredi 1 novembre 2023 à 09h48
Adresse postale : Mas du boschet neuf 1059D chemin du mas du consul 30300 Beaucaire

Pourquoi sacrifier 45 ha de terra agricole et pour quel profit ? Voilà les questions que l'on est en droit de se poser Pour des emplois ? Mais l'activité agricole en crée aussi ... et pour des produits locaux que je sache !! Ca nous nourrit !!! et nos enfants, petits enfants en auront besoin ! Les déblais ne nourrissent que le porte feuille de personnes complètement étrangères à notre qualité de vie. Respectent t'ils la vie tout simplement ? Donner une suite favorable est aujourd'hui totalement irresponsable quand on sait les nuisances que génèrent ce projet. Contre ce projet, bien sur !!

Contribution n°64 (Web)

Proposée par VIALET Elisabeth
(vialet.elisabeth@orange.fr)
Déposée le mercredi 1 novembre 2023 à 11h17
Adresse postale : 3185 chemin du Mas MALIMBERT 30300 BEAUCAIRE

A Monsieur le commissaire enquêteur ,
Je suis opposée à ce projet car il porte sur un site agricole dont la destination agricole doit être préservé, d'autant qu'il se situe en zone AOP COSTIERES DE NIMES . La compensation agricole présentée par le porteur de projet reste théorique ; en effet la restauration du potentiel agronomique d'origine de très haute qualité d'après les écrits même du maraicher présent sur les lieux , sur des sols reconstitués à partir d'un horizon artificiel de remblais de BTP et/ou des fractions les plus fines et les plus argileuses du sol d'origine, reste incertaine, au vu de ce qui a été fait dans le passé : la réhabilitation des sols a été en effet si mauvaise que les terrains sont infertiles et servent de décharges sauvages.
Merci de votre attention.
VIALET Elisabeth

Contribution n°65 (Web)

Proposée par Pozzolini Maxime
(pozzolini.maxime@gmail.com)
Déposée le mercredi 1 novembre 2023 à 12h39
Adresse postale : 15 avenue de la plaine 30300 Beaucaire

Contribution n°66 (Web)

Proposée par Monique DUPIN
Déposée le mercredi 1 novembre 2023 à 18h23

Beaucaire paye depuis longtemps un lourd tribut à "l'industrie, au progrès" censé lui apporter la prospérité. A regarder la ville on se demande la richesse pour qui exactement ? Pour les dirigeants de sociétés interchangeables qui n'ont de cesse de laminer le territoire sans pour autant y vivre. Pas fous! Cette extension de carrière ne se fera pas seulement au détriment de paysages, d'une nécessaire biodiversité, d'une qualité de vie mais empêchera toute émergence de projets plus en accord avec les exigences de notre époque. A l'heure d'une prise de conscience aiguë des enjeux environnementaux et de leurs conséquences, le maintien de cette extension est non seulement aveugle mais est également une énième injustice, pour l'intérêt d'une poignée de privilégiés nous sacrifions l'intérêt de tous.
Contre l'extension de carrière

Contribution n°67 (Web)

Proposée par Matteudi René
(matteudi.rene@wanadoo.fr)
Déposée le mercredi 1 novembre 2023 à 19h19
Adresse postale : 13 place de la mairie 30300 Jonquières Saint Vincent

j'exprime mon opposition totale à cette demande d'extension qui ne fait que précéder la prochaine et qui touchera directement et durement la commune de Jonquières -Saint -Vincent.
Je suis solidaire de l'avis négatif exprimé par le Conseil municipal de Jonquières- Saint -Vincent et celui de l'Association Citoyenne de Jonquières- Saint -Vincent.
Tout est dit. Rien de bon n'est à attendre de cette extension et je suis sûr que le bilan emploi aurait été tout autre si ce territoire n'avait pas été maintenu en friches pour attendre le moment opportun de creuser dans les terres agricoles.
Dans cinq ou dix ans, les mêmes demandes, les mêmes alibis seront réutilisés pour étendre encore les surfaces à creuser.
Dîtes non, Monsieur le Commissaire Enquêteur.
Merci pour nous !

Contribution n°68 (Web)

Proposée par Bonnet claire
(claire.benazzouz@sfr.fr)
Déposée le mercredi 1 novembre 2023 à 19h31
Adresse postale : 2 ter rue de la solidarité 30300 Beaucaire

Combien d'arrêtés d'extension devons nous subir ? A quand une véritable remise en état du site ? Je me suis déplacée pour constater que la soi-disant remise en état des terres artificialisées n'est définitivement pas concluante.
Bruit, empoussièrement pour les riverains et les promeneurs soucieux du patrimoine Beaucairois comme les bornes milliaires visibles en empruntant la Via Domitia.
Les intérêts financiers priment sur le bien-être et la santé des Beaucairoises et Beaucairois ainsi que sur la survie d'espèces animales déjà en danger !
La préservation de la biodiversité ne doit plus être balayée par les seuls intérêts économiques des entreprises privées.
Avis défavorable.

Contribution n°69 (Web)

Proposée par Pozzolini Maxime
(Pozzolini.maxime@gmail.com)
Déposée le mercredi 1 novembre 2023 à 19h36
Adresse postale : 15 avenue de la plaine 30300 Beaucaire

Je fais confiance aux spécialistes et connaisseurs du dossier avec leurs arguments qui s'opposent à ce projet pour m'y opposer également

Contribution n°71 (Web)

Proposée par Matteudi Michele
(matteudi.michele@orange.fr)
Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 14h56
Adresse postale : 13 place de la mairie 30300 30300 Jonquières Saint Vincent

Je soutiens la délibération du conseil municipal de JONQUIERES-SAINT-VINCENT et m'oppose à l'extension des carrières.

Contribution n°74 (Web)

Proposée par Mohamed Patricia
(pc30moh@gmail.com)
Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 16h14
Adresse postale : 136 G CH. Mas des Cailloux 30300 Beaucaire

Je suis contre ce projet...

Contribution n°75 (Web)

Proposée par Christiane ROTT

Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 17h26

Non à ce projet qui saccage les terres agricoles et défigure le paysage.

Gardons ces terres fertiles pour nos jeunes agriculteurs, qu'ils puissent s'installer ou perpétuer et augmenter les surfaces cultivables au nom des circuits courts et de la résilience alimentaire. Les enjeux environnementaux sont prioritaires aujourd'hui, il en va de l'avenir des jeunes générations.

Quid du contrôle des déchets destinés à combler les trous béants générés par l'exploitation industrielle de ces terres ?

N'oublions pas les nuisances pour les riverains : bruit, poussières. Les conséquences sur les forages des riverains ne sont ni pris en compte, ni connues.

La « remise en état » de ces terrains exploités en tant que carrière jusqu'à présent est juste indécente et ces surfaces sont inexploitable pour l'agriculture, tant la terre est appauvrie et devenue infertile.

Notons aussi la mise en échec d'un projet d'agro-tourisme mené par une association locale pour vitaliser une zone remarquable et ses vestiges : la via Domitia et ses bornes milliaires.

Contribution n°77 (Web)

Proposée par Association Citoyenne de Jonquières St Vincent

(citoyensjonquierois@orange.fr)

Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 18h20

Adresse postale : chez Mme Milesi 14 chemin Mas du Charcutier 30300 jonquieres st vincent

Les carrières sur le plateau entre Beaucaire (où elles sont entièrement cantonnées pour l'instant) et Jonquières St Vincent (où des extensions sont envisageables dans un avenir plus ou moins proche) veulent s'imposer encore une fois, en envisageant une extension de 46 hectares,

- mettant en péril notre agriculture en saccageant des terres agricoles classées et performantes, alimentées en eau par le Bas-Rhône,
- enlaidissant nos paysages,
- défigurant les abords de la via Domitia et ses bornes milliaires,
- créant des nuisances sonores, olfactives...
- mettant en échec le projet d'agro-tourisme mené par des associations départementale et régionale et soutenu par de nombreux citoyens locaux.

Comment rester insensibles à ce projet destructeur de notre environnement ?

Nous considérons que ce quartier a été trop « malmené » et mérite un arrêt de ces projets. La zone a suffisamment donné aux industriels : 214 ha ont été alloués au fil du temps à l'exploitation des carrières et Calcia peut, sans problème, continuer l'activité de sa cimenterie démarrée en 1925. En effet, en 1993, les réserves de calcaire étaient estimées suffisantes pour 60 ans (soit jusqu'en 2053 !). Il s'agit en fait de fournir de la matière première (graviers et granulats) à GSM, société membre du même groupe que Calcia.

Par ailleurs, les zones « réhabilitées » dans le secteur d'exploitation actuellement autorisé offrent un spectacle pitoyable après l'exploitation des granulats et sont définitivement perdues pour l'agriculture.

Ces terres sacrifiées par la collectivité se situent à

- Moins d'1km500 des quartiers ouest de Beaucaire (mais certaines habitations isolées sont beaucoup plus proches)

- 2km 700 du centre du village de Jonquières.

Nous savons que les agriculteurs sont bien sûr hostiles à ce projet qui viendrait anéantir leur outil de travail et leurs efforts d'aménagement sur la Costière et priver d'emploi de nombreux ouvriers agricoles.

L'Institution de la Chambre d'Agriculture a d'ailleurs émis un avis défavorable.

Notre Association, forte d'une cinquantaine de membres, se prononce résolument contre ce projet !

Contribution n°78 (Web)

Proposée par Milesi jean-françois

(jef.milesi@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 18h32

Adresse postale : 14 chemin mas du charcutier 30300 jonquieres st vincent

Aucune réunion publique pour informer la population concernée (Beaucaire et Jonquières St Vincent) sur les enjeux, économiques et environnementaux, de ce projet n'a été organisée! C'est un déni de démocratie! Et une raison supplémentaire pour S'OPPOSER à ce projet!!!

Contribution n°79 (Web)

Proposée par Laure Cordelet
(cordeletlaure@gmail.com)
Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 19h22
Adresse postale : 10 Rue De La Grille 30300 Beaucaire

Je suis contre le projet d'extension continue des carrières. Avec pour seul résultat la destruction des terres agricoles et des paysages naturels. Et je ne suis pas convaincue par la prétendue remise en état dont on sait déjà qu'elle ne redonnera pas aux terres leurs caractéristiques originelles. On peut craindre notamment que l'appellation des Costières ne soit plus accordée aux terres exploitées, ce qui serait dommageable pour les vignerons...

Contribution n°81 (Web)

Proposée par Sellem Erick
(erick.sellem@free.fr)
Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 19h40

J'ai été informé de ce projet par une réunion de collectif beaucairois, aucune information de la mairie (sans se rendre par sois même en mairie).

J'ai découvert qu'en plus de l'exploitation actuelle de la carrière déjà énorme en superficie, une extension était programmée par ce projet qui va s'il est validé détruire l'environnement et la biodiversité à Beaucaire.

La remise en état après exploitation est inexistante il suffit de voir l'exploitation actuelle, c'est une catastrophe écologique.

Pourquoi donner encore les moyens à l'exploitant de la carrière de s'enrichir d'engraisser les actionnaires de cette entreprise au détriment de l'environnement du paysage, de terrains disponibles pour les jeunes agriculteurs qui cherchent à valoriser les terrains fertiles

Ce projet va faire perdre l'appellation AOP "costières de Nîmes", encore une dégradation d'image et de savoir faire pour la ville de Beaucaire

L'étude ignore les conséquences sur les nappes phréatiques alors que dans la zone d'exploitation de nombreux forages de particuliers sont présents.

Alors bien évidemment je suis contre ce projet, contre la dégradation du paysage et de l'environnement, contre la perte de l'AOP, contre les nuisances (poussière, bruits, risques pour la santé...etc).

Contribution n°82 (Web)

Proposée par joannice haenel
(joannice.haenel@gmail.com)
Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 19h41

- La résilience alimentaire est un enjeu MAJEUR des prochaines années, et cela arrivera bien plus vite qu'on ne le pense. Permettre ce projet, c'est condamner durablement des terres agricoles, il faudra des décennies pour les rendre à nouveau fertiles.
- Désertifier les espaces non construits contribue à amplifier le phénomène du réchauffement climatique, en plus de nuire à la biodiversité et aux espaces accessibles à la faune locale.
- J'entends ceux qui se disent : "oui mais nous avons besoin de matériaux et d'emplois", mais il est plus que temps de passer au recyclage, et d'arrêter de défoncer la terre pour en extraire toujours plus de ressources qui ne seront pas renouvelées, et qui contribue à modifier totalement les paysages. Quand tout sera désertique et que nous n'aurons plus rien à manger, cela semblera un argument bien pauvre... Il faut passer à un autre modèle économique, et pas demain, maintenant. Nous n'avons plus le temps de repousser les échéances. L'accélération de la destruction du vivant est devenue dramatique et un danger réel et imminent pour l'humanité. Oui, carrément. Ce n'est pas une lubie d'écoco. De nombreuses ressources existent à ce sujet et ne datent pas d'hier, mais nous sommes arrivés au point de rupture, et nous devons, collectivement, prendre nos responsabilités pour les futures générations.
- Et c'est sans compter les pollutions induites sur l'eau notamment par cette exploitation et le remblayage par la suite.
Alors oui, changer de modèle économique est plus vite dit que fait, mais nous avons bien vu pendant la crise COVID que des changements sociétaux rapides peuvent être entrepris.
C'est maintenant ou jamais.

Contribution n°83 (Web)

Proposée par Milesi Chantal
(chantalmilesi14@orange.fr)
Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 19h53
Adresse postale : 14 chemin mas du charcutier 30300 jonquieres st vincent

Opposée à ce projet qui n'a fait l'objet d'aucune information auprès des citoyennes et citoyens du territoire concerné. Je demande une réunion publique permettant une prise de décision réaliste et respectueuse vis à vis des riverains mais aussi du secteur agricole.
Environnement, préservation du patrimoine, des paysages, doivent ils être ignorés, bafoués à Beaucaire et Jonquières St Vincent
???? Je dis NON bien sûr!!

Contribution n°84 (Web)

Proposée par Menard Charles
(charles.menard@orange.fr)
Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 21h06
Adresse postale : 4 avenue de la plaine 30300 Beaucaire

ci-joint en fichier pdf, la contribution de Beaucaire en Commun
bien cordialement
Charles Menard
Conseiller municipal

1 document associé
contribution_84_Web_1.pdf

Contribution n°85 (Web)

Proposée par Menard Charles
(charles.menard@orange.fr)
Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 21h10
Adresse postale : 4 avenue de la plaine 30300 B

Contribution de Beaucaire en Commun, groupe d'opposition municipale à l'enquête publique sur le projet d'extension des carrières GSM

Ce projet d'extension des carrières GSM (groupe Heildeberg) aux lieux-dits « Enclos de Forton » et « Cante-Perdrix » est pour nous une aberration et doit donc être rejeté. Il s'agit en effet de prélever la couche de matériaux alluvionnaires sur 25 hectares sur le plateau en limite de Jonquières dans une emprise de 45 hectares dont on ne pourrait que redouter une mise en exploitation future des 20 hectares supplémentaires.

Tout d'abord, il est symptomatique d'un extractivisme d'un autre âge. La période n'est plus à extraire des matériaux en toujours plus grande quantité mais au recyclage, ce qui commence à se faire en matière de granulats. Un changement de paradigme pour aller, de manière générale, vers une économie de recyclage s'impose à notre monde du XXIème siècle.

Si la carrière actuellement exploitée par GSM pouvait se justifier car elle constituait un décapage des couches superficielles pour permettre à la cimenterie CALCIA d'accéder au calcaire sous-jacent sur des terrains lui appartenant, cette extension n'est pas utile à la cimenterie qui a des perspectives d'exploitation pour plusieurs décennies sur l'existant. Ce projet n'a pour finalité que les intérêts privés du carrier, GSM, et des propriétaires des terrains convoités qui espère une belle plus value. Tout cela au dépend de l'intérêt général.

En effet, ce projet entraînerait la perte irrémédiable de bonnes terres agricoles classées dans l'appellation Costières de Nîmes. La promesse de GSM de re- végétalisation des parcelles décaissées n'est que poudre aux yeux. Les organisations agricoles disent que les terres actuellement soi-disant remises en état, sont de qualité très médiocre et impropres à nombre de cultures. La perspective de GSM qu'elle puissent servir au maraichage est illusoire. Comment faire pousser des légumes dans les poussières de carrière? La Costière doit rester dédiée principalement aux vignes et aux vergers pour garder son caractère.

C'est déjà en soi une catastrophe environnementale. Il faut aussi rappeler l'impact négatif inévitable sur la biodiversité et la qualité paysagère des lieux alors même que Beaucaire subit déjà de nombreuses nuisances industrielles.

Préservez ce qui peut encore l'être, pour les beaucairois et aussi pour l'attractivité touristique. Ces lieux sont en effet à proximité de la via Domitia et d'un ensemble unique de bornes milliaires à remettre en valeur sur leur lieu d'origine. Calcia devrait d'ailleurs compenser les dégradations qu'elle engendre en contribuant à la remise en valeur de cette Voie Romaine.

Cette zone est aussi un passage de liaison, qui méritait d'être aménagé, entre deux voies vertes celle qui va à Bellegarde et celle du Pont du Gard. Elle constitue un cheminement indispensable passant par les vestiges archéologiques romains du mas des Tourelles et du Mas des Mourgues du Grès à connecter à l'abbaye de Saint Roman.

Ce projet apparait donc écocide, inutile et contraire à l'intérêt général. C'est pourquoi nous demandons qu'un avis négatif soit donné à cette enquête publique.
Charles Menard Conseiller municipal

Contribution n°88 (Email)

Proposée par Dominique TOULEMONDE
(dominique@toulemonde.fr)
Déposée le jeudi 2 novembre 2023 à 12h02

TR: Enquete extension carriere

Objet : TR: Enquete extension carriere

Très cordialement,

Dominique TOULEMONDE
Mas Demian - 1200 Route de Comps
30300 Jonquières Saint Vincent

N° TVA intracommunautaire FR72 670 201 441

De : Dominique TOULEMONDE
Envoyé : jeudi 2 novembre 2023 11:08
À : publique-4707@registre-dematerialise.fr
Cc : Mathieu TOULEMONDE ; Antoine TOULEMONDE
Objet : Enquete extension carriere

Bonjour,

Je suis Agriculteur sur le plateau des Costières à Beaucaire prêt du périmètre de Cante Perdrix, au Mas Saint Paul des costières; mon fils et mon neveu travaillent sur mon exploitation depuis 3 ans et viennent de s'associer avec moi. Je vous fais part de mon opposition à ce projet d'extension des carrières qui soustrait des terres agricoles dans un périmètre très favorable à l'arboriculture : zone non inondable, la moins gélive de la region et terre irrigable. Les terrains de cette qualité sont rares, et presque impossible à trouver pour les agriculteurs qui souhaitent réaliser des projets de plantation de vergers ou vignes. La zone des Costières de Beaucaire a déjà sacrifiée plus de 200 Ha au bénéfice de la GMS, chiffre en très forte augmentation ces dernières années, il est temps d'arrêter ce processus d'industrialisation des terres agricoles, tout particulièrement dans cette zone d'exception. En vous remerciant de tenir compte de mon opposition.

Très cordialement.

Dominique TOULEMONDE
Mas Demian - 1200 Route de Comps
30300 Jonquières Saint Vincent

N° TVA intracommunautaire FR72 670 201 441

Contribution n°89 (Web)

Proposée par MOIROUD Jean
(moiroudfretj@gmail.com)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 12h12
Adresse postale : 56 rue Emile Jamais 30300 Beaucaire

Je suis contre ce projet.
Depuis cent ans, les carriers exploitent le sous-sol de Beaucaire - sur plus de 200 ha - Ils en demandent 40 de plus.
Ont-ils à ce jour remis, d'une manière définitive, un seul hectare en terre agricole ?
Apparemment, non !
Pourquoi leur refaire un chèque en blanc ? Qu'ils commencent à réhabiliter l'équivalent de ce qu'ils demandent.
Cordialement
Jean Moiroud

Contribution n°90 (Web)

Proposée par Pons Christiane
(christianepons@orange.fr)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 12h20
Adresse postale : rue des romarins 30300 Jonquières Saint Vincent

Ces carrières vont une fois de plus impacter des terres agricoles, riches et irrigables, impacter la faune et la flore riches sur le plateau, impacter la via domitia et les bornes milliaires, notre patrimoine historique, au lieu d'être mis en valeur sera défiguré. C'est faire peu de cas de nos agriculteurs, de notre histoire. Nous voyons d'année en année cet endroit se détériorer, s'enlaidir. Ce lieu de balade devient un site industriel, les sites déjà exploités ne sont toujours pas réhabilités, c'est faire peu de cas de notre environnement, de notre cadre de vie.

Contribution n°91 (Web)

Proposée par Cadene Berangere
(Berangere.cadene@orange.fr)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 13h11
Adresse postale : 647 chemin d exploitation du Mas Pages lieu dit Canteperdrix 30300 BEAUCAIRE

Beaucaire à assez donné aux carrieres plus de 200 hectares de zone agricole ont déjà été engloutis. A l'heure où le besoin en terres agricoles se fait ressentir partout où on arrête l'étalement urbain notamment pour éviter de grignoter les zones agricoles et bien à Beaucaire une fois de plus on est à contre courant . Encore un projet qui n'a aucune vocation agricole mais industriel comme les précédents. Devra t on se battre tous les dix ans contre ces mêmes projets destructeurs tous déboutés par le passé. Après la decheterie après la centrale poweo voici maintenant l'extension des carrieres. Laisser cette zone agricole tranquille sans spéculation foncière de GSM qui au passage à fait 40 hectares de réserves foncières de l'autre côté du chemin des limites preuve que quand ils en auront fini avec ce projet il en ont un autre déjà derrière la tête du côté de Jonquières st Vincent. Avec GSM c'est sans fin . Veut on laisser un décor lunaire à nos enfants ? Je suis riveraine de la zone opposé à ce projet ecocide qui n'apportera que des nuisances et la destruction de plusieurs hectares de zone agricole . Qui peut croire à la réhabilitation de ces terres comme si de rien n'était. A la place du projet de centrale poweo fleurissent désormais de magnifiques arbres fruitiers preuve que si l'on se bat l'agriculture reprend ses droits. Mr le commissaire enquêteur je vous demande d'émettre un avis défavorable.

Cdt

Cadene Berangere

Contribution n°92 (Web)

Proposée par LAMARCHE Séverine
(severine@mas-saint-paul.com)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 14h01
Adresse postale : 46 chemin de Landau 30300 Beaucaire

Agricultrice à Beaucaire au pied des Costières, je pense qu'il est fort regrettable de retirer de façon quasi définitive des terres de bonne qualité agronomiques de leur destination agricole. De plus , le paysage lié aux carrières est devenu un repoussoir. Quiconque voudrait profiter par exemple des exceptionnelles bornes milliaires, que l'on a soi-disant préservées dans un espace minimaliste, ne peut que faire demi-tour devant une telle dégradation du patrimoine. Je donne donc un avis défavorable à l'extension des carrières.

Contribution n°93 (Web)

Proposée par didier Falleur
(didierfaleur5@yahoo.fr)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 14h05
Adresse postale : 23 rue de la république 30300 beaucaire

Monsieur. Comme bon nombre des participants à cette demande d'autorisation d'extension de la carrière, je m'oppose formellement à ce projet qui, à la vue de l'état d'abandon total de la carrière déjà existante de la part d'une société qui ne pense qu'à son profit et son désir de bétonner encore plus des terres agricoles faisant cruellement défaut dans notre région, ne pourra que nuire encore plus à la vie des habitant.e.s et ce pour des dizaines d'années. Le temps n'est plus à ce type de projet totalement obsolète mais à une prise de conscience sur ce que nous allons laisser en héritage à nos enfants.

Contribution n°94 (Web)

Proposée par Querville Jean Claude
(jean-claude.querville@wanadoo.fr)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 14h12

Observations à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM pour le projet d'extension d'une carrière de granulats sur la commune de Beaucaire

Remarques de l'avis de la MRAE du 31 janvier 2023

Page 11/13

Une démarche itérative a été menée pour diminuer l'emprise de la zone d'extraction en n'exploitant pas les parcelles les plus au sud (Enclos de Forton).

Toutefois, au regard des enjeux élevés identifiés et de l'importance des surfaces concernées, les impacts bruts du projet sont à juste titre jugés forts à très forts sur la destruction d'habitats d'espèces, d'individus ou le dérangement concernant des espèces patrimoniales d'insectes, de reptiles, et d'oiseaux.

Pages 11 et 12

Toutes ces mesures sont très bien décrites ainsi que le plan de gestion associé qui intègre leur suivi. La MRAE souligne l'effort de préservation des friches et des milieux naturels les plus au sud, cependant elle considère que la mesure proposée relève de l'évitement et ne devrait pas être comptabilisée au titre de la compensation. Elle relève également la grande proximité avec la future zone d'extraction des parcelles de compensation retenues à l'ouest comme au sud, qui peut induire une plus faible attractivité pour les espèces cibles et du dérangement.

La MRAE relève qu'aucune restriction d'activité d'extraction n'est prévue sur la période la plus sensible, au plus près des parcelles retenues pour la compensation des habitats de la Pie grièche méridionale et/ou de l'Outarde canepetière. L'environnement de la carrière, les habitats naturels et les espèces subissent « une pression d'anthropisation importante depuis plusieurs années » qui augmente les effets cumulés du projet.

Remarques de l'avis de la CNPN du 29 août 2022

Ce dossier présente la démarche « Éviter-Réduire-Compenser » sur la base d'inventaires faune et flore satisfaisants. Les mesures proposées pour compenser les impacts résiduels sont intéressantes, mais ne seront menées que durant la période d'exploitation des terrains (quinze ans), ce qui semble trop peu.

Après cette période, les terrains seront retournés à leur propriétaire, les Ciments Calcia, libres de toute obligation (cf contrat de forage). Aucune garantie de gestion conservatoire pour les espèces impactées n'est à ce stade indiquée. Par exemple « une ORE devra être réalisé avec les agriculteurs concernés par la compensation ciblée sur l'Edicnème criard » mais ce projet est lié à une mesure qui n'identifie à ce stade, ni de surface, ni de site, ni encore de durée.

De plus, alors qu'un réaménagement des surfaces exploitées est prévu « sur les secteurs voués à être réaménagés en zone naturelle, peu d'interventions sont préconisées sur les 15 ans. Ces secteurs seront globalement laissés à l'enrichissement naturel (ou avec un ensemencement au départ ; cf. un peu plus loin), même si un entretien par pâturage pourra être mis en place ponctuellement... »

Les remarques de la MRAE et de la CNPN montrent que :

- ce projet a des impacts importants sur la biodiversité,
- les mesures proposées par la société GSM ne permettront pas de respecter la biodiversité, c'est un projet écocide.

Avis défavorable, je m'oppose à ce projet
Jean Claude Querville

1 document(s) attaché(s)

Contribution n°95 (Web)

Proposée par Catherine Del Corso-Fouré
(catherine.delcorsofouré@gmail.com)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 14h50
Adresse postale : 68 RTE de saint gilles 30300 Beaucaire

Bonjour,

Je suis contre le projet d'extension de la carrière.

Arrêtez par pitié de vendre la terre et son sous sols à des marchands, laissez la en paix, la nature a besoin de son sous sols et de son sols pour voir accroître la végétation et laisser toutes les espèces y vivent, y croissent. Nous sommes arrivés à prendre pour certains consciences d'un besoin urgent pour notre planète, chaque mètre carré nous permet de vivre.

Arrêtez ce projet , pensez à nos mais surtout à vos générations futures.

Contribution n°96 (Web)

Proposée par Bernavon Laurent
(laurent.bernavon30@orange.fr)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 15h00
Adresse postale : Mas de Ranguy 30300 BEAUCAIRE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La ville de Beaucaire est impactée par l'exploitation de carrières dont celle qui est nécessaire au bon fonctionnement de la cimenterie Calcia, et cette situation est acceptée par tous aujourd'hui, et ce malgré les différents impacts. Avec l'ouverture d'une nouvelle carrière, ces impacts négatifs vont être amplifiés, avec un faible impact positif sur l'économie locale et l'emploi.

Membre de la CDPENAF au nom de la FDSEA du Gard, je réitère mon avis défavorable à ce projet tel qu'il est présenté aujourd'hui, comme l'ont fait tous mes collègues des autres syndicats généralistes agricoles.

En effet de nombreuses terres agricoles vont disparaître, et si celle-ci ne sont pas exploitées actuellement par des arboriculteurs ou viticulteurs, ce n'est pas par manque d'attraits, mais par attente de création de carrière.

Siégeant au comité technique de la SAFER du Gard, c'est en principe une zone très prisée pour la production de fruits à noyaux (cerises, pêches, abricots), sans parler de l'intérêt que représente ce terroir pour les vigneron producteurs d'AOP Costières de Nîmes. Cette zone agricole fait partie des zones qui ont été aménagées et dispose d'eau pour les cultures.

Même si le projet comporte un réaménagement agricole au terme de l'exploitation par tranche de la carrière, celui-ci manque de retour d'expérience pour être concluant.

Vu le manque de retour d'expérience sur ce dernier point, et en raison des éléments développés plus haut, vu la taille du projet tant par la surface, que par la hauteur exploitée, un avis défavorable me semble indiqué pour le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Cordialement

Contribution N°97 (Web)



Syndicat des Exploitants Agricoles

du Canton de Beaucaire

Avis négatif du Syndicat cantonal FDSEA de Beaucaire

Le Syndicat FDSEA s'oppose fermement au projet d'extension des carrières GSM à Beaucaire.

1. Il s'oppose à l'artificialisation de nouvelles terres agricoles.
 - Sur des terres permettant une agriculture à forte valeur ajoutée : viticulture de grande qualité, arboriculture, maraichage.
 - Permettant une valorisation durable.
 - Avec de l'emploi plus important et moins éphémère que celui du projet GSM.
 - Sur des terres irrigables ayant bénéficiées d'un gros soutien de l'Etat par le passé.
 - Répondant aux objectifs de souveraineté alimentaire de notre nation.
 - Alors que des terres ayant des vertus pédo-climatiques de ce type se réduisent fortement, obérant déjà aujourd'hui, par exemple, la possibilité de produire autant de pêches qu'il y a deux décennies en France

2. Il dénoncer les spéculations foncières générées dans la situation présente.
 - En précisant qu'au cours de ces dix dernières années plusieurs agriculteurs voisins n'ont pu poursuivre leur développement qu'en s'éloignant fortement de leur siège : Saint Gilles, Tarascon, Fontvieille, Aimargues, Comps...
 - Générant de fort mouvement de personnel et de charroi
 - Que le projet futur est déjà en œuvre avec l'achat par Heidelberg de 40 ha de terres agricoles supplémentaires.
 - Et relève le paradoxe que GSM Heidelberg a la puissance financière pour payer des terres agricoles 5 fois leur prix contribuant ainsi à déstabiliser le marché foncier.

En revanche, il va demander à l'Etat des centaines de millions d'Euros d'aide pour décarboner sa production (ce qui devrait être financé par eux même dans un marché captif à l'opposé du secteur agricole très exposé à la concurrence).

- 3.- Il rappelle que la demande actuelle fait suite à une exploitation par la même société sur environ 200 ha.
 - Que l'entreprise paraît découvrir la possibilité de restituer les terres aujourd'hui alors qu'elle le proposait dans leur dernière demande il y a dix ans, sans qu'elle ait mis cette expérimentation dans les faits.

4. Il fait part de son incrédulité à cette proposition de reclassement partiel avec :
 - Les espaces précédemment exploitées présentant des zones hydromorphiques avec des mares temporaires défavorables à l'agriculture.
 - Le remaniement proposé est exclusif de la viticulture d'appellation.
 - S'étendant en partie sur une zone de décharge.
 - Avec des déchets supposés inertes.

5. Il estime qu'il n'y a aucun intérêt à faire une décharge sous une zone prétendument restituée à l'agriculture alors que les anciennes carrières de calcaires présentent beaucoup de possibilités et notamment celle de la réutilisation de ces matériaux et éventuellement leur dépollution.
6. Il n'y a aucune garantie formelle de revenir à l'agriculture. Rien ne peut empêcher un maintien spéculatif pour un nouveau marché hors agriculture désormais favorisé par l'antécédant d'usage industriel non agricole.
7. Il constate le retard considérable que ce groupe pourtant multinational a dans le réemploi des matériaux usagers ce qui permettrait un usage plus modéré de nouveaux granulats.
8. Il s'interroge sur les assertions que le matériel sur Beaucaire est rarissime et le transport à partir d'autres zones de production problématique.

Il existe des gisements proches et notamment quasi inépuisables comme le Val de Durance. Celui-ci est très compatible avec une exploitation naturelle, non dégradante de l'agriculture et participant à la résilience inondation.

9. Il dénonce la rupture de l'accord passé il y a une vingtaine d'années par la cimenterie, la mairie de Beaucaire et la profession agricole : forte extension du périmètre des carrières jusqu'à son niveau actuel garantissant un approvisionnement de l'usine en calcaire pour plus d'un siècle encore.

Olivier BERTRAND

Pierre COLLARD

Contribution n°98 (Web)

Proposée par Jean PERRIN
(jean@mas-saint-paul.com)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 15h43
Adresse postale : 46 chemin de LANDAU 30300 BEAUCAIRE

Il est logique et sain que les gens directement concernés soient les plus motivés à exprimer leur opinion; ça n'en relève pas pour autant du syndrome NIMBY.

La CCBTA a largement contribué au niveau des Costières dans l'accueil de projets destructeurs de l'agriculture et de l'environnement; particulièrement à BEAUCAIRE avec ses carrières de calcaire et de granulats, ainsi qu'à BELLEGARDE avec ses carrières d'argile, de granulats et qui abrite l'un des plus importants sites de stockage de déchets industriels de France.

Une surface importante des Costières a été et serait irrémédiablement détruite par le prolongement de ces activités (SAUTEBRAUT à BELLEGARDE, Enclos d'ARMIN et des MELETTES, BIEUDON à BEAUCAIRE.

A l'heure de la loi "Climat et résilience" d'août 2021 avec l'objectif pour 2050 du zéro artificialisation nette des terres naturelles et agricoles il serait opportun de s'interroger sur la pertinence du projet d'extension des carrières.

Dans les trois dernières décennies, sur la zone EST des Costières à BEAUCAIRE, deux projets ont été abandonnés du fait de la vigilance des acteurs locaux: Le projet d'enfouissement de déchets ménagers de CANTE PERDRIX, la centrale thermique de POWEO.

Plus personne n'oserait actuellement proposer de tels projets.

Pensons à ce qui restera après nous

Jean PERRIN, gérant SCEA SAINT PAUL.

Contribution n°99 (Web)

Proposée par Dubois Claude
(claudedubois123@orange.fr)
Déposée le vendredi 3 novembre 2023 à 16h30
Adresse postale : 425 chemin Cante Perdrix 30300 Beaucaire

Bonjour M le commissaire enquêteur,

à la lecture des contributions précédentes apparaît, pour diverses raisons, une forte opposition à ce projet de la part de ceux qui vivent au quotidien à proximité du site retenu pour étendre la carrière GSM.

Plusieurs entreprises du secteur sont favorables à l'ouverture de cette carrière par habitude, facilité... Quand est-ce que ces entrepreneurs vont ils enfin décider d'arrêter de piller une ressource dont on sait qu'elle est limitée et penser à se tourner vers des solutions innovantes telle le recyclage des déchets du BTP?

Certains maires conscients du fait que la ressource en eau est désormais limitée ont décidé, avec courage, de ne plus accorder de permis de construire sur leur commune.

La ressource en sable est elle aussi menacée. Faut il continuer à avancer tel un cheval aveugle?

Pour ces raisons et bien d'autres je réitère mon opposition à ce projet d'extension de la carrière GSM.
Sincères salutations, Claude Dubois

2 documents associés

contribution_99_Web_1.jpg

contribution_99_Web_2.jpg

Annexe VI

OBSERVATIONS ANNEXEES AU REGISTRE



Monsieur le Commissaire d'enquêteur
Mairie de Beaucaire
Place Georges Clémenceau
30302 BEUACAIRE

Nîmes, le 11 octobre 2023.

Nos Réf. : C23-029 AP

Objet : PROTECTION DES TERROIRS – AOC COSTIÈRES DE NÎMES – Projet d'extension de la carrière GSM Beaucaire située aux lieux-dits « Enclos de Forton » et « Cante Perdrix » - Avis commission d'enquête

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes, reconnu Organisme de Défense et de Gestion des AOC Costières de Nîmes et Clairette de Bellegarde en vertu des articles L 642-17 et suivants du code rural et de la pêche maritime, contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus.

A ce titre, il s'attache notamment à veiller à ce que des infrastructures ne portent pas atteinte à l'aire d'appellation, aux conditions de production ou à l'image des vins AOC.

C'est pourquoi, nous souhaitons attirer votre attention sur la demande d'autorisation d'extension de la carrière exploitée par la société GSM SAS située sur la commune de Beaucaire, actuellement soumise à enquête publique.

En effet, la société GSM, filiale du Groupe Heidelberg Cement, sollicite une autorisation d'extension de la carrière au sud de la carrière Ciments Calcia dont l'objet principal est l'exploitation de la couche en surface des cailloutis villafranchiens pour la production de granulats pour une durée de 15 ans, selon les caractéristiques suivantes :

- la demande porte sur une superficie de 45,8 ha
- la zone d'extraction en carrière portera sur une superficie d'environ 25 ha

Or, nous tenons à vous sensibiliser sur le fait que le secteur visé revêt un fort intérêt viticole (I).

Au vu de la nature de l'exploitation et de la surface nécessaire au projet, et contrairement à ce que l'étude d'impact agricole affirme, il ne s'agit pas d'un changement mineur mais bien d'un projet qui aura des effets durables et définitifs (II).

Aussi, il convient de préserver ce secteur délimité en AOC Costières de Nîmes (III).

I – Fort intérêt viticole de la zone visée



Il ressort des termes de la demande que la zone visée par l'extension est délimitée en totalité sur un secteur AOC Costières de Nîmes.

Or, nous nous permettons de vous rappeler que toute AOC est unique et irremplaçable.

Précisément délimitées par des experts de l'INAO en fonction de l'aptitude des terroirs à produire des vins de qualité, les aires AOC ont été déclarées d'intérêt public par un arrêté ministériel du 11 avril 1980.

Seuls les vins issus des parcelles incluses dans cette aire pourront bénéficier de l'appellation considérée sous réserve du respect des autres conditions de production. Celle-ci présente ainsi des valeurs historiques, sociales, économiques et culturelles significatives.

Il s'agit d'un patrimoine commun qui doit être préservé. Toute amputation de l'aire d'AOC est définitive.

Par ailleurs, le projet est situé en zone A au PLU de Beaucaire en raison de « la richesse du sol et du sous-sol » qui confirme le bon potentiel agronomique des sols.

En effet, les parcelles concernées par le projet d'extension possèdent un sol à forte valeur agronomique pour la viticulture.

Ancienne terrasse du Rhône, ce terroir d'exception est composé de cailloutis quartizitiques à matrice silto-argileuse de teinte brune, caractéristique de l'alluvionnement quaternaire ancien du Rhône et de l'AOC Costières de Nîmes.

Par ailleurs, et bien que la zone visée soit actuellement occupée par des friches agricoles et quelques cultures maraichères éparses, le potentiel viticole du terrain n'en demeure pas moins attrayant.

En effet, la totalité des structures viticoles exploitant à proximité immédiate nous ont fait part à plusieurs reprises de leur intérêt pour l'exploitation de ses terres. Leur situation actuelle en friches ou en cultures annuelles semble s'expliquer pour des raisons purement spéculatives de la part des propriétaires. Pour preuve, des projets de reconquête viticole de terrains situés à proximité démontrent une viticulture dynamique sur le secteur.

De plus, au-delà de la qualité reconnue et exceptionnelle des sols et du terroir, la configuration des lieux est idéale pour la culture de la vigne de par sa topographie, l'étendue des surfaces, leur accès direct à l'irrigation (canalisation BRL à proximité) mais également son environnement viticole immédiat.

Plusieurs structures viticoles à proximité immédiate sont particulièrement dynamiques, leurs réussites en font de véritables locomotives pour l'AOC Costières de Nîmes.

Au vu de ces éléments, il s'agit donc d'un secteur renfermant des enjeux viticoles forts, et ne saurait être considéré comme une surface agricole interchangeable.

II – Le projet portera une atteinte définitive au potentiel de production de l'AOC Costières de Nîmes

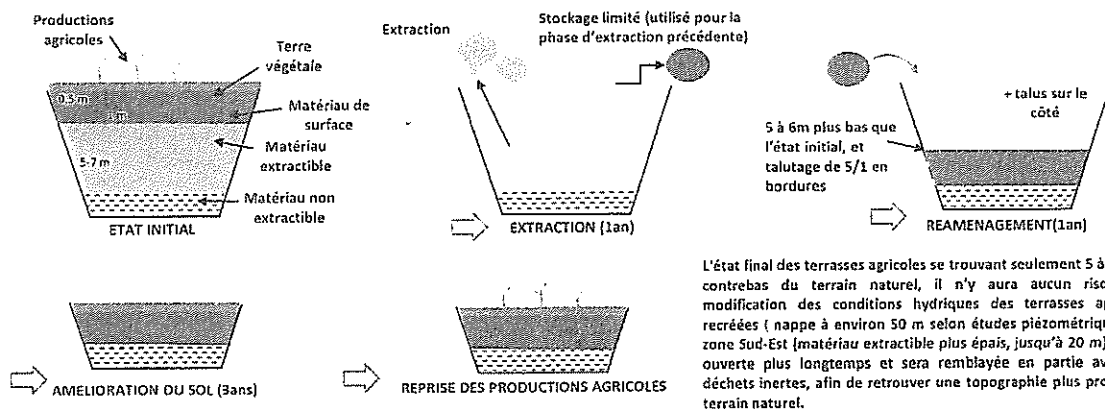
Le projet a pour objet d'exploiter les cailloutis villafranchiens pour la production de granulats.

Une remise en état agricole des terrains, de manière coordonnée à l'extraction est prévue. L'étude préalable agricole indique que cette remise en état vise à restituer un sol apte à produire, moyennant des pratiques culturales normales et des rendements satisfaisants.



COSTIÈRES DE NÎMES

Ainsi, le protocole de remise en état prévoit notamment des travaux de décapage (séparation terre végétale et découverte) et à l'issue un remodelage des terrains selon le schéma suivant :



Dès lors, l'exploitation pour la production de granulats entrainera une modification définitive de la structure du sol.

Il est même prévu que la zone sud-est soit remblayée en partie avec des déchets inertes en vue rétablir la topographie du sol.

Or, la reconnaissance en AOC repose sur le concept de Terroir dont la composition et la structure du sol est une notion fondamentale. La pédologie du sol donne en effet ses caractéristiques au vin AOC.

Une telle déstructuration du sol entrainera une perte définitive du potentiel qualitatif agronomique du sol et dès lors de la vocation d'AOC Costières de Nîmes sur ces terres.

III – La nécessité de préserver ce secteur en AOC Costières de Nîmes

L'aire délimitée en AOC Costières de Nîmes permettant la production de vins de qualité est strictement délimitées par l'Inao. Elle n'est ni délocalisable, ni reproductible.

Trop d'infrastructures sur la commune de Beaucaire et à proximité se sont implantées au détriment de la viticulture et des intérêts de l'AOC : la carrière Ciments Calcia, la cimenterie Ciments Calcia de Beaucaire, le parc photovoltaïque Total Quadran, l'installation de stockage de déchets inertes Lafarge, Stradal fabriquant d'éléments préfabriqué en béton, Bio Habitat fabriquant de mobil-homes sont autant d'infrastructures implantées à moins de 2 km du secteur visé.

Différents projets sont également à l'étude sur la commune de Beaucaire : plate-forme logistique Concerto, le parc photovoltaïque URBA 124, le parc photovoltaïque CNR Matagot, la centrale photovoltaïque Domitia Sud et un projet d'épandage de compost

Les effets cumulés de ces infrastructures ou projets pèsent fortement sur la viticulture locale et l'AOC Costières de Nîmes tant vis-à-vis du potentiel de production perdu que l'image du vignoble avec de véritables balafres qui dénaturent le paysage.

Beaucoup d'efforts sont entrepris par le Syndicat des Costières de Nîmes et par les vigneron locaux et de l'AOC Costières de Nîmes pour valoriser le territoire et leur activité agricole (charte paysagère et environnementale, balades vigneronnes, manifestations viticoles, sentiers viticoles...)

C'est pourquoi, le projet de GSM qui vient s'ajouter à des infrastructures déjà trop nombreuses est unanimement rejeté par les vigneron locaux.



COSTIÈRES - NÎMES

En conséquence, dans l'intérêt de notre appellation d'origine et des vignerons qui la composent, nous vous demandons, par la présente, de bien vouloir émettre un avis défavorable sur ce projet d'extension.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Cyril MARES, Président.



Doc 2

Vignerons Créateurs

L'excellence en Terres Gardoises

Bellegarde, Bouillargues, Jonquières Saint Vincent, Manduel, Saint Gilles.

Bellegarde, le 26 octobre 2023

Mr Chaudat Jean-Paul Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville
30300 Beaucaire

Objet : extension de la carrière située « Enclos de Forton » et « Cante-Perdrix »

Monsieur,

Par la présente, je souhaite vous informer de la position du conseil d'administration de la SCA Les Vignerons Créateurs concernant l'extension de la carrière GSM située sur la commune de Beaucaire aux lieux-dits Enclos de Forton et Cante-Perdrix.

Notre coopérative, dont le siège social est situé à Bellegarde 30127, exploite un important site de vinification ainsi qu'un magasin de vente à Jonquières-Saint-Vincent.

Plusieurs de nos coopérateurs exploitent des parcelles de vigne situées sur la commune de Beaucaire, près du site de la carrière.

Pour les administrateurs de notre coopérative, l'extension de la carrière GSM porterait préjudice de manière importante à l'agriculture au sens large et plus particulièrement à la viticulture.

Quand bien même il est prévu un « retour » à l'agriculture, les terrains faisant l'objet de l'extension seront irrémédiablement perdus pour tout mode d'exploitation agricole, et notamment pour les cultures pérennes comme la vigne ou les arbres (pêchers, abricotiers). En effet, la couche extractible, au sens carrié du terme, fait la spécificité agronomique des terrains de la zone, par sa perméabilité notamment. Les quelques 45 hectares de terres concernés par l'extension pourraient facilement trouver preneur s'ils étaient remis sur le marché du terrain agricole et cela permettrait de détendre la situation actuelle de spéculation foncière. Plusieurs producteurs, situés sur la zone considérée, ne parviennent pas aujourd'hui à trouver de parcelles agricoles pour agrandir leurs exploitations.

Par ailleurs, notre coopérative est en train de mettre en œuvre une stratégie œnotouristique ambitieuse prenant appui sur l'existence de la Via Domitia.

Nous souhaitons par exemple mettre en place sur la zone des parcours thématiques balisés mêlant viticulture et patrimoine historique. Cette voie romaine est déjà largement défigurée par l'actuelle emprise de la carrière, et il nous semble donc important de ne pas dégrader plus avant l'environnement paysager de cette zone riche en potentialités œnotouristiques.

Pour toutes ces raisons, le conseil d'administration de notre coopérative est vivement opposé à ce projet d'extension de la carrière GSM.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour le conseil d'administration de la SCA Les Vignerons Créateurs,
Bruno Manzone



11/10/2023

Intervention dans l'enquête publique contre l'extension de la carrière GSM S.A.S pour atteinte à un projet de tourisme patrimonial à vélo de portée européenne » De la Via Rhôna et l'EV8 ou « Méditerranée à vélo » à la Via Domitia » Boucle Romaine de gare en gare de Beaucaire à Nîmes en passant par la gare de Manduel.

Nous sommes résolument opposés à ce projet d'extension des carrières GSM S.A.S..

Si l'entreprise Calcia GSM a eu à une époque, un effet bénéfique pour le territoire, les temps ont changé, nous avons besoin de plus de respect de la nature, de dépenser moins de ressources naturelles (des sols entre autres) de revenir vers une agriculture locale et paysagère favorable à la santé et à la valorisation du **patrimoine romain exceptionnel** de ce territoire. Le plateau des Costières de Beaucaire a déjà beaucoup trop donné il est temps de lui accorder une autre dimension plus écologique en lui rendant de l'espace agricole, touristique et de loisirs dignes de l'importance des **vestiges romains existants, et de la Via Domitia classée à l'inventaire des Monuments Historiques sur Beaucaire et Jonquières (lieu où a été mesuré le mille romain : 1482m car les bornes étaient restées in situ) (PJ)**

La Carte « Activités touristiques et de loisirs » jointe au dossier officiel de l'enquête publique mentionne à peine la Via Domitia que pourtant Philippe Lamour avait si bien mise en valeur à l'époque. Avec le Collectif Via Domitia nous reprenons le flambeau.

Gard O vélo et l'Association Française pour le développement des voies vertes et véloroutes (AF3V) avec le Collectif Régional Via Domitia très actif, (totalement inspiré par Mr Lamour, voir en PJ) portent ensemble un projet de Via Domitia cyclable qui retient l'attention des partenaires que sont la CCBTA, le CD30 et la Région Occitanie.

* **Le 13 Juin 2023** Une rencontre au musée Narbo Via organisée par Jean Claude Martinez Photographe (coordonnateur du Collectif) et réunissant un conseil scientifique autour d'archéologues et d'historiens connus a permis d'avancer sur le concept de Via Domitia cyclable et pédestre du Rhône au col de Panissars.

* **Le 17 juillet 2023** En réunion avec Gard Tourisme pour la partie Via Domitia de Beaucaire à Nîmes Porte Auguste et plus, jusqu'à Ambrussum en passant par Uchaud, il a été convenu de travailler ensemble ce projet dans le Gard.

* **Le département du Gard** est porteur d'un thème « **Route de la Romanité** » et développe ainsi que la Région un plan vélo dans l'esprit des textes nationaux (Nouveau Cahier des Charges des véloroutes publié en septembre 2023)

* **La cartographie régionale** montre la possibilité de retrouver une continuité accessible à pied et à vélo. (En PJ les lettres n°2 et n°6 du Collectif Via Domitia)

* **La Région Occitanie a confirmé** qu'elle notait ce couloir comme possibilité cyclable en fonction de l'engagement des départements concernés. (PJ)

* **En novembre 2023 un repérage à vélo** du tracé cyclable de l'EV8 à Nîmes est prévu pour validation avec Gard Tourisme. (PJ)

Nous avons toutes les chances de faire de la Via Domitia un itinéraire culturel et patrimonial cyclable européen.

*La cartographie locale met en évidence l'intérêt de relier l'EV8 « **Méditerranée à vélo** » de Bellegarde à Beaucaire à partir de l'écluse de Nourriguier à la Via Domitia en passant par les Mas aux vestiges romains (des Mourgues du Grès et des Tourelles) de même qu'un accès à la Chapelle St Laurent de Jonquières dont le chœur possède deux bornes milliaires.

https://umap.openstreetmap.fr/en/map/via-domitia-presentation_863869#13/43.8100/4.5883

Pour voir le secteur De la ViaRhôna à la Via Domitia il faut faire apparaître toutes les couches à gauche dans l'onglet "layers" (Carte papier jointe également)

Le seul chemin d'accès à la Via Domitia depuis la Via Rhôna en passant par les mas des Mourgues et des Tourelles (vestiges romains importants) est le chemin de Pauvre Ménage qui se poursuit par le chemin des Limites (ou Cante Perdrix) et c'est bien le long de ce chemin donnant l'accès à la Via Domitia que veulent s'étendre les carrières GSM.

En tant que cyclistes, nous sommes très inquiets :

- L'augmentation du trafic des poids lourds va rendre le trajet dangereux sur ce chemin jusque-là à circulation réduite

- L'air à respirer sera poussiéreux , c'est une vraie nuisance pour la santé.

*Les paysages de la Via Domitia sont déjà en très grande partie ravagés. Les promesses de remise en état par Calcia GSM n'ont pas été tenues jusqu'à ce jour ou sont insuffisantes.

*Les Bornes de César (Bornes XIII) sont un point patrimonial majeur dont l'accès est menacé également côté RD 999 en passant devant le Crématorium par les déplacements de chemins appartenant à Calcia-GSM (chemin de Bieudon) et qui vont encore éloigner l'accès piéton et cycliste. (Source : échange avec la direction de Calcia-GSM en 2023)

*La Via Domitia sur Beaucaire n'est qu'un fil tenu entre des trous béants de carrières, sa continuité vers Roquepartide et Beaucaire a disparu dans le gouffre de l'exploitation des carrières : ça suffit !

Peut- on imaginer l'accueil du tourisme européen et gardois dans un cadre encore plus dégradé ? Nous souhaitons au contraire retrouver les paysages de vignes, vergers et cultures maraichères propices à la beauté des paysages de ce plateau et au développement d'un agro-tourisme, œnotourisme, décarbonés favorables à l'économie locale. Les terres des costières sont d'excellentes terres agricoles et produisent un vin d'appellation Costières de Nîmes.



Pour le Conseil Collégial de Gard O vélo Agnès Senicourt 0630009675 déléguée locale AF3V

Texte soumis à la délégation Gardoise de l'AF3V et approuvé par Jean-Louis MANTE Administrateur pour le Gard de l'Association Nationale pour le développement des Véloroutes et Voies vertes tel : 04 30 39 01 39 port : 06 14 33 37 29 26, Rue René CASSIN 30150 ROQUEMAURE
gard@af3v.org

Romain COLLARD
1055 Chemin Mourgues du Grès
30300 Beaucaire

À l'attention de M. Jean-Paul CHAUDAT
Commissaire enquêteur- Carrière GSM
Place Georges Clémenceau - 30302 BEAUCAIRE

Fait à Beaucaire, le 23 Octobre 2023,

Romain Collard (jeune agriculteur, ingénieur agronome) s'oppose au projet de carrière de granulats mené par GSM-Heidelberg sur le plateau des Costières à Beaucaire, pour les raisons suivantes :

Pression foncière et déstabilisation sociale

L'arrivée des carrières de GSM-Heidelberg dans le secteur a créé une grosse tension dans le milieu agricole avoisinant.

Les enjeux financiers ont provoqué un grand déséquilibre entre la valeur foncière des terres agricole à fin agricole et la mise à disposition pour l'extraction de granulats.

En tant que jeune agriculteur, j'ai pour projet de m'installer sur des terres afin de planter et cultiver de la vigne en Appellation Costières de Nîmes.

Cependant, je me retrouve aujourd'hui dans l'incapacité de trouver des terres agricoles disponibles puisque les seules parcelles disponibles du plateau sont bloquées par des personnes qui ne sont plus en activité agricole depuis de longues années et trouvent plus d'intérêt à bloquer ces terres pour les mettre à disposition des carrières.

D'autres voisins agriculteurs se retrouvent depuis plusieurs années dans l'obligation de développer leurs exploitations à de longues distances de leur siège car ils sont dans l'incapacité d'accéder à des terres dans les environs.

L'implantation des carrières GSM-Heidelberg dans le secteur a pour effet de faire mourir la dynamique de développement agricole du plateau de Beaucaire.

Les carrières GSM-Heidelberg sont un frein total à la pérennité agricole de ce plateau, nous ne pouvons pas continuer ainsi.

D'autant plus que les terres exploitées par GSM-Heidelberg par le passé sur la carrière de Bieudon n'ont jamais réellement et pérennément été cultivées ; preuve que cet argument n'est pas tangible pour le reste du projet.

Ce problème d'alternance entre trop pleins des réserve utile en eau l'hiver et assèchement des argiles pendant le reste de la saison est la principale caractéristique de ces sols, qui n'ont donc par conséquent plus du tout la même qualité que le sol naturellement et actuellement présent sur place.

Le remblayage de matériaux inertes issu du BTP proposé par GSM sur la zone Sud-Est est une aberration car il dégrade la totalité du sol qui sera de fait inapte à la production agricole pour le futur. Cette action a déjà été opérée par le passé sur d'autres sols agricoles et a déjà montré son inefficacité.

Mise en danger des cultures avoisinantes liée aux parasites

L'hydromorphie et le manque de drainage des sols développés précédemment auront pour conséquence la création de zones humides superficielles. Celles-ci ne sont absolument pas désirées car elles offrent les conditions idéales d'incubation et de prolifération de cicadelles vectrices de la flavescence dorée.

Cet insecte est un fléau pour la viticulture selon l'IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin)

« La flavescence dorée (FD) est une maladie grave, classée parmi les jaunisses de la vigne et détectée depuis les années 1950 en France. Elle est causée par un phytoplasme qui est classé comme organisme de quarantaine, son principal vecteur est une cicadelle inféodée à la vigne et qui transmet le phytoplasme en se nourrissant. La flavescence dorée est l'une des maladies les plus dommageables du vignoble européen et celle-ci peut avoir un impact sévère, tel que des pertes de rendement ou le dépérissement des plantes et d'importantes conséquences économiques dans la majorité des pays viticoles. Sans mesures de contrôle, la maladie se propage rapidement, et peut affecter la totalité des ceps en quelques années. » IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin)

Cette maladie est déjà présente sur la commune de Beaucaire, il est donc important de limiter au maximum les nouvelles zones de développement de la maladie.

Les zones avec forte présence de galets tel que sur le plateau de Costières sont jusqu'à présent des zones indemnes de maladie car elles ont pour atouts les caractéristiques présentés ci-dessus.

Le développement de cette maladie oblige les agriculteurs à réaliser des traitements insecticides néfastes pour la santé et l'environnement ainsi que l'arrachage de l'ensemble du vignoble si la maladie persiste.

Il est donc plus urgent que jamais d'avoir recours à des mesures prophylactiques et réduire au maximum les conditions de développement de cette maladie.

Perte de l'essentiel de notre terroir viticole et agricole

La mise en culture de vignes sur ces sols remaniés serait la porte ouverte à l'infection de la flavescence dorée sur le secteur du plateau des Costières.

Qui plus est, la conjoncture actuelle du marché du vin français se trouve dans une crise de surproduction de vin, notamment liée aux zones plus productives qui rencontrent certaines

2/6
↓

difficultés d'écoulement des stocks. Nous devons donc miser sur une viticulture plus qualitative par la mise en valeur de nos terroirs, que nous pouvons réaliser uniquement si celui-ci est protégé.

Ces sols de galets des Costières sont réellement les sols idéaux pour la viticulture de demain, car ils ont un fort pouvoir de drainage et rétention en eau. Ce qui les rend résilients et donc naturellement adaptés aux évolutions climatiques.

L'exploitation des galets par GSM-Heidelberg est d'utilité court terme et aura un impact définitif et irréversible sur les sols ainsi que sur les personnes qui œuvrent réellement pour ce territoire.

La viticulture d'AOC que nous menons est source d'emploi direct et pérenne sur le territoire, elle est réellement impliquée dans la circuit économique local puisque nous faisons travailler des résidents de Beaucaire et contribuons également à dynamique touristique locale, ce qui n'est pas le cas d'une carrière de granulats installée pour 10-15 ans.

V 3/4

Impact paysager et environnemental

Ce nouveau projet de carrière sur la commune Beaucaire aura un impact direct sur la dégradation du paysage du plateau comme l'a déjà provoqué la précédente exploitation de carrière sur le lieu-dit de Bieudon.

L'unité paysagère d'alternance de haies, vergers agricole et vignes façonnée par les acteurs locaux depuis environ 60 ans sera détruite.

Les routes communales bordant les carrières sont de plus en plus détériorées notamment par le passage des engins de chantier et rendent quasiment impraticables celles-ci aux riverains et agriculteurs du coin.

Cet abandon de l'entretien des abords de route mènent à une recrudescence des dépôts sauvages d'ordures.

Cette absence d'entretien démontre le désintérêt total de GSM-Heidelberg pour ce territoire.

Nos paysages (lorsqu'ils sont préservés) font la richesse et la singularité de nos produits agricoles. Leur détérioration par l'empreinte des carrières à des conséquences directes sur la mise en valeur de nos produits.

Cette carrière aura un réel impact de destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées, qui vont totalement à l'encontre des efforts que nous menons depuis des années et tant qu'agriculteurs pour préserver et réintégrer la biodiversité sur nos territoires.

Destruction de la nature et composition du sol

LES SOLS DES COSTIÈRES SANS LA MATRICE CAILLOUTEUSE PERDENT TOUTE LEUR QUALITÉ.

L'extraction de la partie caillouteuse du sol aura pour conséquence une modification extrême de la structure du sol.

Il en résultera une matrice principale uniquement d'éléments fins à dominante d'argile.

Le grand inconvénient de cette terre argileuse est la création d'hydromorphie dans le sol.

Nous aurons une perte quasi-totale de la capacité de drainage naturel du sol, qui donne toute sa valeur à ce sol de costières.

Ceci aura pour conséquence des problèmes d'infiltration de l'eau lors des épisodes orageux qui sont courts mais intenses dans la région.

Les évolutions du climat à venir vont tendre vers une intensification de ces phénomènes. Il est donc nécessaire plus que jamais de protéger ces sols naturels qui sont une réponse réelle et concrète aux enjeux de l'avenir de l'agriculture.

A l'inverse, lors des périodes sèches en été les argiles s'assèchent totalement créant une rupture hydrique immédiate pour les végétaux.

4/4

Enquête publique carrières Gsm Beaucaire

Bobillo Jocelyn

Mas cante perdrix - 30300 beaucaire

Beaucaire, le 26 Octobre 2023

Monsieur le commissaire enquêteur

La configuration géologique de la commune de Beaucaire fait que depuis l'antiquité cette ville a connu une activité florissante liée à l'installation de carrières. Celles-ci ont permis, de par la qualité des matériaux extraits, la construction de cette ville, et plus largement l'édification d'un très grand nombre d'édifices célèbres sur la région ainsi que sur le territoire français au cours de ces dix-neuf derniers siècles

Cette activité de carrières c'est ainsi inscrite au fil du temps dans l'histoire de cette ville

De nos jours il est important que l'entreprise Gsm ait la possibilité de poursuivre son activité sur la commune et ce pour les raisons suivantes :

- On évite le mitage du territoire par la création de nouvelles carrières
- On met à disposition de la région, de Beaucaire et de ces habitants, une source de matériaux proche qui a des qualités spécifiques dans la construction de bâtiments, d'ouvrages d'art et d'infrastructures routières.
- La proximité de l'exploitation des divers chantiers de construction réduit le camionnage et par voie de conséquence cela participe grandement à la réduction de l'empreinte carbone sur notre territoire
- Il y a aussi le maintien d'emplois directs et indirects sur la commune ce qui n'est pas à négliger par les temps qui courent,

Bien sûr il y a aussi dans ce projet carrières, des terres agricoles qui, de par l'exploitation du sous-sol vont être temporairement retirées de leur vocation première

Je tiens à rassurer tous les inquiets sur le devenir de ces surfaces agricoles, elles seront remises en culture suite à un réaménagement de qualité auquel je veillerai personnellement

Quant au vignoble AOC beaucairois et gardois il serait erroné de penser qu'il ne pourrait pas se développer faute de surface. Tout un chacun peut mesurer l'étendue de terre AOC qui sont en friche actuellement dans notre département. Cela est dû au fait que l'AOC est bridée dans son extension par des mécanismes visant fort heureusement à la protéger de la surproduction et ainsi à son déclin.

Pour conclure il est raisonnable de penser que toute activité économique est importante sur notre territoire, que l'on ne doit pas les opposer mais au contraire les faire cohabiter en bonne intelligence et qu'ainsi le bon sens finira par l'emporter pour le bien de tous.

Jocelyn Bobillo

Mme Anne COLLARD
1055 Chemin Mourgues du Grès
30300 Beaucaire
06 22 43 22 64

Beaucaire, le 24 octobre 2023

Objet :
Extension Carrière GSM Beaucaire

A l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous fais part de diverses observations concernant le projet d'extension de la carrière en tant que Beaucairoise, urbaniste de formation, très attachée à la valorisation de notre terroir.

Je me suis investie pendant une vingtaine d'années au sein de l'Office du Tourisme de « Beaucaire Terre d'Argence » en tant que socio-professionnelle. Je suis convaincue du rôle que joue notre campagne en tant qu'écrin de Beaucaire, labélisée Ville d'Art et d'Histoire.

Le tourisme est, et deviendra encore plus à l'avenir, un enjeu de développement économique vital pour notre territoire.

L'agritourisme se développe (cf documentation de l'Office du Tourisme) et présente un atout majeur. Nous avons la chance d'être environnés par une campagne vivante où de nombreux jeunes arboriculteurs et vigneronniers entretiennent le paysage, au-delà de leur activité économique.

Vous noterez sur les documents joints le poids et l'image que porte l'agritourisme dans notre territoire :

- **Guide du Routard** « Garrigues et Costières de Nîmes » : la couverture présente un paysage agricole. De plus, 2 coups de cœur du guide concernent notre territoire !
« Regarder le Rhône depuis les vestiges de l'abbaye de St Roman » ou encore « Se régaler d'olives...de Beaucaire... » = 6 endroits touristiques sont sélectionnés dans les environs de Beaucaire ; quelle chance mais préservons leur écrin !
- **Guide Michelin Languedoc** ; 4 adresses sélectionnées dans la campagne de Beaucaire.
- **Lonely Planet** ; 3 adresses sélectionnées dans la campagne de Beaucaire.
- **La carte touristique de la Terre d'Argence** où sont localisées divers activités agricoles ouvertes au tourisme.
- **La carte des « 45 expériences entre Cévennes, Provence & Camargue »** où notre campagne est mise à l'honneur.

Il est donc vital de maintenir le lien entre la ville, le plateau viticole en AOC et la Via Domitia. Beaucaire a déjà largement contribué à des implantations industrielles et extensions de carrière.

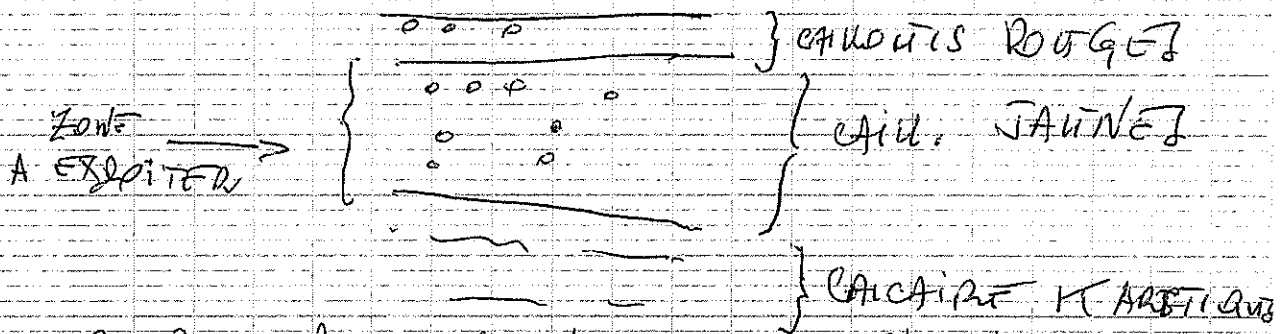
Beaucaire doit préserver son écrin agricole, pour des raisons économiques, écologiques et de bien être pour la population locale.

Je suis certaine que vous êtes sensible à l'urgence de protéger des zones agricoles nourricières (de haute valeur agronomique), une activité touristique originale renforcée par le dynamisme de son agriculture et des poumons verts vitaux pour les générations futures.

Je vous présente, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.



la société GSM, filiale avec Ciments CERIA du groupe HEIDELBERG CEMENT GROUP, produit des granulats pour le Bâtiment et les TRAVAUX PUBLICS. Elle désire exploiter les cailloutis Villafra-chiens se trouvant dans le sous-sol des quartiers CANTERPERIAUX et ENCLOS DE FORTON sis sur la commune de 30-BAUCATIERS.



Seuls les cailloutis jaunes m'intéressent car ils sont de meilleure qualité plus commercialisables à un prix supérieur.

Déroulement

- 1^{er} temps: enlèvement et stockage sur place de couche superficielle rouge.
- 2^e temps: extraction & concassage et commercialisation de la 2^e couche de cailloutis (jaune).
- 3^e temps: remise en place de la 1^{re} couche (rouge) pour une utilisation agricole.

2 Questions se posent :

I / réutilisation agricole

a/ Perturbation de la couche d'humus
Mouillée, comprimée, étouffée par la
mise en tas que vaudra-t-elle sur
le plan de la fertilité ?

b/ Les différences de niveau, les
fractures de la ~~masse calcaire~~
~~par~~ montrant le caractère limoneux de
cette assise calcaire qui pourraient elles
être exploités par GSM et à quel coût ?
La société en acceptera-t-elle le coût ?

II /

En cas de pluie, cette couche perméable
filtre et freine la descente de l'eau
dans le sous-sol, jouant le rôle
d'éponge et de tampon.

La suppression va augmenter la vitesse
de l'eau et donc son impact.

L'intensité des incidents climatiques
annoncés par les scientifiques s'ajoutent
aux conséquences du réchauffement ne risquent-ils
de provoquer ~~pas~~ des catastrophes pour les personnes
qui habitent sur le penchant ou dans la
plaine donc plus bas ?

L'avenir des autochtones doit-il être
la variable d'ajustement de la prospérité
de GSM ?

Je rappelle à G.S.M les engagements
du groupe HEIDELBERG CEMENT GROUP
dont elle fait partie :

Engagements structurés autour de 6
Thématiques déterminant la feuille
de route de toutes les activités
d'ici à 2030(sic) dont :

- réduire notre empreinte environnementale
- agir en concertation avec le territoire
- assurer le respect des règles et
favoriser la transparence.



Louis SUBEY

ASSOC

DE

CIToy ENNE

JONQUIÈRES - SAINT -

VINCENT

3/3

**Avis négatif de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations
Agricoles du Gard et du syndicat cantonal de la Fdsea de Beaucaire au projet
d'extension des carrières de GSM-Heidelberg**

La FDSEA s'oppose fermement au projet d'extension des carrières GSM à Beaucaire.

1 – Il s'oppose à l'artificialisation de nouvelles terres agricoles.

- Sur des terres permettant une agriculture à forte valeur ajoutée : viticulture de grande qualité, arboriculture, maraichage.
- permettant une valorisation durable.
- avec de l'emploi plus important et moins éphémère que celui du projet GSM.
- sur des terres irrigables ayant bénéficiées d'un gros soutien de l'Etat par le passé.
- répondant aux objectifs de souveraineté alimentaire de notre nation.
- alors que des terres ayant des vertus pédo-climatiques de ce type se réduisent fortement, obérant déjà aujourd'hui, par exemple, la possibilité de produire autant de pêches qu'il y a deux décennies en France.
- Et à la poursuite de gênes préjudiciables aux cultures tel que les poussières lors de l'exploitation

2 – Il dénonce les spéculations foncières générées dans la situation présente.

- en précisant qu'au cours de ces dix dernières années plusieurs agriculteurs voisins n'ont pu poursuivre leur développement qu'en s'éloignant fortement de leur siège : Saint Gilles, Tarascon, Fontvieille, Aimargues, Comps...
- Générant de fort mouvement de personnel et de charroi
- que le projet futur est déjà en œuvre avec l'achat par Heidelberg de 40 ha de terres agricoles supplémentaires.
- Et relève le paradoxe que GSM Heidelberg a la puissance financière pour payer des terres agricoles 5 fois leur prix contribuant ainsi à déstabiliser le marché foncier.

3 – Il rappelle que la demande actuelle fait suite à une exploitation par la même société sur environ 200 ha.

- que l'entreprise parait découvrir la possibilité de restituer les terres aujourd'hui alors qu'elle le proposait dans leur dernière demande il y a dix ans, sans qu'elle ait mis cette expérimentation dans les faits.

-qu'il aurait été nécessaire de réaliser cette restitution préalablement à toute nouvelle demande d'agrandissement

4 -Il fait part de son incrédulité à cette proposition de reclassement partiel avec :

- Les espaces précédemment exploitées présentant des zones hydromorphiques avec des mares temporaires défavorables à l'agriculture.
- Le remaniement proposé est exclusif de la viticulture d'appellation.
- S'étendant en partie sur une zone de décharge.
- Avec des déchets supposés inertes.

5 - Il estime qu'il n'y a aucun intérêt à faire une décharge sous une zone prétendument restituée à l'agriculture alors que les anciennes carrières de calcaires présentent beaucoup de possibilités et notamment celle de la réutilisation de ces matériaux et éventuellement leur dépollution.

6 - Il n'y a aucune garantie formelle de revenir à l'agriculture. Rien ne peut empêcher un maintien spéculatif pour un nouveau marché hors agriculture désormais favorisé par l'antécédant d'usage industriel non agricole.

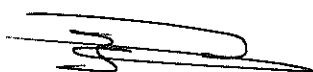
7 - Il constate le retard considérable que ce groupe pourtant multinational a dans le réemploi des matériaux usagers ce qui permettrait un usage plus modéré de nouveaux granulats.

8 - Il s'interroge sur les assertions que le matériel sur Beaucaire est rarissime et le transport à partir d'autres zones de production problématique.

Il existe des gisements proches et notamment quasi inépuisables comme le Val de Durance. Celui-ci est très compatible avec une exploitation naturelle, non dégradante de l'agriculture et participant à la résilience inondation.

9 - Il dénonce la rupture de l'accord passé il y a une vingtaine d'années par la cimenterie, la mairie de Beaucaire et la profession agricole : forte extension du périmètre des carrières jusqu'à son niveau actuel garantissant un approvisionnement de l'usine en calcaire pour plus d'un siècle encore. *en contrepartie d'un gel définitif de ce plan de terre.*

Olivier BERTRAND
Pour la FASSEA du GARO



Bonne nuit
Bonne nuit
4/2

Pierre Collard
Mas saint Paul Valor
30300 Beaucaire

Les carrières GSM – Heidelberg à Beaucaire Un équilibre territorial pour la cité et l'agriculture à respecter et une parole à honorer

La cimenterie Heidelberg se situe à l'intérieur de la ville de Beaucaire

C'est une vraie originalité dont on peut difficilement se vanter pour une ville de 16 000 habitants avec un tel passé historique et patrimonial à la recherche d'un nouveau développement et surtout d'un nouveau rayonnement.

Avec ses carrières, l'usine coupe l'horizon de la ville du nord au sud sur 4 km.

Elles occupent une surface équivalente à celle du centre-ville et de 50 % de la zone urbaine.


Au moment du dépôt d'un nouveau projet de développement territorial du groupe GSM – Heidelberg, il faut constater :

- Que l'entreprise ne fait aucun effort d'intégration et d'entretien paysager à la hauteur des enjeux de Beaucaire.
- Que l'entreprise n'a que très récemment et en vue de l'enquête d'intérêt public entretenu les abords de la Via Domitia. Or, ce site qui est toujours très indiqué aux visites historiques est forcément très décevant pour les touristes aujourd'hui.
- Que l'entreprise a laissé les haies de bordure de routes s'élargir au point de gêner la circulation puis de dégrader la route communale, la rendant aujourd'hui dangereuse.
- Que c'est seulement l'an dernier et en vue du projet actuel que l'entreprise a dégagé les dépôts sauvages d'ordures en bordure et notamment des matériaux de construction.
- Que les carrières font habitat pour les sangliers et qu'elles sont peu ou pas chassées. Cela alimente des dégâts très onéreux qu'ils font sur les cultures environnantes.
- Qu'il y a un fossé entre les vertus supposées du projet d'extension GSM Heidelberg et la réalité du terrain passé et actuel.

C'est pourquoi pour l'équilibre territorial de Beaucaire et aussi son avenir il ne faut pas qu'il y ait de nouvelle extension de carrières.

En revanche, il faut ouvrir des discussions sur les responsabilités de GSM Heidelberg sur ces sujets, et sur les restitutions à faire à l'espace public et l'agriculture, de tous les espaces non nécessaires à l'exploitation en cours et à moyen terme du calcaire.

Ce projet, c'est la rupture de l'accord passé il y a une vingtaine d'années par la cimenterie, la mairie de Beaucaire et les représentants de l'agriculture : gel définitif d'un périmètre des carrières remanié et fortement étendu à son niveau actuel garantissant un approvisionnement de l'usine en calcaire pour plus d'un siècle encore.


06 89 86 32 25

Paul JALLAT
5 Impasse des Jardins
30300 BEAUCARNE

Monsieur le Commissaire.

Ayant pris connaissance du projet d'extension de la carrière de granulats exploitée par G.M.S, je tiens à vous faire part de ma totale opposition à cette demande.

En effet, outre le fait que cette extension provoquera d'importantes nuisances qui génèrent les niveaux et des dégâts à l'environnement, notamment au réseau hydrogéologique (nombreuses sources dans le périmètre du talus de la voie ferrée), d'une manière plus générale, j'estime que la commune de Beaucarne a déjà payé un très lourd tribut à l'industrialisation insuffisamment maîtrisée.

- Nombreuses carrières anciennes et récentes, véritable plaies ayant défigurés nos collines et jamais réhabilitées (Sizent - Magnanerie - Roc des Moutagnes)

De plus, je trouve complètement aberrant d'autoriser cette nouvelle augmentation de superficie d'exploitation sur des terres irriguées au préalable par l'eau de la C.V.R. Ces terres ont déjà accueilli des centaines d'oliviers (actuellement en zone AOC). Il serait plus judicieux d'y encourager cette culture et de ne pas importer plus de 90% de notre consommation d'huile d'olive. Sur ces terres ont été aussi cultivés de magnifiques arbres fruitiers (pêchers et brugnons) ainsi que des vignes produisant d'excellents vins (cote-Pardoux). Ce sont ces terrains qui ont encouragé de stériliser au ole consommer (peut-être) la culture des courgettes.

Ces temps-ci, la région Occitane dépense avec l'Etat et l'Europe de très importantes sommes à l'irrigation de nos régions frappées par la sécheresse. Au lieu d'encourager l'extension de réseau d'irrigation de B.R. durant ce temps nous allons détourner ce réseau sur cette extension alors que plusieurs jeunes agriculteurs n'arrivent pas à trouver suffisamment de terres pour s'installer, et au lieu de nous réhabiliter les champs avec les bénéfices de la sécheresse.

D'autre part, je n'ai absolument pas confiance dans la volonté du futur exploitant quant à la réhabilitation des découvertes après exploitation, surtout si j'en juge d'après l'état actuel des terrains, notamment par les dépôts de terre rougeâtre sur les tombes du cimetière des Mallettes

Enfin, on peut s'interroger sur ~~les~~ ^{les} ~~la~~ ^{la} superficie des espaces de geminages et de lieux où les habitants actuels et futurs pourraient aller s'ébattre lorsque l'on constate toutes les atteintes à l'environnement récentes et à venir.

- carrières en extension exponentielle sans remise en état
- golf privé de plusieurs hectares loués et cloîtres (ancien terrain communal de moto-cross)
- lotissement gigantesque sans économie de terrain dans les zones sensibles de Gaudon et Camnelles.
- Risque d'imperméabilisation du Régagnon et de la Tourne (Projets présentés mais bloqués lors de l'avant-dernière révision du PLU, mais obtien d'une dérogation pour caserne des pompiers)

Pour toutes ces raisons, je confirme mon opposition à ce projet.



Annexe VII

MEMOIRE EN REPOSE DE GSM

Projet d'extension de la carrière GSM de Beaucaire

Enquête publique du 2 octobre au 3 novembre 2023

Mémoire en réponse aux observations du public

Note du 20 novembre 2023

1. Besoins en matériaux sur le territoire

a. Proximité

Le projet d'extension de la carrière de Beaucaire répond directement à l'**objectif A10 du SCOT Sud-Gard**, à savoir **assurer l'autonomie du territoire concernant ses besoins en matériaux**, en favorisant le maintien des carrières existantes et **en permettant leurs extensions**, en lien avec les prévisions de développement inscrits dans le SCOT (voir fiche A10 extraite du SCOT en pièce jointe).

La carrière GSM de Beaucaire **alimente exclusivement un marché de proximité**, et s'inscrit dans une **logique de circuit-court**, au plus près de ses clients, pour des usages spécifiques non substituables localement :

- 1/3 environ de sa production est destinée à la **centrale d'enrobés Braja, à Tarascon**, située à 6,5 km par la route. Cette centrale d'enrobés représente la moitié des travaux routiers, de réfections de voiries et de nouveaux projets d'aménagement du territoire du sud du Gard et des agglomérations proches d'Avignon et Arles.
- 1/3 est constitué de sables et graves à destination de **centrales à bétons du Gard, Vaucluse et Bouches-du-Rhône**, pour la fabrication de bétons hautes performances, destinés à des usages précis : ouvrages d'arts, bétons extrudés, pieux...
- 1/3 est à destination des **négociants, artisans et terrassiers locaux**, ainsi que des **usines de préfabriqués** (LIB à Nîmes par exemple).

Les objectifs de croissance démographique et de production de logements fixés par le SCOT Sud Gard (2 360 nouveaux logements par an), sont à l'image du dynamisme du territoire et de ses besoins en matériaux, que ce soit pour la rénovation ou le neuf. Preuve en est les **projets à court et moyen terme des communes locales** : 12 ha d'extension de l'urbanisation sur Jonquières-Saint-Vincent avec en particulier le nouveau quartier Peïre-Fioc (140 logements), ainsi que le projet de déviation de la commune, la rénovation du quartier des Ferrages à Tarascon (14,5 M€)... Quant à la ville de Beaucaire, elle a signé la convention « Petite Ville de Demain – Opération de revitalisation du territoire » le 16 octobre dernier, avec 45 actions qui pourront bénéficier d'un accompagnement et de financement de l'Etat (agrandissement et rénovations d'écoles, nouveau quartier Sud-Canal, halte SNCF...).

- Voir chapitre 3.1 « Besoin de matériaux dans le bassin de consommation » de l'étude d'impact, page 247

b. Emplois liés au projet

Le site actuel de GSM à Beaucaire emploi directement 10 personnes : chef de carrière, agent de bascule, conducteurs d'engins, pilotes d'installation, laborantin, commercial. **Ces emplois sont directement menacés en cas d'arrêt de l'activité**, si l'extension n'était pas autorisée. A noter que ces personnes habitent majoritairement sur la commune de Beaucaire, dont le taux de chômage est de 20,9%, soit très supérieur à la moyenne nationale de 8% (chiffres INSEE 2020).

Aux emplois directs, **s'ajoutent 30 emplois soutenus**, pouvant être fragilisés par l'arrêt du site (chauffeurs de camions transportant les matériaux finis, maintenance des installations et engins...)

- Voir chapitre 3.5 « Aspects économiques, enjeux sociaux et financiers » de l'étude d'impact, page 266

A noter que le projet ne sera à l'origine d'aucune perte d'emploi lié à l'agriculture, étant donné la conservation d'une co-activité avec les agriculteurs en place. Une convention a ainsi été signée avec le GAEC du site, pour lui assurer un maintien d'activité sur 30 ans et une mise à disposition à titre gracieux des terrains appartenant à Ciments Calcia.

c. Recyclage en substitution des ressources naturelles

Le site actuel GSM de Beaucaire accueille déjà des déchets inertes du BTP, en transit. **Le projet prévoit de renforcer le rôle du site de Beaucaire dans l'économie circulaire** :

- **Recyclage sur site**, en particulier des produits béton de démolition (mise en vente de granulats recyclés, qui permettent de consommer moins de granulats issus de ressources primaires)
- **Valorisation de la part non recyclable** (terres et cailloux issus de chantiers de terrassement, creusement parking, piscines...) dans la remise en état (remblaiement de la zone de profondeur sud-est)

Également, les chantiers de rénovation des routes réalisent le recyclage des enrobés en surface : racleage de la couche de roulage, qui est réutilisée pour la confection des chemins pour véhicules (chemins ruraux...).

Le développement du recyclage en substitution des ressources naturelles est un des enjeux majeurs du BTP, avec des travaux importants de recherche et développement pour améliorer les techniques de déconstruction, recyclage et réemploi, une organisation du réseau (mise en place de la Responsabilité Élargie des Producteurs, avec la création de l'éco-organisme ECOMINERO dont GSM fait partie) et des objectifs ambitieux dans la planification locale (recyclage de 80% des déchets inertes du BTP à l'horizon 2025 dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Occitanie).

Le Groupe Heidelberg Materials, dont GSM est la filiale France pour les granulats, s'est doté en 2023 d'une **nouvelle feuille de route Développement Durable 2030**, dont un des piliers est précisément **l'intégration des activités dans l'économie circulaire**, avec des objectifs très ambitieux : 50% de la production de nos bétons issus de matériaux recyclés et 50% de nos revenus issus de produits bas carbone et du recyclage (voir détail de la feuille de route en pièce jointe). A noter que, en application de cette feuille de route, le Groupe investit actuellement près de 50 millions d'euros pour décarboner la cimenterie de Beaucaire. Ces objectifs sont suivis de très près par le Groupe, dont le rapport Développement Durable est publié annuellement et audité par un organisme tiers.

Le projet d'extension de la carrière GSM de Beaucaire prévoit une **diminution progressive de sa production sur 15 ans, en lien avec le développement et l'amélioration des techniques de recyclage**, que ce soit directement sur le site du « Clos des Melettes » à Beaucaire ou sur les chantiers routiers. Il s'agit ici d'accompagner une transition dans les années futures, qui se présentent comme charnières pour le développement de l'économie circulaire dans les matériaux de construction.

- Voir page 13 de l'étude préalable agricole (pièce n°5 de l'Addendum)

2. Travaux d'extraction

a. **Planning**

L'extraction des matériaux sur la zone du projet sera **réalisée à la pelle, en 2 campagnes annuelles de 3 mois. La période allant d'avril à mi-juillet sera évitée** (aucune activité pendant cette période). Les matériaux seront transportés par dumper jusqu'à l'installation de traitement GSM du « Clos des Melettes », en empruntant une piste interne à la carrière Ciments Calcia.

L'installation de traitement GSM du « Clos des Melettes » sera conservée comme actuellement pour le traitement du gisement (alluvions jaunes) et pour la commercialisation des matériaux. Il n'y aura aucune circulation d'engins ou de camions sur les chemins ruraux autour du projet.

Les alluvions rouges seront conservées sur site pour la remise en état agricole (remise en place d'au moins 2 m des matériaux originels du site). Ponctuellement, un crible mobile pourra être utilisé dans les secteurs où l'épaisseur d'alluvions rouges est naturellement plus importante, afin de trier les plus gros galets contenus dans ces secteurs de forte épaisseur, les galets triés étant emmenés ensuite sur l'installation du « Clos des Melettes ». Ces opérations ont déjà été réalisées pour la valorisation de la découverte de la carrière Ciments Calcia. Il n'y aura pas de concassage, seulement du criblage et ces opérations resteront très ponctuelles et n'auront pas lieu tous les ans. Le crible mobile sera mis en place en fond d'excavation, dans les secteurs les plus éloignés des riverains.

La carrière sera exploitée par tranches, remises en état de manière coordonnée, afin de limiter les zones en chantiers, dans le temps et l'espace (voir les derniers plans de phasage en pièce n°9 de l'Addendum).

b. **Nuisances vis-à-vis des riverains (bruit, poussières)**

L'activité normale sur la carrière sera limitée à une pelle réalisant l'extraction des matériaux meubles, et aux allers-retours des dumpers via une piste interne à la carrière Ciments Calcia. Comme évoqué ci-avant, un crible mobile pourra être utilisé ponctuellement pour un tri des galets dans certaines zones des alluvions rouges (zones de forte épaisseur). Il n'y aura aucune activité entre avril et mi-juillet.

Des simulations sonores ont été réalisées dans l'étude d'impact, concernant les riverains, pour les zones d'exploitation les plus proches (voir expertise n°8). Comme évoqué ci-avant, la carrière sera exploitée par tranches sur 15 ans, limitant la présence d'engins dans un même secteur. **L'activité sur la carrière sera perceptible depuis les 2 habitations les plus proches** au nord-est (Enclos de Forton) et au sud-est (Roc des Mourgues) lorsque l'extraction concernera la tranche d'exploitation la plus proche, **tout en restant très inférieure aux limites réglementaires**. Ces

simulations montrent que **l'activité ne sera pas audible depuis les autres habitations riveraines au sud de la voie ferrée.**

Concernant les envols de poussières, ils seront dus principalement au **roulage des dumpers** depuis la zone d'extraction vers la piste interne de la carrière Ciments Calcia. Un arrosage par citerne mobile des zones de roulage sera réalisé, en particulier par temps sec et venté. L'exploitation par tranches réaménagées de manière coordonnée permettra de limiter les zones en chantier à l'origine d'envols de poussières. L'impact sur les habitations riveraines restera très limité.

Un suivi sera mis en place au niveau des riverains pendant la durée de l'exploitation (mesures de bruit et de poussières). Également, le **bilan environnemental** du site est présenté lors de la **Commission de Suivi de Site (CSS)** organisée annuellement par la Préfecture et transmis à l'inspecteur des ICPE.

c. Effets sur la biodiversité et la nature

Le projet fait l'objet d'une **étude écologique complète**, jointe en expertise n°6 et réalisée par un cabinet spécialisé indépendant (CBE). **Les enjeux principaux du site concernent les zones de friches**, favorables à plusieurs espèces d'oiseaux et d'insectes protégées.

Ainsi, **une partie de la friche sud-ouest a été évitée par l'extraction**. Elle a été intégrée dans les **mesures de compensations écologiques**, avec une gestion par entretien agro-pastoral, afin de conserver son caractère ouvert. Cette zone présente également des aménagements réalisés par la société de chasse de Beaucaire, en faveur des lapins (mise en place de plusieurs garennes). **Ces garennes seront aussi conservées** et GSM a proposé, lors de réunions de concertation, d'établir une **convention avec la société de chasse de Beaucaire** pour permettre de maintenir cette activité sur site. Cette convention pourra être signée dès que la carrière sera autorisée.

D'autres mesures de réduction et de compensation sont prévues en faveur de la biodiversité, dans le cadre du projet. Ces mesures ont obtenu un **avis favorable de la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN)**, voir pièce n°3 de l'Addendum).

d. Hydrogéologie (forages privés, sources)

Le projet fait l'objet d'une **étude hydrogéologique complète**, jointe en expertise n°3 et réalisée par un cabinet spécialisé indépendant (Berga-Sud). Au niveau de la zone du projet, les sondages réalisés ont montré l'absence de la couche d'argile du Pliocène sous les alluvions des Costières : dans ce secteur, **les eaux pluviales sont drainées en profondeur dans les calcaires hauteriviens**. Il n'y a pas d'aquifère dans les alluvions.

Concernant la **situation des forages privés** sur la carte jointe à l'expertise (figure 1), il est bien précisé qu'il s'agit de **données issues de la Banque de données du Sous-Sol (BSS)** : les forages privés non déclarés n'apparaissent pas dans cette base de données, qui n'est donc pas exhaustive. Cependant, cette cartographie n'a pas d'influence sur l'évaluation des impacts dans le cadre du projet, **l'analyse étant réalisée pour l'ensemble des forages privés existants au sud de la zone d'étude, qu'il soient ou non représentés sur la figure 1**. Il est bien précisé que ces forages privés exploitent la nappe alluviale du Rhône et non celle des calcaires hauteriviens. Les relations entre les deux aquifères sont très limitées, ainsi l'hydrogéologue expert conclut, pour les forages au sud : « les ouvrages privés et publics de la plaine alluviale : la part d'alimentation de l'aquifère alluvial du Rhône par l'Hauterivien est très faible par rapport à l'alimentation par son impluvium et par le fleuve, ce qui **annule tout risque d'impact sur les ouvrages privés et publics de la plaine alluviale** ».

Concernant les **molasses du Burdigalien au sud-est, l'étude hydrogéologique a bien pris en compte d'éventuels usages** et précise : « Cette formation, de faible étendue dans notre secteur, ne constitue pas un réservoir, hormis pour de potentiels usages privés limités. Aucun forage n'est référencé dans la base de données du sous-sol. [...] Les molasses sont alimentées par l'infiltration des précipitations sur leur impluvium. L'eau s'infiltré dans les formations hauteriviennes sous-jacentes ou dans les alluvions au Sud et au Sud-Est. Cette formation n'est pas concernée par l'exploitation des alluvions villafranchiennes. ». Ainsi, cette formation n'étant pas en lien avec les alluvions villafranchiennes, **aucun impact n'est possible sur d'éventuels forages la concernant.**

Concernant les sources, celles situées au niveau du coteau de la Costière et au droit du lieu-dit « Pauvre Ménage » ont bien été identifiées dans l'expertise. **L'impact du projet est qualifié de négligeable pour ces sources**, au regard de leur impluvium.

L'étude hydrogéologique a fait l'objet d'une **expertise technique de l'EPTB Vistre Vistrenque**, qui valide les conclusions de l'étude et conclut que le projet est compatible avec le SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières (voir pièce n°1 de l'Addendum).

3. Impact sur l'agriculture

a. Conséquences sur AOC et IGP

Les terrains du projet sont concernés par plusieurs AOC et IGP, en lien avec la viticulture (AOC « Costières de Nîmes » et IGP viticoles « Coteaux du Pont du Gard », « Gard », « Pays d'Oc », « Terres du Midi »), ainsi qu'avec d'autres productions de grande qualité : « Huile d'olive de Nîmes », « Olive de Nîmes », « Fraises de Nîmes », « Miel de Provence ».

La remise en état agricole coordonnée et la conservation de la vocation agricole des terrains **restent compatibles avec la majorité des IGP et AOC cités ci-avant**. Seul l'AOC « Costières de Nîmes » sera impacté, le cahier des charges de l'appellation interdisant tout remaniement des sols.

Ainsi, un agriculteur aura la possibilité de **mettre en place des productions de qualité sur les terrains exploités et réaménagés**, que ce soit en maraichage (« fraise du Gard »), en plantation d'oliviers ou pour la viticulture, au travers des IGP. Ce qui a été confirmé par l'INAO lors des réunions de concertation réalisées dans le cadre du projet (voir étude préalable agricole en pièce n°5 de l'Addendum).

b. Destruction irréversible de terres agricoles

Le projet intègre une **remise en état agricole coordonnée**, selon un protocole issu d'études scientifiques (notamment les études du CEMAGREF), de retours d'expérience de la profession sur d'autres sites et de l'expertise d'un cabinet de conseil viticole indépendant (bureau RVS). La totalité de la zone d'extraction (25 ha) sera remise en état agricole, en **conservant un classement en zone agricole A du PLU de Beaucaire**.

Ce protocole est décrit en détail dans l'étude préalable agricole en pièce n°5 de l'Addendum, et a obtenu un **avis favorable de la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du 20 avril 2023** (CDPENAF voir pièce n°4 de l'Addendum). Pour rappel, la CDPENAF est composée de services de l'Etat (DDTM, Conseil départemental), d'Elus (représentant des maires du Gard et du SCOT), des représentants du monde agricole (Chambre d'Agriculture, Confédération

Paysanne, Jeunes Agriculteurs, FDSEA), de l'INAO, d'associations de protection de la nature et de la fédération départementale des chasseurs.

c. Impact sur le réseau BRL

Le projet a fait l'objet d'une **étude de faisabilité par BRL**. L'intégrité du réseau est préservée (éviter des canalisations principales et dévoiement d'une petite portion au sud-ouest). Également, le projet prévoit de conserver l'ensemble des bornes de raccordement du site, afin de **maintenir le caractère irrigable du site réaménagé**.

- Voir rapport BRL en expertise n°4

d. Projet qui favorise les friches, perte de foncier agricole

La moitié nord des terrains appartient à Ciments Calcia. Depuis 2017, la partie nord-est est en prêt à usage au bénéfice du **GAEC « La plaine aux légumes »**, avec une **exploitation en maraichage** (haricots, petits pois, courgettes...).

Entre 2017 et 2020, la partie nord-ouest était en convention avec un autre agriculteur, qui n'a jamais remis en culture la zone (déclaration en prairie à la PAC). En 2023, les parcelles sont concernées par un **prêt à usage avec un éleveur pour le pâturage de moutons** (« Agneau du Grès » à Beaucaire, pâturage en fin d'hiver et à l'automne).

Dans le cadre du projet, une **convention a été signée** avec le GAEC « La plaine aux légumes » pour lui assurer un **maintien d'activité sur 30 ans**, avec une adaptation du phasage et une mise à disposition à titre gracieux des terrains appartenant à Ciments Calcia. Le projet prévoit également un pâturage des prairies.

La moitié sud des terrains appartient à un agriculteur à la retraite depuis 2008. En 2008, ce dernier a obtenu une prime à l'arrachage de vignes AOC qui occupaient une partie de la zone sud-ouest. Cette zone est en prairie depuis, avec une mise à disposition à la société de chasse de Beaucaire pour des garennes. **La zone sud-est était occupée par un verger jusqu'en 2021**, exploité par un arboriculteur local. Les vergers, arrivés en fin de production, ont été arrachés et **remplacés par du maraichage**. **Le propriétaire prévoit une remise en culture des terrains dans le cadre du réaménagement agricole coordonné**. Le fils du propriétaire possède un point de vente de fruits et légumes locaux.

A noter qu'**aucun des terrains n'est à la vente**. Le projet ne crée aucune perte de foncier agricole et ne favorise pas les friches. Au contraire, des conventions permettent un accès privilégié des terrains à de jeunes agriculteurs et éleveurs, dont la co-activité sera assurée dans le cadre du projet.

4. Impact sur le tourisme

a. Agrotourisme (impact sur le paysage)

L'**impact sur le paysage** est étudié au chapitre 5.4.1 « impact et mesures sur le paysage », page 365 de l'étude d'impact.

Le site du projet, de par la topographie très plane et cloisonnée du plateau, est **très peu visible au-delà de ses abords immédiats**. La **conservation des haies** bordant le site et le recul par rapport

au coteau de la Costière, limiteront d'autant plus la visibilité. **Les zones en cours d'exploitation seront limitées dans le temps et l'espace, du fait de leur remise en état coordonnée.** La remise en culture progressive des surfaces réaménagées permettront **d'intégrer rapidement ces zones dans la trame agricole du plateau.** L'impact paysager du projet restera faible et limité aux abords immédiats du site. **Le projet n'aura pas d'impact sur les chemins ruraux autour du site,** les engins empruntant la piste interne à la carrière Ciments Calcia, jusqu'à l'installation GSM du « Clos des Melettes », dont l'accueil client reste inchangé. A noter également pour rappel que l'activité sera réalisée en 2 campagnes de 3 mois, en évitant la période d'avril à mi-juillet et hors week-end et jours fériés.

Quant à l'impact sur l'agrotourisme, le site du projet est situé à l'extrémité est du plateau des Costières, en lien direct avec la carrière Ciments Calcia, **dans un secteur à l'écart des chemins d'accès aux principaux domaines agricoles accueillant des touristes** (route D38 de Beaucaire à Bellegarde pour l'accès au Mas des Tourelles et au Château des Mourgues du Grès et D99 de Nîmes à Beaucaire pour l'accès à la cave coopérative des Vignerons créateurs de Jonquières-Saint-Vincent). Le site du projet ne recoupe pas les ensembles de vignobles, ni les routes d'accès aux vignes, ou les chemins oenotouristiques pouvant exister sur les vignobles. De plus, du fait du cloisonnement des parcelles sur le plateau, il n'y aura aucune visibilité sur le site du projet depuis les vignes ou les caves accueillant du public.

b. Circuits touristiques

La carte des activités touristiques et de loisirs page 157 de l'étude d'impact montre que les itinéraires principaux concernent la vallée du Rhône avec les chemins de Grande Randonnée (GR6 et 42) et la Via Rhôna. **Le plateau des Costières présente plusieurs itinéraires de petite randonnée,** dont un qui emprunte le chemin communal n°5 qui coupe le site du projet en 2. Quant aux itinéraires touristiques dans les vignobles, ils sont situés au sud de la Costière (Mas des Tourelles) et plus à l'ouest sur le plateau (Château des Mourgues du Grès).

L'impact sur ces circuits touristiques est étudié au chapitre 5.6.2 « impact et mesures sur les activités touristiques et de loisirs », page 409 de l'étude d'impact. **L'impact est très faible, voire négligeable et limité aux abords immédiats du site** (voir chapitre ci-avant sur le paysage).

Le tracé de projet de voie cyclable transmis par l'association GardOvéIO pendant l'enquête publique longe la limite ouest du site du projet, puis la limite ouest de la carrière Ciments Calcia, jusqu'à la Via Domitia (dit « chemin des limites »). Comme expliqué ci-avant, l'impact paysager se limite aux abords immédiats du site. La zone d'extraction a été réduite à 25 ha, en évitant les secteurs les plus à l'ouest. Ainsi, **la future voie cyclable longera des secteurs non touchés par l'extraction, en partie intégrés dans la compensation écologique.** De plus, les haies bordant la limite seront conservés, masquant d'autant plus les futures zones en activité. Le chemin des limites n'étant pas empruntés par les engins ni par les camions clients, **il n'y a pas d'impact direct du projet sur le tracé de l'association GardOvéIO.**

c. Via Domitia

L'impact sur la Via Domitia est étudié au chapitre 5.4.2 « impact et mesures sur les activités sites et le patrimoine archéologique et historique », page 369 de l'étude d'impact.

Le site du projet est **éloigné de plus de 1 km de la Via Domitia et n'a pas d'impact direct sur celle-ci.** Les dumpers qui emmènent les matériaux extraits jusqu'à l'installation GSM du « Clos des Melettes » empruntent une **piste interne à la carrière Ciments Calcia,** qui **contourne la Via Domitia** et le site des bornes milliaires par l'est.

L'installation de traitement GSM du « Clos des Melettes » est situé au nord de la Via Domitia : **l'activité sur cette installation restera identique à aujourd'hui l'impact ne sera pas modifié.** Depuis le site des bornes miliaries, le haut des stocks peut être visible derrière les cyprès, entre les trouées d'arbres. La piste d'accès, située en contrebas dans la carrière Ciments Calcia, n'est pas visible. A noter que Ciments Calcia a rencontré les nouveaux membres de l'association régionale pour la mise en valeur de la Via Domitia au cours de l'année précédente. Suite à cette rencontre, Ciments Calcia a procédé à des aménagements pour éviter des dépôts sauvages de déchets sur la voie publique en face de l'accès aux bornes miliaries. Également, un groupe de travail est en cours pour aboutir à un projet de valorisation de la zone des bornes milliaires.

Quant à d'éventuels vestiges archéologiques pouvant se trouver sur le site du projet, celui-ci est **en dehors des zones de présomption de Patrimoine Archéologique (ZPPA)** de l'atlas des patrimoines. La DRAC n'a pas prescrit, à ce jour, la réalisation d'un diagnostic préventif préalable dans le cadre du projet.

5. Remise en état agricole

a. Remise en état de la carrière Ciments Calcia

Ciments Calcia exploite le calcaire pour la fabrication de ciment dans son usine de Beaucaire. GSM a réalisé la valorisation des alluvions jaunes situés au-dessus, pour la production de granulats. Ainsi, GSM a retiré les alluvions jaunes situés au-dessus du calcaire cimentier. Les alluvions rouges, non valorisables en granulats, ont été remis en place en surface, en attente d'exploitation par Ciments Calcia. Ainsi, **les terrains exploités par GSM jusque-là n'ont pas été remis en état : il s'agit toujours d'une zone carrière en attente d'exploitation. Les terrains ne sont pas destinés à l'agriculture, mais doivent être exploités pour le calcaire.**

Ainsi, GSM a seulement réalisé un remodelage du rouge en surface, pour conserver ses qualités et le stocker, en attente d'une reprise par Ciments Calcia. La valorisation de la découverte a été plus rapide que l'exploitation du calcaire, mais la zone est toujours en activité carrière. A noter que Ciments Calcia réalise en parallèle la remise en état des zones dont le calcaire a été exploité, dans la partie est de sa carrière, en utilisant les alluvions rouges du site.

Le projet d'extension porté par GSM est complètement différent : le calcaire ne sera pas touché, celui-ci ne présentant pas les qualités chimiques nécessaires pour fabriquer du ciment. Ainsi, GSM va exploiter les alluvions jaunes du site, en réalisant une remise en état agricole coordonnée avec les alluvions rouges non valorisables.

b. Impact des aménagements

Le projet de remise en état est présenté au chapitre 6 « Remise en état », page 466 de l'étude d'impact, et précisé dans l'étude préalable agricole (pièce n°5 de l'Addendum).

Voies d'accès aux futures parcelles

Il est précisé, en page 470 de l'étude d'impact : « Des **chemins d'exploitation seront créés** depuis les chemins existants vers les terrasses agricoles, afin de permettre l'accès aux futures zones cultivées ». Ces chemins apparaissent sur le plan de réaménagement page 473.

Gestion des eaux pluviales

Il est précisé, en page 469 de l'étude d'impact : « Etant donné les propriétés drainantes du calcaire sous-jacent et le niveau de la nappe souterraine, située à environ 50 m sous le niveau du terrain naturel, il n'y aura aucun risque de modification des conditions hydriques des terrasses recrées. **Les eaux pluviales seront dirigées par une légère pente vers des points bas en marge des terrasses agricoles, où elles pourront décanter et s'infiltrer** ».

En complément, dans le cadre du **suivi de la remise en état agricole par un agronome tiers**, il est évoqué dans le protocole de remise en état la possibilité de mise en place de drains agricoles au sein des futures zones cultivées, si besoin (page 71 de l'étude préalable agricole).

Pente des talus de raccordement : risque d'érosion

Comme précise en page 469 de l'étude d'impact, la pente des talus de raccordement sera très faible, en moyenne de 5H/1V, (11 degrés, soit 20% de pente). Ces talus de raccordement seront réalisés selon le même protocole de remise en état agricole, avec la remise en place en surface d'au moins 2 m d'épaisseur des alluvions rouges originels du sol et l'implantation d'une prairie d'amélioration des sols. Cette prairie sera semée dès la constitution du talus : **la faible pente et le couvert végétal permettront d'éviter tout risque d'érosion des terrains**. Ces prairies mises en place sur les talus feront l'objet d'un entretien par pastoralisme sur la durée de l'autorisation (15 ans), afin de favoriser la biodiversité. Une fois l'exploitation de la carrière terminée, les terrains seront rendus aux propriétaires sans servitudes liées à la biodiversité, et pourront être remis en culture (conservation du potentiel agricole de l'ensemble des terrains du site).

c. Reconstitution du sol

Au vu des contributions à l'enquête publique, il semble y avoir une incompréhension concernant la présence d'argile dans les terrains et sur le terme de « terre végétale ».

La couche de surface, les alluvions rouges, dont l'épaisseur est naturellement comprise entre 2 et 3 m en moyenne, présente naturellement des argiles. Cette couche qui n'intéresse pas GSM, sera décapée, conservée sur site et remise en place en surface, au-dessus du calcaire, **sans changer sa composition** (il n'y aura pas de « concentration » en argile). **L'épaisseur remise en place sera d'au moins 2 m d'alluvions rouges sur la roche mère calcaire.** Les futures plantations bénéficieront de 2 m de sol pour leurs racines.

A noter que l'horizon superficiel des alluvions rouges, la « terre végétale » sera décapée à part sur 50 cm et remis en surface (**reconstitution de l'ordre naturel du sol**).

Les alluvions jaunes, situés sous le rouge, constitués de sable et graviers seront enlevés pour fabriquer des granulats. La quantité de fines contenues dans les alluvions jaunes est très faible (moins de 5%) : ces fines seront séparées par lavage des matériaux dans l'installation de traitement GSM du « Clos des Melettes » et utilisées dans la remise en état. Elles sont identiques aux argiles déjà contenues dans les alluvions rouges et leur faible quantité ne sera pas de nature à changer les propriétés du sol.

Le protocole de reconstitution du sol proposé **s'appuie sur différentes études**, et en particulier sur les travaux du CEMAGREF¹ concernant la remise en état des carrières et sur les différents retours d'expérience de la profession, que ce soient des carrières GSM ou d'autres carrières, en France. **Ces supports sont présentés en pièce administrative et technique n°8 du dossier** (« Retours

¹ Centre d'Étude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts : institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement.

d'expérience dans la remise en état agricole »). Le retour d'expérience montre que les terrains réaménagés selon cette méthode peuvent retrouver des **rendements agricoles équivalents** à ceux existants à l'état initial.

Ces sources scientifiques ont été **complétées par la réalisation d'une étude spécifique au projet**, afin d'adapter les recommandations générales aux spécificités du site. Cette étude a été confiée au **cabinet de consultants viticoles RVS** et intégrée dans le protocole de reconstitution des sols présenté dans l'étude préalable agricole (pièce n°5 de l'Addendum). L'expertise de RVS est présentée ici en pièce jointe.

- Voir expertise du cabinet RVS pour le réaménagement en PJ

L'application du protocole de remise en état agricole, avec la reconstitution d'un sol avec les matériaux originels du site sur une épaisseur d'au moins 2 m, **permettra la reprise de l'ensemble des cultures pratiquées sur le territoire** : maraichage, céréales, vergers, oliviers et viticulture.

d. Matériaux inertes pour la remblaiement de la zone de surprofondeur sud-est

L'**activité d'accueil de déchets inertes du BTP** est détaillée en page 42 et suivantes de la Demande Administrative et Technique du dossier. A noter que cette activité **existe déjà sur le site de Beaucaire en activité de transit**, et les contrôles associés sont déjà mis en œuvre. Ces matériaux inertes sont aujourd'hui réceptionnés, triés sur le site du « Clos des Melettes », puis rechargés dans des camions et emmenés sur la carrière GSM de Salon-de-Provence, pour être recyclés ou utilisés dans la remise en état du site (remblaiement).

Les matériaux réceptionnés proviennent essentiellement de travaux du BTP dans un rayon de 20 km autour du site. Il s'agit de **déchets minéraux strictement inertes**, qui ne présentent pas de risque de pollution : par définition, sont qualifiés d'inertes des matériaux qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Les déchets inertes du BTP accueillis sur le site de Beaucaire sont des **bétons** (code déchet 17 01 01), des **mélanges de bétons, tuiles et céramiques** (code déchet 17 01 07) et **des terres et cailloux** (code déchet 17 05 04). Les deux premiers types sont issus principalement de travaux de démolition / déconstruction, tandis que les terres et cailloux proviennent de chantiers de terrassement (creusement de parking, piscines...)

Une demande d'acceptation préalable (DAP) est fournie en amont par le producteur de déchets, avec les renseignements concernant le chantier et les analyses de matériaux. Le chargement et les documents sont ensuite contrôlés à l'accueil sur le site (bascule) et sur la zone de déchargement au niveau de la plateforme du « Clos des Melettes ». Dans le cadre du projet, **les matériaux triés seront au maximum recyclés pour produire des granulats** (les bétons en particulier). La part non recyclable (terres et cailloux principalement) sera utilisée pour le remblaiement de la zone de surprofondeur sud-est. A noter qu'une fois le remblaiement terminé, une épaisseur d'au moins 2 m d'alluvions rouges originels du site sera remis en place en surface.

L'**étude hydrogéologique** de Berga-Sud, jointe en expertise n°3, analyse les impacts du remblaiement sur la nappe phréatique (page 26). Il est précisé : « Cette procédure [d'accueil] permettra de garantir le caractère inerte des déchets mis en remblais. **De par leur nature inerte, ils ne seront pas susceptibles d'être à l'origine d'une quelconque pollution** ». A noter que, la nappe des calcaires hauteriviens se trouvant en profondeur, à 50 m sous le terrain naturel, celle-ci ne sera jamais en contact direct avec les matériaux de remblai : « **Le remblaiement par des matériaux inertes est compatible avec le contexte hydrogéologique du secteur** puisque les alluvions du Villafranchien sont considérées comme peu aquifères. La conservation d'une zone non saturée d'au

moins 30 m dans les calcaires limitera l'impact du projet de réaménagement sur l'aquifère de l'Hauterivien. ».

A noter enfin que le remblaiement par des déchets inertes du BTP existe déjà dans le secteur du plateau des Costières de Beaucaire, au niveau de la carrière Lafarge Bieudon située au nord-ouest de la plateforme du « Clos des Melettes ».

e. Suivi de la remise en état

Le suivi de la remise en état est présenté en détail en page 77 de l'étude préalable agricole (pièce n°5 de l'Addendum). Il sera réalisé par un **expert agronome qualifié** sur toute la durée de l'autorisation et sur l'activité agricole post carrière **sur 3 volets** :

- Suivi de la météo et des conditions climatiques
- Suivi de l'état des sols et des aptitudes agronomiques
- Suivi des performances économiques des cultures

Un comité de suivi sera créé, rassemblant les membres de la CDPENAF, les agriculteurs du projet et des élus, auquel GSM devra rendre compte du phasage de l'exploitation et de la remise en état coordonnée, de la bonne application des mesures et du protocole et des résultats des suivis réalisés par l'expert agronome. Il est proposé que ce comité de suivi **se réunisse 1 fois par an**, sur le site du projet.

A noter que, dans son avis favorable du 20 avril 2023, **la CDPENAF préconise qu'une convention soit signée avec la Chambre d'Agriculture pour la gestion de la remise en état** (réalisation des suivis d'expert agronome qualifié). Voir pièce n°4 de l'Addendum.

f. Compensation agricole

L'application de la doctrine du Gard concernant la compensation agricole a été **faite sur la totalité des terrains impactés (25 ha)**, et non sur seulement les parcelles en culture. Les détails de la compensation agricole sont présentés en page 68 et suivantes de l'étude préalable agricole, et repris dans l'avis favorable de la CDPENAF du 20 avril 2023 (pièces n°4 et 5 de l'Addendum).

La carrière impacte 25 ha de terrains agricole (friches ou culture). Application de la « doctrine » du Gard : 1 ha impacté = 1 ha compensé, en surface et en valeur.

- **Compensation en surface** (mesure MC 1) : remise en état agricole coordonnée des 25 ha impactés (totalité des terrains)
- **Compensation en valeur 1** (mesure MC 2) : engagement de remise en culture type maraichage/verger de manière coordonnée sur au moins 15 ha (la partie centrale des terrains)
- **Compensation en valeur 2** (mesure MC 3) : les 10 ha restant sont remis en état en prairie pâturée sur la durée de l'autorisation : calcul de la différence de valeur entre 10 ha de culture type verger et 10 ha de prairie = somme de 84 163,14 euros en compensation équivalente ex-situ.

Ces **84 163,14 euros ont été calculés avec la grille de calcul de la doctrine du Gard**. Cette somme fera l'objet d'une consignation auprès de la Caisse des dépôts, et qui **sera utilisée après avis de la CDPENAF pour des projets agricoles collectifs** (conformément au Code Rural).

Pièces jointes

PJ 1 : Fiche A10 extraite du SCOT Sud-Gard

PJ 2 : Feuille de route Développement Durable 2030 Heidelberg Materials

PJ 3 : Expertise du cabinet RVS pour le réaménagement

A.10. RATIONALISER L'USAGE DES MATERIAUX DU SOUS-SOL

Au regard du développement à venir du Sud Gard, les besoins en matériaux d'extraction vont croître. Une gestion économe est proposée afin de pérenniser les ressources sur le long terme. Le SCoT n'identifie pas, à l'heure actuelle, de nouveau site à exploiter. Cependant, pour maintenir et préserver la capacité de production en matériaux pour l'économie locale, il inscrit le maintien des carrières existantes et les possibilités d'extension de ces carrières. Il permet d'envisager dans certains secteurs, la création de nouvelles carrières sur le territoire (en accord avec la Trame Verte et Bleue), puisque ce dernier possède de nombreux gisements intéressants selon le Schéma Départemental des Carrières. Pour cela, il est prévu une enveloppe foncière maximale de **80ha** pour de nouvelles occupations et extensions d'exploitations liées à des activités d'extraction et de dépôt de matériaux. Le respect de cette enveloppe est apprécié au regard des consommations effectives de foncier d'ici 2030 et non pas au regard des potentialités résultant des autorisations dès lors que celles-ci peuvent être mises en œuvre au-delà de 2030.

Prescriptions générales :

Il s'agit :

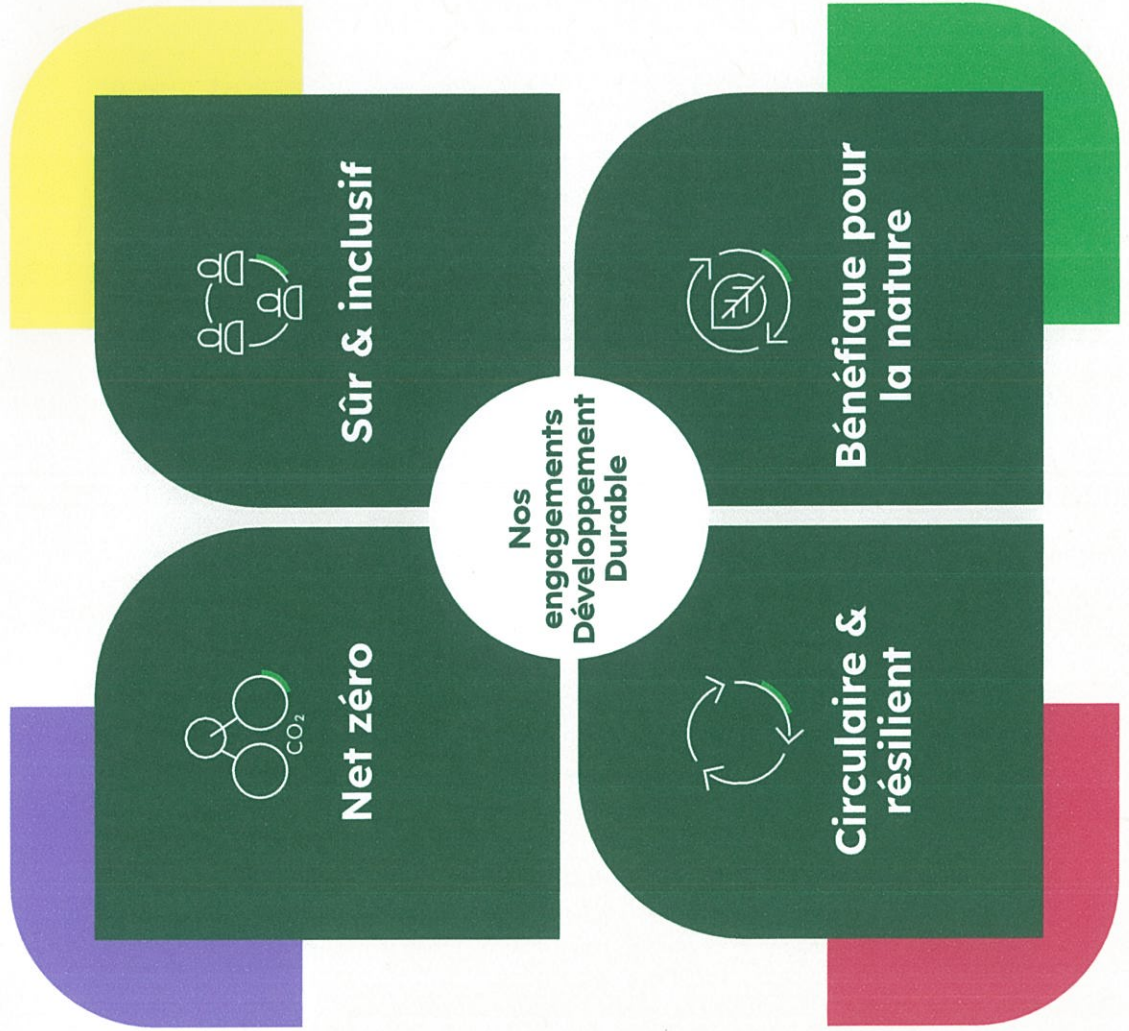
- de veiller préalablement à toute ouverture de nouvelle carrière :
 - o à la définition du besoin du territoire et de la possibilité d'y répondre localement à court et moyen termes, en tenant compte du potentiel de valorisation des gisements et des sources de production locales dont les matériaux issus :
 - des exploitations locales existantes et de leur potentiel d'extension ;
 - du recyclage, de la démolition et de la déconstruction ;
 - des produits de substitution et notamment de matériaux biosourcés locaux.
 - o de permettre à proximité des sites existants le développement des activités connexes aux activités d'extraction (concassage, tri, centrale de béton...) nécessaires à la structuration d'une filière de proximité et à l'optimisation de la ressource ;
 - o de permettre l'extension des sites existants ;
 - o de préserver les futurs gisements potentiels identifiés et reconnus de qualité.
- Si les besoins locaux ne peuvent être pleinement satisfaits (au regard du point précédent), la réalisation de nouvelle carrière est envisageable en veillant à :
 - o limiter la création de nouvelles exploitations, surtout au sein des zones de sauvegarde de la ressource en eau souterraine, de certains secteurs de la Trame verte et bleue (voir orientation A1) et d'espaces à vocation agricole (voir orientation A4) identifiés forte sensibilité environnementale et à haute valeur agricole (mosaïque agricole et espaces de production à valeur renforcée de la carte des trames agricoles A4). Cette prescription ne s'applique pas aux prescriptions générales et spécifiques des mesures A1 et A3 ;
 - o limiter les impacts et nuisances liés à l'exploitation de matériaux, sur les secteurs naturels ; agricoles mais aussi urbains, dans le respect des préconisations du schéma départemental des carrières et du schéma régional des carrières ;
- que ce soit pour les extensions de sites de production, la création de nouvelles carrières ou d'aménagements connexes de sites existants, l'enveloppe globale affichée en consommation d'espace est de 80ha pour l'extraction et le dépôt de matériaux à échéance 2030 ;
- valoriser le patrimoine des anciennes carrières en allant au-delà de la simple remise en état des sites. Pour cela les carrières en fin d'exploitation peuvent être réinvesties et réaménagées en zone agricole, naturelle, base de loisirs, bassin de crue, bassin de rétention, stockage de déchets... en prenant en compte les recommandations du SAGE, les enjeux environnementaux et paysagers.

Recommandations générales :

- Le stockage des matériaux inertes devra être favorisé au sein des zones d'activités artisanales ;
- viser le retour à l'équilibre de l'écosystème et rechercher l'insertion paysagère en fin d'exploitation.

Nos objectifs de développement durable 2030

Construire un avenir plus durable



Construire un futur plus durable

Le monde a besoin d'infrastructures, bâtiments et espaces publics intelligents, durables et résilients. Face au défi climatique et devant la nécessité de préserver les ressources naturelles, il est indispensable de faire évoluer les méthodes de production et d'utilisation des matériaux de construction. Chez Heidelberg Materials, nous nous transformons pour prendre en compte ces exigences en plaçant le développement durable au cœur de nos activités.

Nos objectifs de développement durable 2030

Les objectifs de développement durable validés par les Nations Unies guident notre stratégie et nos engagements en termes de développement durable. Nos engagements 2030 soutiennent notre vision de construire un avenir plus durable qui sera neutre en carbone, sûr et inclusif, circulaire et résilient, et bénéfique pour la nature.

Notre stratégie de développement durable 2030 se construit autour de quatre éléments clés



Construction d'un futur neutre en carbone

Nous conduisons la décarbonation de notre secteur et fournissons des produits bas carbone.

CO₂ & énergie

Réduire nos émissions de CO₂ du scope 1 pour atteindre 400 kg/t ciment

Réduire notre empreinte CO₂ totale conformément au SBTi 1,5°C¹

Capter 10 millions de tonnes de CO₂ grâce à des projets de CCUS



Autres émissions

Réduire nos émissions de SOx et NOx de 40% par rapport à 2008



Revenus durables

50% de nos revenus sont issus de produits bas carbone ou du recyclage



Construction d'un futur circulaire et résilient

Nous contribuons au développement d'une économie circulaire en réduisant et réutilisant les ressources et matériaux naturels.

Economie circulaire

50% de notre béton issu de matériaux recyclés



Revenus durables

50% de nos revenus sont issus de produits bas carbone ou du recyclage



Construction d'un futur sûr et inclusif

Nous plaçons la santé et le bien-être de nos employés, parties prenantes et fournisseurs au cœur de nos opérations.

Diversité, équité et inclusion

Garantir que 25% des postes de management soient occupés par des femmes



Santé et sécurité

Atteindre le zéro accident fatal et réduire le taux de fréquence d'accident avec arrêt de 50% par rapport à 2020



Prise en compte des parties prenantes

100 % de nos sites disposent de plans d'engagement communautaire

Nos collaborateurs peuvent consacrer une journée par an pour des actions de volontariat au bénéfice de l'intérêt général



Fournisseurs durables

80% de nos principaux fournisseurs doivent être certifiés par une notation RSE



Construction d'un futur bénéfique pour la nature

Nous contribuons à avoir un impact positif sur la nature à travers notre industrie en conduisant des programmes en faveur de la biodiversité et du management durable de la ressource en eau.

Biodiversité

100% de nos carrières actives ont un impact positif sur la nature en lui dédiant 15% de l'espace du site



Eau

100% de nos sites en zone de risque hydrique mettent en place des plans de gestion de la ressource en eau et des systèmes de recyclage des eaux



¹ Ambitions SBTi pour 1,5°C; réductions CO₂ sur baseline (2020):

Scope 1: -24% par tonne de matériau cimentaire

Scope 2: -65% par tonne de matériau cimentaire

Scope 3: -25% en émissions absolues provenant du ciment et du clinker achetés



PRESENTATION DE LA SOCIETE

www.consultants-viticoles.fr

05.57.64.83.59 - 06.22.23.18.30

Audits et accompagnements techniques - Agro-pédologie et cartographie -
Fertilisation - Entretien des sols - Suivi phytosanitaire- Formations techniques

PJ 3



Richard VANRENTERGHEM

- **Appui technique global**
- **Conseil phytosanitaire indépendant (spécifique)** du traitement jusqu'à l'analyse des résidus dans les vins
- **Conseil phytosanitaire stratégique**
- **Fertilisation, entretien des sols, conduite globale**

Détail des prestations en fin de document.



Antoine CORNUAULT

Création en 2003

Plus de 100 clients
(Bordeaux, Sud Ouest,
et arc méditerranéen)

3 000 Ha suivis
annuellement

4 conseillers



Florence LEVIGNE

- **Gestion des plantations nouvelles, audit agro-pédologique**
- **Cartographie de terroirs**
- **Agro-écologie et démarches environnementales**
- **Imagerie proxy et télédétection avec modulation des intrants**
- **Actions de formations techniques**



Louise CLARE

Un conseil sur mesure, concret et appliqué!



APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

Les sols du périmètre élargi se situent sur la **formation détritique des Costières (Fvb)** correspondant à des alluvions villafranchiennes (environ 2 millions d'années), Ces « **paléosols rouges** », conséquence de leur altération, marquent fortement le paysage des Costières. Ils sont divisés en deux faciès locaux, le **gapan** (compact et rouge) et le **gress caveran** (plus meuble, gris rosâtre). Le gapan est essentiellement composé de galets, plus ou moins profondément rubéfiés (55 %) et de gravier (30 %). Sa matrice, sablo-limoneuse, comprend en moyenne 25 % d'argile. Le gress caveran est lié, en partie, à un lessivage des argiles de la partie supérieure du cailloutis. Les argiles déplacées forment souvent des accumulations argileuses bariolées. La forte épaisseur des cailloutis (15m) suggère que cette zone a commencé à s'abaisser au cours de leur accumulation au niveau de la Vistrenque.

D'un point de vue pédologique, ce sont des **Fersialsols** (sols fersiallitiques), Ils sont caractérisés par une couleur rougeâtre et se sont constitués sous des climats méditerranéens ou tropicaux. Leur couleur rougeâtre provenant de la présence de cristaux de fer est apparue au cours de leurs processus de formation. L'horizon au contact de la roche est aussi plus argileux, très bien structuré, à bonne capacité d'échange et de rétention pour l'eau et les éléments nutritifs.

En profondeur, sous la formation **Fvb** se trouve la couches géologique **p1**. Ce sont des **argiles marines** grisâtres composées de nombreux foraminifères (micro-organismes marins) affleurant sur le coteau entre Beaucaire et Bellegarde. Ces argiles sont constituées d'environ 40 % d'illite, 20 % de smectite, 20 % de kaolinite et 20 % de chlorite. Ce faciès Plaisancien est daté du Pliocène (environ 3 millions d'années).



APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

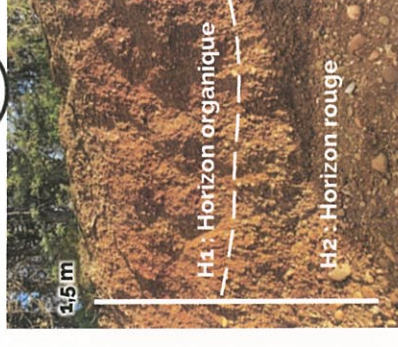
Aptitudes agro-pédologiques du site d'étude

La couche géologique **m1b** se situant sous la formation **Fvb** et **p1** est affleurante au niveau des carrières de Beaucaire. Ce calcaire très pur « **Pierre de Beaucaire** » résulte d'une construction algaire, avec de nombreux fossiles (foraminifères, bivalves). Les calcaires du crétacés formaient au Burdigalien (environ 18 millions d'années), des hauts-fonds et des îles, contre lesquels se sont développés des faciès calcaires récifaux et para-récifaux façonnant le calcaire de Beaucaire. Son épaisseur peut atteindre et dépasser 30 m. Selon les usages et les secteurs, ce calcaire pouvant être gréseux est nommé « molasse ».

- Fvb : Formations détritiques des Costières : galets, graviers, sables attéris
- P1 : Argiles marines à foraminifères
- m1b : Molasse calcaro-gréseuse (calcaire de Beaucaire)

Géologie du périmètre élargi

Coupe pédologique du sol original présent sur le site de la carrière.





Source RVS

APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

Expertise viticole et état initial du potentiel

- 2 échantillons « exploratoires » prélevés le 21/12/22 par RVS sur front frais : pied de poteau H1 = 0/40 cm (rouge de surface) et H2 = 40/120 cm (rouge)
- H1 Limon argileux (24% argile) puis H2 argile limoneuse (33%)
 - pH alcalins et stables (7,8/7,9), aucun calcaire
 - Matière organique en H1 (1,5%) avec bonne dégradabilité (0,75% en H2)
 - CEC moyennes à fortes, saturées en calcium, avec de bonnes réserves utiles (55 mm sur terre fine)
 - Minéraux majeurs (P K Mg) bien présents en H1 mais risque de carence K élevé en H2
 - RAS pour Na, Cu, Mn (à surveiller), Fe, Al.
 - Une analyse de sol de 10/2022, sur matériau brassé (H1 + H2) donne des tendances analogues au H2 précédent

Premiers enseignements a priori

- Au vu de ces résultats encore partiels :
- Gérer H1 spécifiquement dès son décapage, pour préserver son potentiel agricole et agronomique, notamment grâce à son équilibre organique
 - Être vigilant sur conditions d'extraction et réutilisation du substrat rouge, assez argileux et susceptible de compaction, perte de porosité, lissage, etc...
 - Pas de risque chimique notable (ni acidité, ni toxicité métallique)
 - Gérer la carence structurelle du H2 en potasse, pour la culture vigne.

Premières précautions dans le protocole à élaborer

Suivre ces premières caractéristiques des deux horizons H1 et H2 sur l'ensemble des surfaces à revaloriser en agricole, tant en surface qu'en profondeur, et ce, au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction selon les 11 phases prévues,

	Ancienne parcelle	Ancienne parcelle
	5,7519 ha	5,7519 ha
	03/10/2023	03/10/2023
ID Labo	41043316	41043317
localisation prélèvement	H1 MO	H2 ROUGE
profondeur	0-40 cm	40-120 cm
sol / sous-sol	Sol	Sous-sol
Argile (%)	243	327
Limon fin (%)	134	113
Limon grossier (%)	205	143
Sable fin (%)	213	118
Sable grossier (%)	205	299
granulo sol	limon argileux	argile limoneuse
Batance	0,7	0,5
Porosité	0,85	0,92
pH eau	7,84	7,87
pH/KCl	8,66	8,66
calcaire total (%)	1	1
calcium (g/kg)	3,05	5,23
matière organique (%)	14,7	7,5
CIN	8,3	7,39
P205 (g/kg)	0,09	0,03
K2O (g/kg)	0,27	0,17
MgO (g/kg)	0,23	0,4
CEC (Cmoh+/kg)	9,63	18,82
K/CEC	6,05	2,14
Mg/CEC	12,14	11,9
K/Mg sol	0,5	0,18
Ca/CEC	113,28	111,08
Taux sat (%)	100	100
Na échange (g/kg)	0,01	0,01
Na/CEC (%)	0,34	0,25
Cu échange (mg/kg)	0,5	0,5
Mn échange	1,29	0,91
Fe-EDTA (mg/kg)	32,78	11,22
Au (mg/kg)	2	2

Très sable	Sable	Satisfaisant	Élevé	Très élevé

RVS Consultants Viticoles



MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Protocole pédologique engagé en MC₁

MC₁ : Remise en état agricole in situ

Protocole de remise en place des matériaux	
Description du protocole de remise en état	Recommandations étapes par étapes du réaménagement (1 an) et de l'amélioration du sol remanié (3 ans). Objectif retrouver les bonnes conditions agronomiques pour remettre en production
Rappel et préambule	Les sols originels seront remis en place directement sur la roche mère calcaire sur les zones nord, ainsi que sur une partie de la zone sud (17 ha). La zone de sur-profondeur sud-est sera remblayée en partie (matériaux inertes extérieurs), les sols originels étant remis en place en surface de ce remblai (8 ha concernés). Le volume de sol originel disponible permet un recouvrement moyen de 2 m sur l'ensemble des terrasses, ainsi que la réalisation des talus de raccordement avec le terrain naturel.
1. Conditions de décapage sélectif et préparation du site allant recevoir les sols	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des sols originels lors de leur découverte et caractérisation précise des aptitudes agronomiques initiales : <ul style="list-style-type: none"> • Granulométrie, Matière organique, pH, minéraux majeurs et oligoéléments, voire aluminium, manganèse, • Biomasse microbienne (quantité, cinétique de fonctionnement) • Observation et expertise agro-pédologique ➤ Conditions de décapage sélectif des horizons successifs : <ul style="list-style-type: none"> • 40-50 cm des horizons de surfaces H1 • Alluvions rouges sur 1 à 2 m : H2, à subdiviser si épais ➤ Stockage temporaire des deux horizons, spécifique pour H1 ➤ Préparation de la remise en place : <ul style="list-style-type: none"> • Bonnes conditions météorologiques et climatiques : • Localisation des zones et de la progression : • Conditions de déplacement, ripage, suivi des besoins d'homogénéisation et mélange, état de la vie du sol etc., proposition de drainage et pente (drains diffuseurs pertinents ?), irrigation • Anticipation des risques : mottes et semelles de compaction, mesures correctrices et paramètres de bonnes conditions de remise en état (pas trop humide, limiter passages répétés d'engins, définir zones de roulage etc. ...)
2. Reconstruction des terrains	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Validation de la méthode de remise en place des matériaux ➤ Traitement et lutte contre le tassement selon méthode ➤ Mise en place de drains agricoles selon besoins ➤ Traitement particulier et fertilisation de l'horizon de surface
3. Préparation de la topographie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modélisation de la topographie pour tenir compte : des risques de gel et des besoins d'éviter l'effet « cuvette » - Cas des talus à valoriser? ➤ La gestion des pentes et des conditions d'exploitation agricole ➤ Implantation des haies brises vent
4. Préparation des sols en surface	Orge sur ex-parcelles de vergers (inhibiteur du développement d' Armillaria mellea) ex-zones 3a/3c/1 Couverture des sols impérative pour limiter la sensibilité à l'érosion (talus) et valorisation économique
5. Restructuration des sols	Analyses sur les sols (à T0 et T1 et T6 (5 ans après)) Fosse pédo à T0 et T1 sur toute la profondeur excavée (2 fosses par tranches)



MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

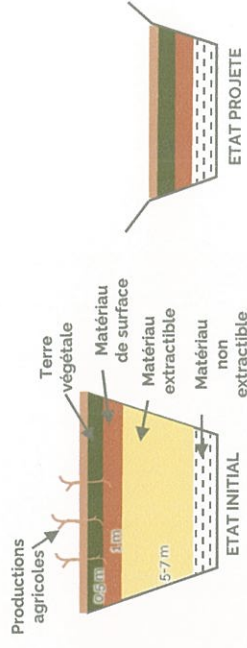
Protocole pédologique engagé en MC₁

MC₁ : Remise en état agricole in situ

Risque pédologique

La région est considérée comme moyennement sensible à l'érosion éolienne. De plus les épisodes orageux en période estivale induisant de fortes précipitations peuvent favoriser le développement d'une érosion hydrique, causant également une perte irréversible de la qualité et du potentiel agronomique des sols (déplacement de l'horizon de surface). Deux types d'érosion existent : l'érosion en nappe (=diffuse) et l'érosion linéaire (=ravines).

Cette sensibilité à l'érosion est d'autant plus important sur sol nu, peu poreux.



Source Cetiac

Bilan sanitaire :

- Les photos des cultures précédentes (zone 3c) montrent la présence de ronds de mortalité dans les vergers, ce qui laisse présumer la présence de pourridié (*Armillaria mellea*). Le champignon se nourrit des racines de ligneux, et peut se conserver jusqu'à 6 ans dans les sols exempt de cultures ligneuses. L'arrachage des arbres (cyprès, pêchers déjà arrachés) devra donc être méticuleux sur toutes les zones, pour limiter les risques d'inoculum.
- Le court-noué peut également être présent sur la parcelle (plantes hôtes : vigne, arbres fruitiers, maraichage pleine terre). Limiter les déplacements de terre et mélange des horizons.

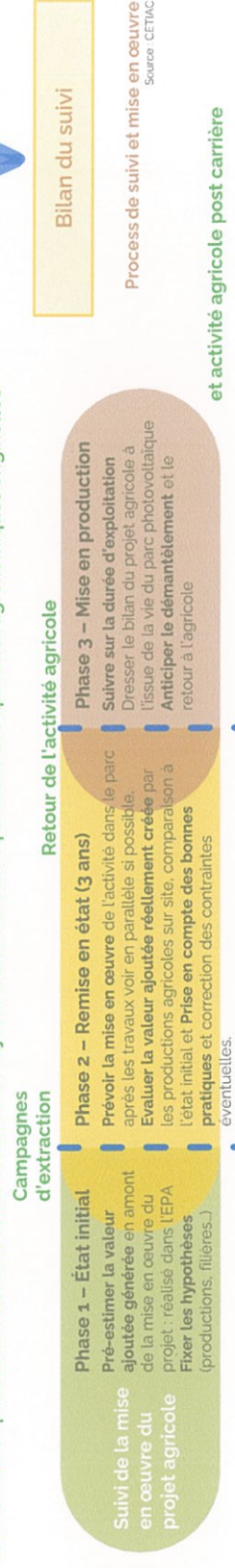
Menu analyses sol	Fréquence
Granulométrie (H1-H2)	To (avant exploitation), T1 (après exploitation et remblai)
Chimique (tout horizon en To et T1- puis en surface 0-XX selon profondeur identifiée en T6)	To ; T1; T6 (soil 5ans après T1)
Microbienne (KMnO4/ biomasse microbienne et cycle C/cycle N) à 0-30cm	To ; T1; T3; T6

Source RVS

Projet d'extension de la carrière de Beaucaire



Ce suivi permettra la remontée d'informations envers les services instructeurs et un retour d'expérience territorial sur la remise en état et la remise en production des sols remaniés avec un objectif d'atteindre un équivalent des aptitudes agronomiques originales



et activité agricole post carrière

INDICATEURS SUIVIS DE LA METEO ET DES CONDITIONS CLIMATIQUES

INDICATEURS SUIVIS SUR L'ETAT DES SOLS ET APTITUDES AGRONOMIQUES

INDICATEURS SUIVIS SUR LES PERFORMANCES ECONOMIQUES

Les indicateurs nécessaires au calcul de la valeur ajoutée seront les suivants :

- » Production et mise en culture
- » Production annuelle commercialisée
- » Qualité des productions
- » Détail des prix de vente
- » Bilans économiques de l'exploitation

Points d'attention soulevés par l'agriculteur sur des évolutions de sa production (travailleurs, besoins en eaux...)

A noter que les aspects plus qualitatifs de l'exploitation (la fonctionnalité parcellaire par exemple) seront pris en compte pour une analyse fine du fonctionnement de l'exploitation.

PLANNING

Etat initial (avant chantier)

- » 1 passage sur l'exploitation

Evaluation sur les premières années de mise en place

- » 2 à 3 passages pendant les premières années de productions pour constater les résultats
- » 1 passage bilan l'année suivante

Evaluation sur le long terme et anticipation d'éventuels changements

- » Suivi annuel sur la durée

Suivi des retombées économiques des mesures

Projet d'extension de la carrière de Beaucaire



INDICATEURS SUIVIS DE LA METEO ET DES
CONDITIONS CLIMATIQUES



INDICATEURS SUIVIS SUR L'ETAT DES SOLS ET
APTITUDES AGRONOMIQUES

Objectif : comparer la situation originelle et la situation projet d'un point de vue climatique

Méthode : doubler le système expérimentation avec l'installation de deux réseaux de stations météo (un sur sols non touchés et un station sur terrasses remaniées et/ou à remanier)

- » Paramètres analysés : température / hygrométrie / pluviométrie. Les mini maxi peuvent augmenter effets cuvette, hygrométries plus élevées en point bas qu'en point haut (oïdium).
- » Paramètres en option : vent et évapotranspiration
- » Proposition de rajouter sur une station météo deux échelles de mesure : au niveau de la culture (70cm) et un sous abris à 2m (protocole météo normalisé)

PLANNING

Etat initial (avant chantier)

- » Pose des stations météo (Mars 2023)

Transmission de données en continue et bilan fin d'année

Traitement des données

Evaluation sur les premières années de mise en place

Evaluation sur le long terme et comparaison des deux réseaux et analyse des paramètres ayant variés

Les indicateurs nécessaires à l'évaluation des sols et à la caractérisation de leur évolution sont les suivants :

- » Réalisation d'un profil cultural (voire plusieurs en fonction des hétérogénéités apparentes) par tranche
- » Mise en place d'un plan d'échantillonnage afin de réaliser des observations et des analyses de manière pertinente.
- » Prélèvements à la tarière : différenciation des horizons du sol, texture, profondeur du sol, hydromorphie, sensibilité potentielle à la battance
- » Analyse des échantillons prélevés par un laboratoire. Analyses prévues : matière organique (MO), azote total, capacité d'échange cationique (CEC), éléments minéraux (phosphore, magnésium, potassium) (j BE), biomasse microbienne, KMnO4, C/N

PLANNING

Etat initial (avant chantier)

- » 1 passage sur sol humide (maïs pas mouillé) : printemps/automne

1 constat état des lieux post-travaux et prélèvements à ouverture du sol

- » 1 passage par campagne (2 à 3 fois par an)

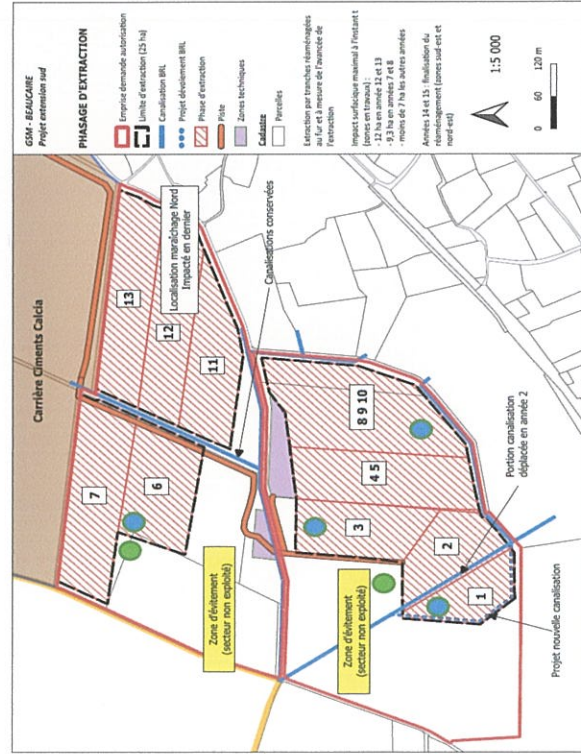
Evaluation annuelle sur les améliorations des trois années de reconstruction

- » Passages réguliers tous les ans

FOSSES après remise en état pour comparaison avec état initial



INDICATEURS SUIVIS DE LA METEO ET DES CONDITIONS CLIMATIQUES



Source Cetiac

2 réseaux météo parallèles pour les zones nord et sud :

- Un enregistre le microclimat sans mouvements de terrain (station météo de référence en marron, une au nord et une au sud)
- Un autre les enregistre avant, pendant et après l'extraction (station météo en bleu, réparties de façon à représenter toutes les zones extraites et assez proches des stations marron).

Ces deux stations sont d'abord placées avant extraction afin d'enregistrer les paramètres à 10. Au moment de l'extraction, la station en bleu sera enlevée et remplacée juste après en bas du talus formé dans la zone extraite correspondante.

Les stations en vert ne doivent pas être déplacées, elles servent de témoin au niveau du sol initial.

Une fois le dispositif validé, demander devis aux fabricants, pour installation sortie d'hiver (Mars).

Proposition RVS : Sélection parmi deux fournisseurs de stations météo

Weenat

Le pluviomètre connecté Weenat permet d'avoir la **pluviométrie**, la **température** et l'**hygrométrie** en temps réel avec précision (pluie ± 0.2 mm, température ± 0.1 °C, hygrométrie ± 0.8 %). Il est ainsi possible de placer deux stations proches l'une de l'autre pour obtenir des mesures localisées. Le pluviomètre est livré prêt à l'emploi et s'installe rapidement.

Le prix s'élève à 460€ HT pour le pluviomètre auquel s'ajoute le coût de l'abonnement à l'application (Weenat Plus 14€ HT/mois soit 168€ HT/an). Il est possible d'inviter l'utilisateur sur le compte de RVS consultants viticoles afin de ne pas payer le coût de l'abonnement. Pour la maintenance, la batterie a une durée de vie de 3 à 4 ans et il faut recontacter la société pour la changer à ce moment-là pour 35€.

<https://weenat.com/nos-abonnements/>

<https://weenat.com/nos-capteurs/pluviometre-connecte/>

Sencrop

Le pluviomètre connecté Raincrop mesure les **précipitations**, la **température de l'air**, la **température humide**, le point de rosée, et l'**hygrométrie** en temps réel avec précision (pluie ± 4 % à 50 mm/h, température ± 0.2 °C typ. / ± 0.3 °C max. (-40 °C à +90 °C) et hygrométrie ± 2 % typ. / ± 3 % max. de 0 °C à 80 °C (0 % de HR à 100 % de HR)). La batterie a une durée de vie de 3 ans maximum.

Le prix du pluviomètre est de 450€ HT et il faut ajouter 99€ HT/an pour un abonnement Essentiel à l'application Sencrop. Le remplacement de la batterie est pris en charge par la société et l'utilisateur sera notifié.

<https://sencrop.com/fr/pluviometre-connecte/>

Protocole d'installation :

Le principe est de placer une station sur terrain non prévu à l'exploitation (zone d'évitement) et une autre sur un terrain non encore exploité, à proximité de la première idéalement. Il y a néanmoins quelques points à respecter :

- Emplacement** : placer les instruments de mesure à une hauteur comprise entre 1m et 1.5m afin de s'affranchir des effets du sol et à une hauteur suffisante pour éviter l'influence de la végétation et d'autres obstacles alentours. La station météo connectée doit être située idéalement à une distance supérieure à quatre fois la hauteur des obstacles environnants. La station doit aussi être de niveau, sur un terrain plat et découvert.
- Entretien** : il est nécessaire de vérifier mensuellement si le pluviomètre n'est pas bouché et nettoyer l'abri météo où sont mesurées les températures et l'hygrométrie. Le contrôle doit également permettre de vérifier si la station est toujours positionnée à plat. Il faut éviter la maintenance curative lorsqu'il y a un problème car il est alors trop tard et on ne sait pas à partir de quand les données sont mauvaises.
- Ce matériel facilement volé doit être placé à l'abri des regards,...

<https://station-meteo.io/ou-placer-sa-station-meteo-connectee/>



PRESENTATION DES PRESTATIONS

www.consultants-viticoles.fr

05.57.64.83.59 - 06.22.23.18.30

Audits et accompagnements techniques - Agro-pédologie et cartographie -
Fertilisation - Entretien des sols - Suivi phytosanitaire- Formations techniques

Suivi phytosanitaire INDEPENDANT

- Veille technique et réglementaire
- Conseil stratégique et spécifique
- Elaboration du programme prévisionnel selon stratégie définie technique
environnementale
sociétale / réglementaire
- 1 visite tous les 15 jours de fin mars à mi-août : environ 1h pour 20ha.
- 1 compte-rendu le jour même de la visite avec observations + préconisations.
- 1 bulletin hebdomadaire avec état sanitaire global du réseau RVS.
- 1 réunion individuelle pour bilan du millésime et préparer le suivant
- 1 matinée technique commune lancement de campagne.

Cas particulier du suivi à distance :

- Tous les 15 jours, une personne sur place nous envoie
 - Ses observations (phéno, maladies, ravageurs)
 - le relevé de pluviométrie,
 - La traçabilité des traitements depuis le début
 - Accès à la station météo si existante ou suivi via plusieurs sites météo.
 - Lecture du BSV local.
- RVS assure**
- une préconisation tenant compte de ces informations.
 - 2 à 4 visites dans l'année possibles, mixtes phyto/agro.

Analyse et gestion des résidus dans les vins

- Anonymat des échantillons par nos soins
- Analyses réalisées par le laboratoire Phytocontrol à Nîmes (tarif préférentiel).
- Menu adapté aux méthodes de travail du viticulteur (CMR, désherbage, biocontrôle, bio...).
- Corrélation avec le programme phyto correspondant.



Analyses pouvant faire foi lors de négociations commerciales

Préconisation de stratégies phytosanitaires en conséquence minimisant le risque « résidus »

Notre accompagnement

Suivi agronomique

- Une à deux visites minimum dans l'année avec notation comportementale parcellaire : vigueur, stress hydrique, carences, sensibilité parasitaire...
- Analyses de pétioles & sols
- Préconisations fertilisation organique et minérale, stratégies d'entretien du sol, conduite générale et restructuration du vignoble



Notre accompagnement

Cartographie de vigueur



Antenne GPS: Géolocalisation en temps réel

GreenSeeker®

Ecran du FmX

Têtes du GreenSeeker®

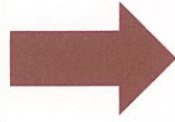
Panneau blanc



- Cartographie géolocalisée sur téléphone
- Cartographie de vigueur
- Modulation :
 - des apports organiques;
 - des semis (enherbement permanents);
 - des applications de traitement spécifiques;

Montage Green Seeker sur quad ou tracteur

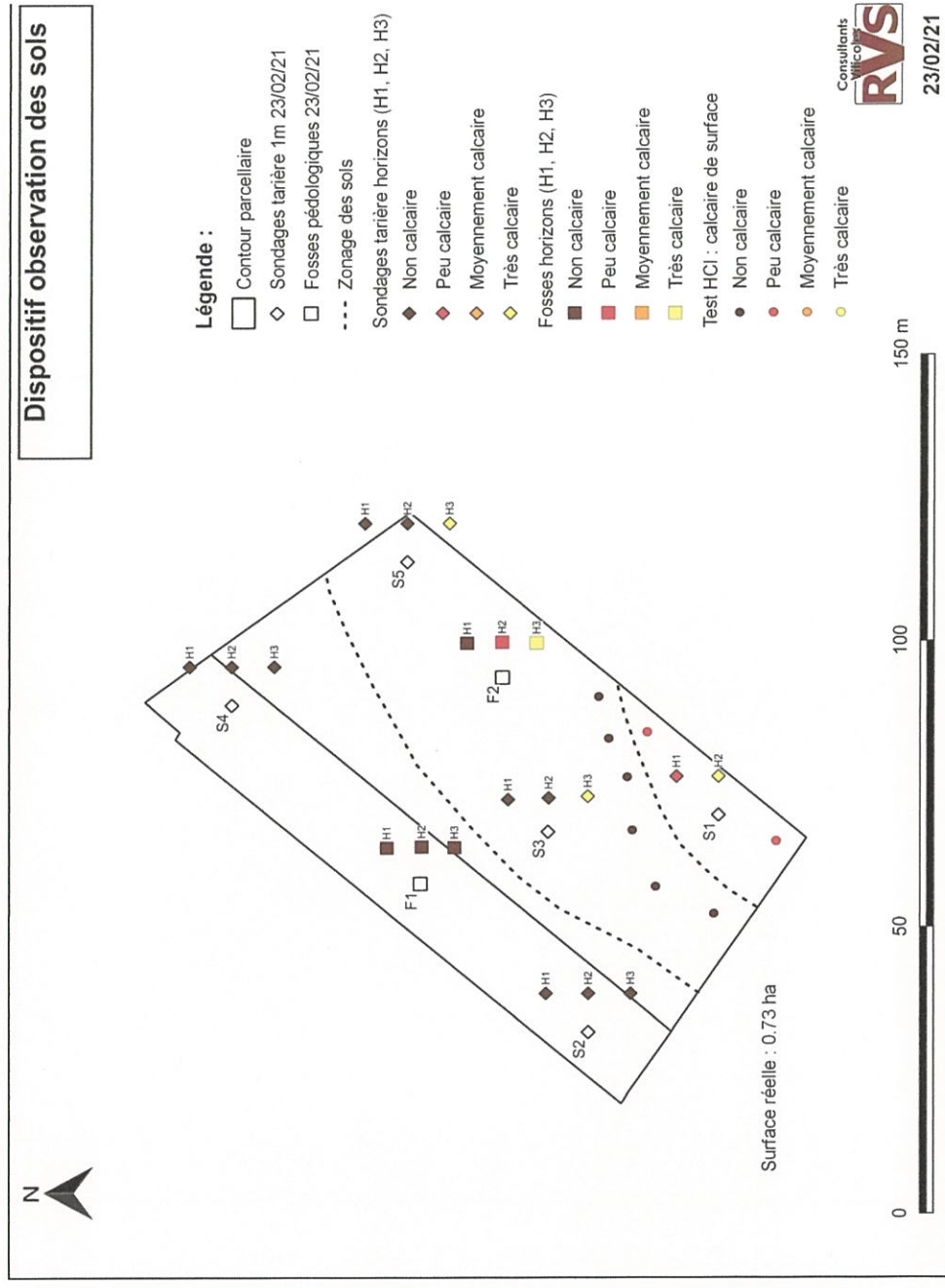
1. Sondages tarière
2. Fosses pédologiques
3. Zonages des sols



- Evaluation du potentiel terroir de la parcelle

- Edition de préconisations :

- Fertilisation
- Matériel végétal adapté (cépage, clone, porte greffe)
- Préparation du sol avant plantation
- Drainage éventuel



Notre accompagnement

Audit agronomique (vigne en place ou plantation)

Exemple de description pour Fosse pédologique

H1 : 0 à 45 cm :

Horizon brun grisâtre à orangé. Sec.
Sable à sable argileux.
Pierrosité nulle.
Structure prismatique, très compact, assez poreux.
Réaction HCl nulle.
Racinaire présent toutes sections, sain, horizontal et oblique.

H2 : 45 à 75 cm :

Horizon beige grisâtre à orangé. Sec à frais.
Sable à sable argileux.
Frais à humide.
Sable argileux. Compact.
Réaction HCl nulle.
Racinaire peu présent.
Quelques nodules ferro-manganiques.
Traces orangées,

H3 : 75 à 120 cm et plus :

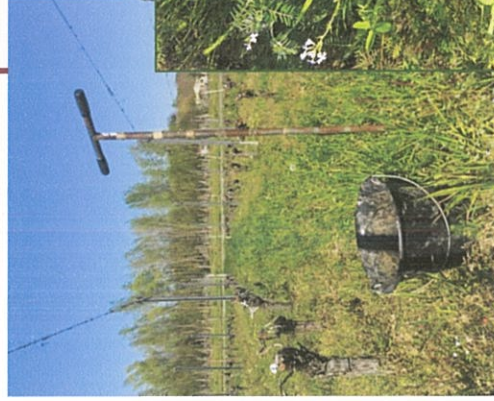
Horizon gris verdâtre avec taches orangé.
Frais.
Argile calcaire
Pierrosité nulle.
Structure prismatique, compact, peu poreux.
Réaction HCl forte
Racinaire chevelu fin entre les mottes.



Notre accompagnement

Agro-écologie et démarches HVE/ QHSE

- Veille technique
- Préconisation de couverts végétaux et entretien du sol
- Analyses biologiques du sol (printemps)
- Montage et suivi d'essais terrain, appliqués à la parcelle et ré pondant à votre problématique



- Accompagnement certifications environnementales (HVE...)
- Accompagnement et mise à jour des démarches obligatoires (Document Unique, pénibilité, hygiène, HACCP...)
- Audit de conformité (respect cahier des charges AOC)
- Accompagnement technique (audit, conseil et encadrement des équipes de salariés à la vigne et/ou au chai)

RVS intervient tout au long de l'année sur une centaine d'exploitations, en Gironde et départements limitrophes, mais aussi en Val de Loire, Champagne, Angleterre, en autres, ainsi que sur l'ensemble de l'Arc méditerranéen.

Quelques exemple :

- Groupe B Magrez, 500 ha dont ses vignobles du Sud Est (Roussillon, Terrasses du Larzac, Pic St loup, Provence)
- Groupe Crédit Agricole, 300 ha, dont anciennement un Costières de Nîmes
- 2 exploitations en Provence – Fréjus sur 50 ha où RVS est sollicité pour l'accompagnement agronomique, phytosanitaire, et les plantations nouvelles.
- Ces dernières se voient appliquées un protocole agropédologique tel que celui envisagé, et adapté, pour ce projet GSM.

Annexe VIII

AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

DE JONQUIERES ST VINCENT

ET

BEUCAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2023

Délibération n°087-2023

Avis sur le projet d'extension de la carrière GSM de Beaucaire

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	14	17
Date de convocation		
19 octobre 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Frédéric MARTIN à Myriam SEVENERY à Brigitte GAYAUD, Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du 2 octobre au 3 novembre 2023, préalablement à l'extension de la carrière GSM de Beaucaire.

La carrière de calcaire des Ciments Calcia existe depuis près de cent ans, et GSM valorise en granulats les matériaux alluvionnaires (les cailloutis villafranchiens) pour des utilisations spécifiques dans le béton et les enrobés. L'exploitation de la société GSM est autorisée au lieu-dit « Clos des Melettes » depuis le 16 juillet 1998, au sein de la carrière des Ciments Calcia, qui bénéficie, elle, d'une autorisation préfectorale de 30 ans depuis le 17 décembre 1993 sur une superficie de 214 hectares.

Mais la valorisation des cailloutis villafranchiens est arrivée à son terme en 2021, et la société GSM a donc entrepris un projet d'extension, pour sa seule activité, au sud de la carrière Ciments des Calcia : sa demande porte sur une superficie totale de 45,8 ha environ, dont 35 ha pour la zone d'extraction, et pour une durée de 15 ans, dont 13 ans d'extraction et 2 dernières années pour la remise en état du site.

Elle est soumise à autorisation environnementale, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, d'où l'enquête publique diligentée par Monsieur le Préfet. Et en qualité de commune limitrophe, le Conseil Municipal de Jonquières Saint Vincent est invité à exprimer son avis sur cette demande d'extension.

L'assemblée observe :

- Que ce dossier de plus de 1.800 pages aurait dû faire l'objet d'une présentation directe aux collectivités concernées, compte tenu de sa complexité et de sa technicité
- Que la transformation de plus de 45 hectares de terres naturelles ou agricoles suscite moins d'objection, de la part des services de l'Etat, que les 12 hectares proposés dans le cadre de la révision du PLU de la commune, sur 10 ans et pour répondre aux objectifs de croissance démographique et de production de logements fixés par le SCOT Sud Gard.
- Qu'au regard des recommandations de l'autorité environnementale :
 - La démarche d'extension de la carrière n'est pas économe en matière de prélèvement de matériaux neufs non renouvelables, aucune proposition de limitation n'étant exprimée
 - L'évaluation des risques sanitaires est insuffisante, et nécessiterait une campagne de mesures de particules fines dans l'air sur certaines périodes de l'année, ainsi que la prise en compte des effets cumulés avec les activités voisines.
 - Les simulations acoustiques réalisées n'illustrent pas la totalité des impacts potentiels du projet, en particulier sur les secteurs habités à l'ouest du site et donc sur la commune de Jonquières Saint Vincent
 - L'impact des retombées de poussières sur les activités et productions agricoles environnantes n'est pas évalué
 - Et naturellement l'impact paysager s'aggrave, avec la perspective d'un linéaire de carrières de 1.400 mètres en limite de propriété communale

- Que la société des Ciments Calcia, ainsi que la société Lafarge Granulats, sont actuellement propriétaires de plus de 38 hectares de terrains sur la commune de Jonquières Saint Vincent, dans le quartier des Mourres de Gayen et des Nogarettes, offrant ainsi un nouveau potentiel d'extension future de la carrière sur la commune de Jonquières Saint Vincent.

Aussi, considérant ces observations, et au terme des discussions,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM concernant l'extension de la carrière située aux lieux-dits Enclos de Forton et Cante Perdrix sur le territoire de la commune de Beaucaire,

Vu le dossier d'enquête publique,

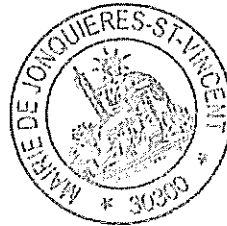
Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

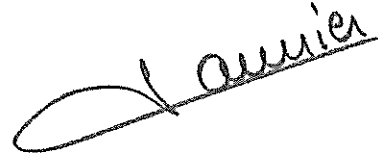
DECIDE

D'émettre un avis défavorable au projet d'extension de la carrière GSM de Beaucaire.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 décembre 2021 à 08h30

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 9 décembre 2021 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents, 7 représentés et 1 absente (conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 remettant en vigueur les dispositions contenues au sein de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté), à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ	Marie-France PERIGNON	Alberto CAMAIONE
Mireille FOGASSE	Stéphane VIDAL	Marie-Pierre THIEULLOY
Gilles DONADA	Max SOULIER	Hélène DEYDIER
Simone BOYER	Maurice MOURET	Roger ROLLAND
René BATINI	Roger LANGLET	André GOURJON
Jean-Pierre PERIGNON	Sylviane BOYER	Karine BAUER
Vincent SANCHIS	Liliane PEPE BONNETY	Dominique PIERRE
Luc PERRIN	Pascale NOAILLES DUPLISSY	Charles MENARD
Lionel DEPETRI		

REPRÉSENTÉS :

Audrey CIMINO	représentée par	Julien SANCHEZ
Yvette CIMINO	représentée par	Max SOULIER
Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-France PERIGNON
Martine HOURS	représentée par	Gilles DONADA
Corinne LECHEVALLIER BONNIN	représentée par	Mireille FOGASSE
Nelson CHAUDON	représenté par	Stéphane VIDAL
Gabriel GIRARD	représenté par	Alberto CAMAIONE

ABSENTE :

Jacqueline LE SPEGAGNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Mireille FOGASSE, élue à l'unanimité, qui est assistée de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°21.168

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU APPROUVÉ LE 21 DÉCEMBRE 2016 ET SES MODIFICATIONS SUCCESSIVES N°1 ET N°2 APPROUVÉES LES 16 DÉCEMBRE 2019 ET 27 JUILLET 2021

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la société GSM, présente sur le territoire de Beaucaire depuis les années 90 et qui a pour activité la valorisation de la couche alluvionnaire de surface de la carrière Ciments Calcia dont le gisement principal est le calcaire cimentier sous-jacent, informe la commune que d'ici la fin de l'année 2021 elle aura valorisé la totalité des alluvions de terrasse situés dans l'emprise Ciments Calcia et qu'il n'y aura plus de gisement alluvionnaire dans la zone carrière du PLU.

Aussi, afin de pérenniser son activité et pouvoir continuer à alimenter le territoire en granulats de qualité, indispensables aux projets de développement du territoire, la société GSM travaille sur un projet d'extension de carrière sur les parcelles cadastrées section ZC ns°2, 3, 6, 24, 25, 33, 40, 44, 45 et 51 situées en zone agricole d'une surface approximative de 45 hectares au Sud de la carrière Ciments Calcia et ainsi leur permettre de maintenir leurs exploitations pendant une durée d'environ 15 ans.

Ce projet a pour objectif de permettre l'exploitation de la couche des alluvions en surface tout en préservant le caractère agricole et la qualité agronomique de ces terres en garantissant une continuité des activités agricoles existantes (maraîchage et vergers). A cet effet, la société GSM prévoit d'exploiter les sols par tranches successives soit une surface réduite de moins de 15 hectares en simultané afin de permettre d'une part le maintien pendant la durée de l'autorisation d'exploitation de l'activité agricole dans cette zone et d'autre part de coordonner en parallèle une remise en état des sols pour que les terres exploitées retrouvent le plus rapidement possible leur vocation agricole.

Toutefois, pour que le projet puisse être envisagé, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la nécessité de la mise en œuvre par la commune d'une révision allégée du PLU.

A ce titre, Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Beaucaire a été approuvé le 21 décembre 2016 puis modifié successivement les 16 décembre 2019 et 27 juillet 2021.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui lui est associé prévoit dans l'orientation n°1 « Beaucaire : une ville toujours plus dynamique et attractive », objectif 1 « conforter les activités existantes », la valorisation et la pérennisation de la qualité agronomique de ces terres et de l'activité agricole (objectif 1.2 « assurer la préservation de l'activité agricole ») en cohérence avec le Schéma départemental des carrières lequel nécessite de pérenniser l'exploitation des ressources de matériaux sur le territoire national et par conséquent de maintenir ces activités sur le territoire de Beaucaire (objectif 1.4 « maintenir les activités liées à la pierre »).

En cohérence avec ce double objectif du PADD, la municipalité affirme sa volonté de faire co-exister, sur les parcelles cadastrées section ZC ns°2, 3, 6, 24, 25, 33, 40, 44, 45 et 51 classées en zone agricole du PLU d'une superficie avoisinant les 45 hectares au Sud de la carrière Ciments Calcia, l'activité de la carrière GSM avec celle des exploitants agricoles présents sur place.

Conformément à l'article L.153-34 du Code de Urbanisme, le PLU doit faire l'objet d'une révision allégée lorsque le projet a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou est de nature à induire de graves risques de nuisance,

VILLE DE BEUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°21.168

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

sans qu'il soit porté atteinte orientations définies par le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Aussi, le projet de faire co-exister l'activité de la carrière GSM avec l'activité agricole existante sur cette surface de 45 hectares déjà classée en zone agricole par le PLU et qui ne conduira aucunement à une réduction de la zone agricole sur le territoire de Beaucaire relève bien d'une procédure de révision allégée, celui-ci comportant un objet unique et ne portant pas atteinte aux orientations définies par le PADD.

Considérant la nécessité pour la société GSM d'étendre son activité d'exploitation de la couche des alluvions en surface sur une zone de 45 hectares au Sud de la carrière Ciments Calcia, située en zone agricole du PLU, et ce pendant une période d'environ 15 ans pour pérenniser son activité,
Considérant que ce projet d'extension de la carrière GSM prévoit de faire co-exister pendant la durée de cette période, l'activité de carrières et l'activité agricole existante (maraichage et vergers),
Considérant que le fait de faire co-exister l'activité de la carrière GSM avec l'activité agricole existante respecterait les deux critères du PADD qui sont d'assurer la préservation de l'activité agricole et de maintenir les activités liées à la pierre,

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour prescrire la révision allégée n°2 du PLU, pour définir les objectifs poursuivis et fixer les modalités de concertation,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.103-3, L.153-31, L.153-34 et R.153-12,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 21 décembre 2016 puis modifié successivement les 16 décembre 2019 et 27 juillet 2021,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Gard qui permet l'extension des carrières existantes dans le secteur concerné,

Vu l'avis de la commission Services Techniques, Urbanisme, Patrimoine, Agriculture, Environnement du 14 décembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) ABROGE la délibération n°21.133 du 29 octobre 2021.
- 2) DECIDE de prescrire la révision allégée n°2 du PLU.
- 3) DECIDE de poursuivre les objectifs suivants :
 - o Pérenniser l'exploitation des ressources de matériaux et maintenir les activités liées à la pierre sur le territoire de Beaucaire.
 - o Maintenir l'activité agricole sur le territoire de Beaucaire.
 - o Valoriser et pérenniser les terres agricoles pour leurs qualités écologique, paysagère agronomique.
 - o Permettre de faire co-exister l'activité de la carrière GSM avec l'activité agricole existante

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°21.168

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

- Conserver sur le long terme le caractère agricole de la zone où co-existeront temporairement les deux activités.
- 4) DECIDE de fixer les modalités de la concertation, qui se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à l'arrêté du projet de la manière suivante :
- Affichage de la présente délibération en mairie.
 - Mise à disposition du public, en mairie, aux heures et jours d'ouverture, d'un dossier de concertation accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations.
 - Possibilité de faire parvenir par écrit à Monsieur le Maire des observations qui seront consignées dans le registre de concertation.
 - Information diffusée sur le site internet de la commune et/ou le bulletin municipal.
- 5) PRECISE que la délibération du conseil municipal qui arrêtera le projet de révision allégée n°2 du PLU pourra simultanément tirer le bilan de la concertation.
- 6) PRECISE que conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, le projet de révision allégée n°2 arrêté fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme avant l'ouverture de l'enquête publique.
- 7) DECIDE de solliciter l'Etat, conformément à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme, pour qu'une dotation soit allouée à la collectivité afin de compenser les dépenses nécessaires à la révision allégée n°2 du PLU.
- 8) DIT que les dépenses et recettes seront imputées au budget ville.
- 9) PRECISE que conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète du Gard et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.
- 10) PRECISE que, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie, mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs.
- 11) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision allégée n°2 du PLU ou tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération

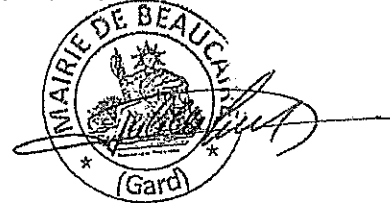
ONT VOTE	
POUR	30
	Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Marie-Pierre THIEULOUY Gilles DONADA Audrey CIMINO Max SOULIER Simone BOYER Maurice MOURET
	représentée par Julien SANCHEZ

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°21.168

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

	Roger ROLLAND René BATINI Yvette CIMINO Roger LANGLET Eliane HAUQUIER André GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS Sylviane BOYER Corinne LEICHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY Lionel DEPETRI Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par représentée par représentée par représentée par représenté par représenté par	Max SOULIER Marie-France PERIGNON Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Alberto CAMAIONE
CONTRE	0		
ABSTENTION			

Hélène DEYDIER n'a participé ni au vote, ni aux débats de cette délibération
 Charles MENARD, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote



Julien SANCHEZ
 Maire de Beaucaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.cerierecours.fr.